

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le PCS a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRI) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. **Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.**



Il est toutefois recommandé aux communes qui ne sont pas concernées par cette obligation de se doter d'un tel plan.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

L'objectif de ce document est de vous guider dans l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Cette trame peut être modifiée (enlever ou rajouter des éléments) au fur et à mesure que vous mettez en place votre organisation communale et que vous identifiez les besoins de la commune.

***Pensez à supprimer les passages en pointillés avec les informations vous concernant !***

***Des encadrés avec les logos suivants***   ***vous renseignent sur les données à indiquer.***

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PCS

**Edité le : 13 juin 2016**

**Approuvé le : 13 juin 2016**

Mise à jour le : 6 mars 2018

**Mise à jour le : 11 avril 2019**

Mise à jour le :

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  <b>SOMMAIRE</b>	
---	--	--

Objectifs du plan communal de sauvegarde.....	page 6
Arrêté municipal.....	page 7
Cadre juridique.....	page 8
Modalité de déclenchement du plan.....	page 10
Mise à jour – fiche action du responsable.....	page 11
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>page 12</b>
Caractéristique de la commune .....	page 13
Population permanente.....	page 15
Population saisonnière et activités ponctuelles .....	page 16
Organigramme de la municipalité .....	page 17
<b>CHAPITRE 2 : PRESENTATION DES RISQUES ET DES ENJEUX .....</b>	<b>page 18</b>
Le document d’information communal sur les risques majeurs.....	page 19
Risque inondation .....	page 20
Risque mouvement de terrain / sécheresse .....	page 26
Risque sismique .....	page 29
Risque météorologique .....	page 32
Risque rupture de barrage .....	page 40
Risque transport de matières dangereuses.....	page 43
Risque nucléaire .....	Page 47
Risque terroriste .....	Page 50
<b>CHAPITRE 3 : LE DISPOSITIF COMMUNAL D’ACTION.....</b>	<b>page 60</b>
Schéma d’alerte des membres de la cellule de crise .....	page 61
Le poste de commandement communal et la cellule de crise .....	page 62
Fiche action – le maire .....	page 64
Fiche action – le responsable des actions communales.....	page 66
Fiche action – le secrétaire .....	page 67
Fiche action – le responsable logistique.....	page 68
Fiche action – le responsable terrain .....	page 69
<b>CHAPITRE 4 : LE DISPOSITIF COMMUNAL D’ALERTE .....</b>	<b>page 70</b>

Réception de l’alerte.....	page 71
Diffusion de l’alerte.....	page 73
Disposition ORSEC : barrage de la Ganguise.....	page 75
Disposition ORSEC : évènement météorologique..... ;;	page 76
Disposition ORSEC : inondation.....	page 77
Disposition ORSEC : risque nucléaire.....	page 81
Le circuit d’alerte : méthode retenue et carte .....	page 82
<b>CHAPITRE 5 : LE DISPOSITIF D’ACCUEIL DE LA POPULATION .....</b>	<b>page 86</b>
Dispositif d’évacuation, de sécurisation et d’accueil de la population .....	page 87
<b>ANNEXES</b>	
<b>CHAPITRE 6 : LE GUIDE POUR LA REALISATION D’EXERCICES .....</b>	<b>page 88</b>
Réalisation d’exercices.....	page 89
<b>CHAPITRE 7 : RECENSEMENT DES MOYENS .....</b>	<b>page 90</b>
Liste des véhicules détenus par les services communaux .....	page 91
Liste des moyens de communication .....	page 92
Liste des matériels lourds et légers détenus par les services communaux .....	page 93
Liste des matériels lourds et légers détenus par acteurs extérieurs .....	page 93
Liste des établissements assurant l’approvisionnement alimentaire .....	page 94
Liste des lieux d’accueil et/ou d’hébergement .....	page 95
Liste des personnes ressources .....	page 96
<b>CHAPITRE 8 : ANNUAIRE DE CRISE .....</b>	<b>page 101</b>
Numéros d’urgence .....	page 102
Liste des habitants permanents.....	page 106
Plan de Mise en Sûreté à l’école .....	page 115
Lieux publics et ERP.....	page 122
Lieux publics de loisirs .....	page 123
Liste des résidences secondaires .....	page 124
Population vulnérable.....	page 125
Population en zone inondable .....	page 126
<b>CHAPITRE 9 : Documents complémentaires .....</b>	<b>page 129</b>
Fiche action / réflexe – fiche armement du PCC .....	page 130
Fiche action / réflexe – composition d’un message d’alerte .....	page 131
Fiche action / réflexe – réaliser un communiqué de presse .....	page 132
Fiche action / réflexe – éléments clés du communiqué de presse .....	page 133
Fiche action / réflexe – organisation de l’accueil.....	page 134

Fiche action / réflexe – accueil téléphonique du public .....	page 136
Fiche action / réflexe – organisation d’une évacuation .....	page 137
Fiche action / réflexe – organisation d’un hébergement transitoire .....	page 139
Fiche action / réflexe – gestion des bénévoles .....	page 140
Fiche action / réflexe – répondre aux besoins en eau potable et en nourriture .....	page 141
Fiche action / réflexe – énergie .....	page 142
Fiche action / réflexe – protection des biens .....	page 143
Fiche action / réflexe – balisage .....	page 144
Fiche action / réflexe – gestion post-crise .....	page 145
Fiche action / réflexe – remise en état .....	page 146
Fiche action / réflexe – soutien psychologique .....	page 147
Fiche action / réflexe – préparation d’un exercice communal .....	page 148
Fiche action / réflexe – réaliser un rapport de retour d’expérience .....	page 150
Fiche support – déclenchement du PCS de la commune .....	page 153
Fiche support – exemple de message .....	page 154
Fiche support – consignes de confinement .....	page 155
Fiche support – main courante provisoire .....	page 156
Fiche support – main courante .....	page 157
Fiche support – questionnaire « lieux publics et ERP » .....	page 159
Fiche support – questionnaire « commerçants, artisans et entreprises » .....	page 160
Fiche support – accueil des personnes au centre d’accueil / d’hébergement .....	page 161
Fiche support – recensement des personnes évacuées .....	page 163
Fiche support – inventaire du matériel réquisitionné .....	page 165
Fiche support – état des lieux du matériel .....	page 166
Fiche support – suivi des bénévoles engagés sur le terrain .....	page 168
Fiche support – chapelle ardente .....	page 170
Fiche support – réquisition : rappel réglementaire .....	page 171
Fiche support – modèle d’arrêté de réquisition .....	page 172
Fiche support – reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle .....	page 173
Procédure d’intervention .....	page 174
Stratégie d’intervention : risque inondation .....	page 177
Stratégie d’intervention : risque mouvement de terrain .....	page 179
Stratégie d’intervention : transport de matières dangereuses .....	page 180
Stratégie d’intervention : rupture de barrage .....	page 181

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>OBJECTIFS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
---	---	--

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile afin de permettre une gestion optimale des situations d'urgence pouvant survenir sur le territoire de votre commune. Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise son contenu et détermine les modalités de son élaboration. Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs dont le but est de sensibiliser les habitants sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés sur le territoire de la commune. Le DICRIM doit être intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

Le décret du 13 septembre 2005 prévoit qu'une commune comprise dans le champs d'application d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) approuvé doit élaborer un PCS dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation d'un de ces plans ou à compter de la date de publication du présent décret lorsque ceux-ci existent à cette date.

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction.

Le PCS organise **la mobilisation et la coordination des ressources** (humaines et matérielles) **de la commune pour protéger la population et faire face à un événement de sécurité civile et si nécessaire à une situation de crise.**

Le PCS s'appuie donc notamment sur **les obligations d'information préventive** existantes (DICRIM) et a comme objectif d'inculquer **les actes réflexes** indispensables de la phase d'urgence : alerte de la population et application par celle-ci des consignes de protection.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>ARRETE MUNICIPAL</b>	
---	---	--

**Vu :**

- Le code de la sécurité intérieure, article L731-3 ;
- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

**Considérant :**

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, rupture de barrage, risques météo et nucléaires;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le plan communal de sauvegarde de la commune de MONTESQUIEU-LAURAGAIS est approuvé. Les annexes ne sont pas approuvées, elles font l'objet d'une mise à jour en continu.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie, sauf pour les parties comportant des données nominatives ou personnelles.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les annexes ne sont pas approuvées, elles font l'objet d'une mise à jour en continu.

Article 5 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles de la Haute-Garonne,
- à Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de Muret et Saint-Gaudens,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne,
- à Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à MONTESQUIEU-LAURAGAIS, le

Le Maire,

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>CADRE JURIDIQUE</b>	
---	--	--

**-Code de la sécurité intérieure – art L731-3**

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles [L. 741-1](#) à [L.741-5](#).

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et, pour Paris, par le préfet de police.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

**-Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

**- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans

les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16 :** « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 :** « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- **Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au plan communal de sauvegarde.

- **Décret n° 88-622 du 6 mai 1988** relatif aux plans d'urgence départementaux.

- **Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif au droit à l'information du citoyen.

- Plan départemental **ORSEC**.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b> <b>MODALITE DE MISE EN OEUVRE DU</b> <b>PLAN</b>	
---	---	--

Le plan communal de sauvegarde peut être mis en œuvre :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>MISE A JOUR</b> <b>FICHE ACTION DU RESPONSABLE</b>	
---	--	--

Responsable de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde : Claude LAFON, maire

- Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après
- Informer de toutes modifications de ce plan les destinataires suivants :
  - Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
  - Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de Muret et Saint-Gaudens,
  - Monsieur le chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles de la Haute-Garonne,
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne,
  - Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne,
  - Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique,
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
15	Nombre d'enfants inscrits à l'école	11 avril 2019
17	Mise à jour organigramme	
50	Ajout du risque terroriste	
63	Mise à jour : poste de commandement	
72	Mise à jour : réception de l'alerte	
74	Ajout du risque terroriste	
82 à 85	Mise à jour : population concernée	
96 et 97	Mise à jour : personnes ressources	
104	Mise à jour des élus	
106 à 114	Mise à jour : liste des habitants	
119	Mise à jour : PPMS à l'école	
122 à 123	Mise à jour : lieux publics	
124	Mise à jour : résidences secondaires	
125	Mise à jour : personnes vulnérables	
126 à 128	Mise à jour : population en zone inondable	

# CHAPITRE 1

## PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>CARACTERISTIQUE DE LA COMMUNE</b>	
---	--	--

**Superficie du territoire communal** : 2500 hectares couverts par la commune.

**Population totale** : 952 habitants d'après le recensement de 2013.

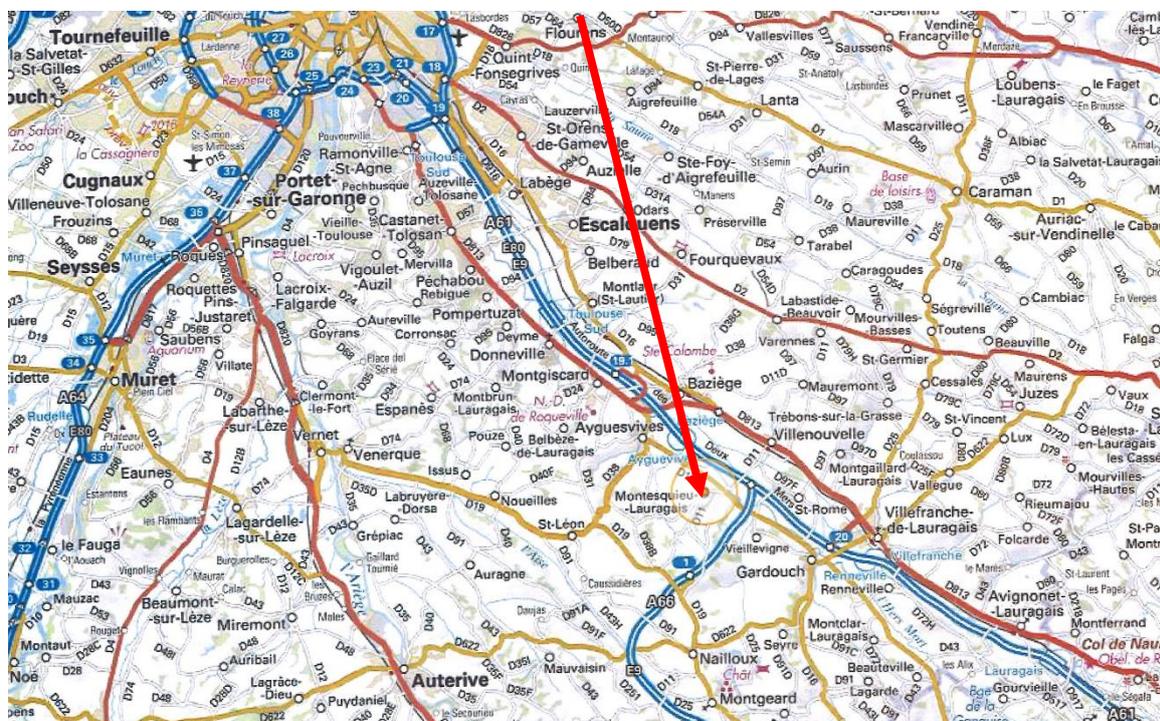
**Géographie** : décrire la situation géographique de la commune.

Montesquieu-Lauragais est située en Haute-Garonne à 28 km de la capitale régionale à laquelle elle est reliée par la proximité de la RD 813 (ancienne RN 113) via Ayguesvives ou de l'A61 par l'échangeur de Montgiscard.

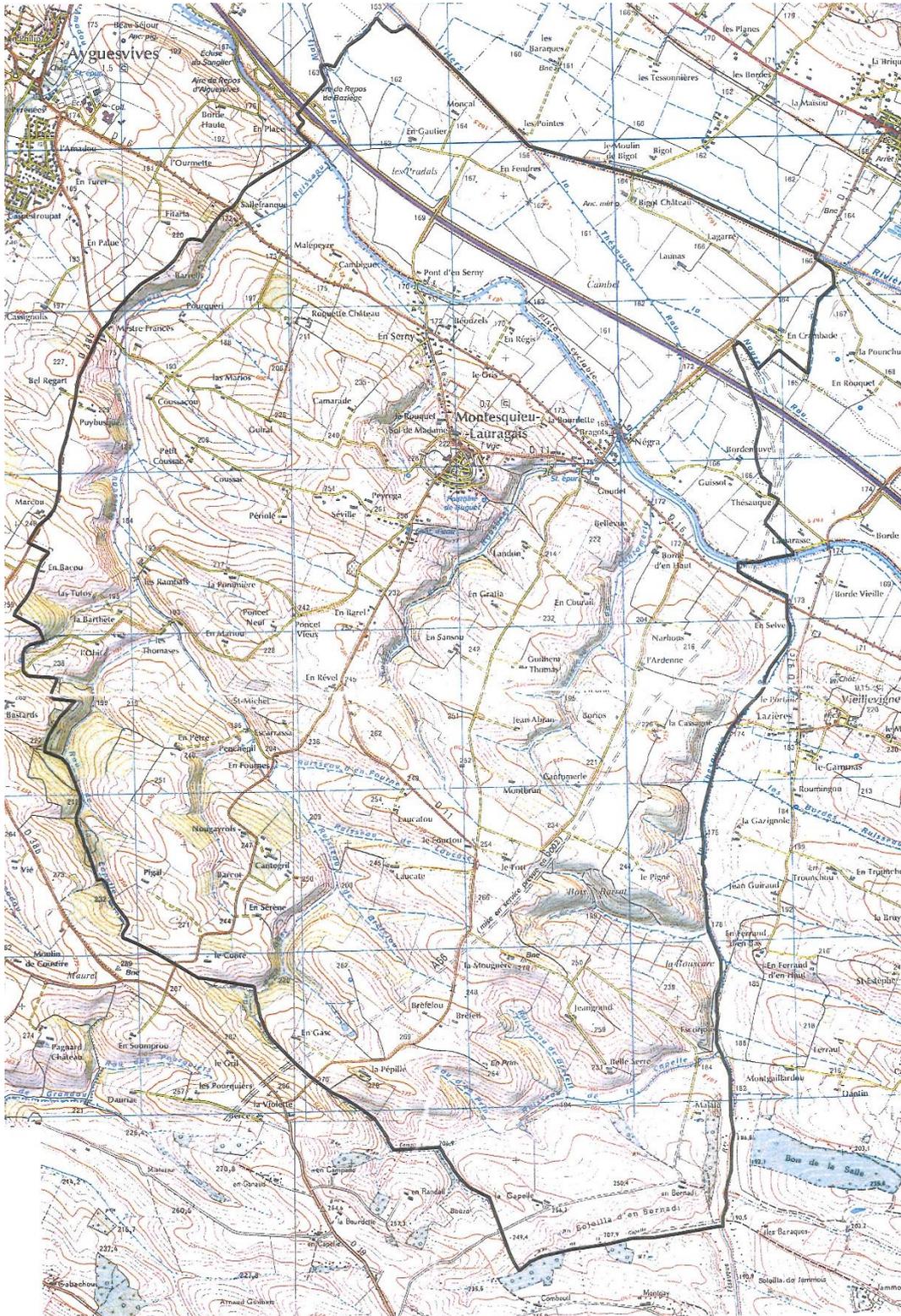
La commune est implantée entre la Vallée de l'Ariège et le canal du midi, qui ont modelé ces voies de communication facilitant l'accès au territoire.

Montesquieu-Lauragais bénéficie ainsi d'une position en articulation entre le Sud de l'agglomération toulousaine, de l'Ariège et de l'Aude dont les limites sont à proximité du territoire.

### *CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE*



## CARTE DÉTAILLÉE DE LA COMMUNE



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>POPULATION PERMANENTE</b>	
---	--	--

- **Nombre d'habitants permanents** : réaliser un listing des habitants en résidence principale sur la commune.
  - (cf. annuaire de crise « population permanente page : 106»)

- **Répartition de la population sur le territoire de la commune :**

<b>Tranche d'âge</b>	
<b>0-14 ans</b>	19,57%
<b>15-29 ans</b>	11,41%
<b>30-44 ans</b>	21,63%
<b>45-59 ans</b>	25,43%
<b>60-74 ans</b>	15,65%
<b>+ 75 ans</b>	6,3%

- **Population vulnérable** : nombre de personnes vulnérables

(cf. annuaire de crise « population à risque page : 125»)

- **Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents :**

(cf. annuaire de crise « lieux publics et ERP page : 122»)

- nombre d'écoles : 1
- nombre de crèches : 0
- nombre de garderies : 1
- nombre de classes maternelles : 2
- nombre de classes primaires : 3
- nombre de collèges, lycées et universités : 0

**TOTAL enfants : 113** enfants inscrits dans l'établissement scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES</b>	
---	--	--

- **Résidents secondaires** : 8 résidences secondaires au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

(cf. annuaire de crise « Liste des résidences secondaires page : 124»)

- **Activités touristiques** :

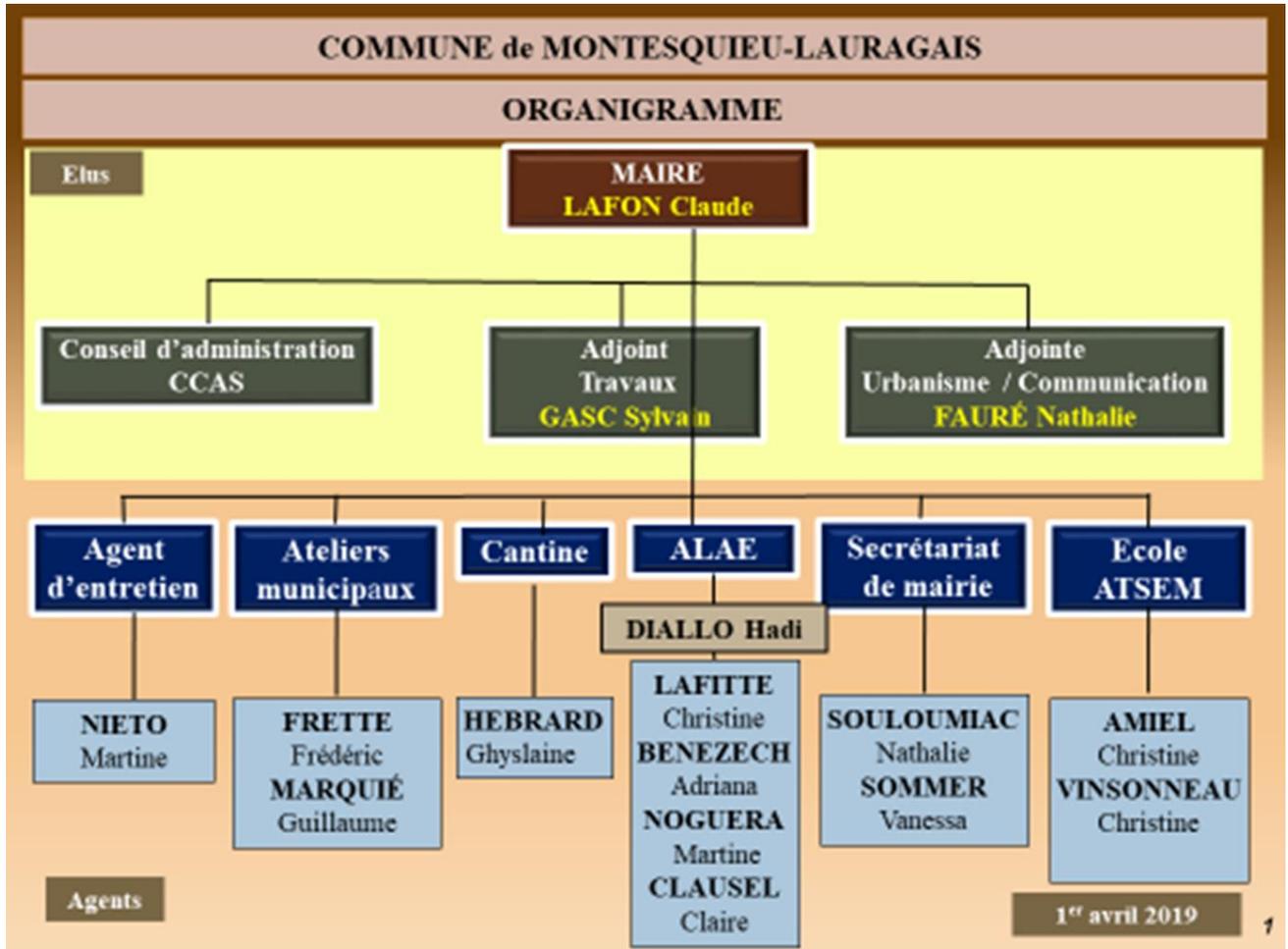
(cf. annuaire de crise « lieux publics de loisirs page : 123 »)

- nombre d'hôtels : 0
- nombre de campings : 0
- nombre de centre de vacances : 0
- nombre de chambres d'hôtes : 3
- nombre de gîtes : 0
- nombre de résidences saisonnières à louer : 0

- **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Fête locale	Village	Juillet		Comité fêtes	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE</b>	
---	--	--



## CHAPITRE 2

# PRESENTATION DES RISQUES ET DES ENJEUX

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS</b>	
---	---	--



Reprendre les éléments et les cartographies contenus dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et/ou le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques, tels qu'indiqué dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la préfecture de la Haute-Garonne (cf. : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>).

Ces risques majeurs ont été mis en évidence dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs permettant ainsi d'informer la population sur les éventuels risques auxquels elle peut être confrontée.

Les risques qui sont présents sur le territoire de la commune sont les suivants :

- Risque « météorologiques », inondation, sécheresse.
- Risque « nucléaire »
- Risques « séisme »
- Risque « rupture de barrage »
- Risque « transport de matières dangereuses »
- Risque « terroriste »



Pour chaque risque, il vous faut donner les définitions des risques et préciser les enjeux qui peuvent être impactés, c'est-à-dire les zones d'habitations, les infrastructures de la commune et les lieux sensibles.

Lorsque le risque est zoné, une cartographie doit figurer dans le PCS.



## LE RISQUE INONDATION

### QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m<sup>3</sup>/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Grâce à l'analyse des crues historiques, on procède à une classification des crues : ainsi une crue dite centennale est une crue importante qui, chaque année, a une probabilité de 1/100 de se produire ; une crue décennale a, quant à elle, une probabilité de 1/10 de se produire chaque année. Il peut y avoir des crues centennales se produisant à quelques années d'intervalle.

### QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?

- des **inondations de plaine** ou **crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- des **crues torrentielles** : une crue torrentielle chargée des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement supérieure à 4 mètres par seconde).
- les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

### QUELS SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistantes pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs.

### QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

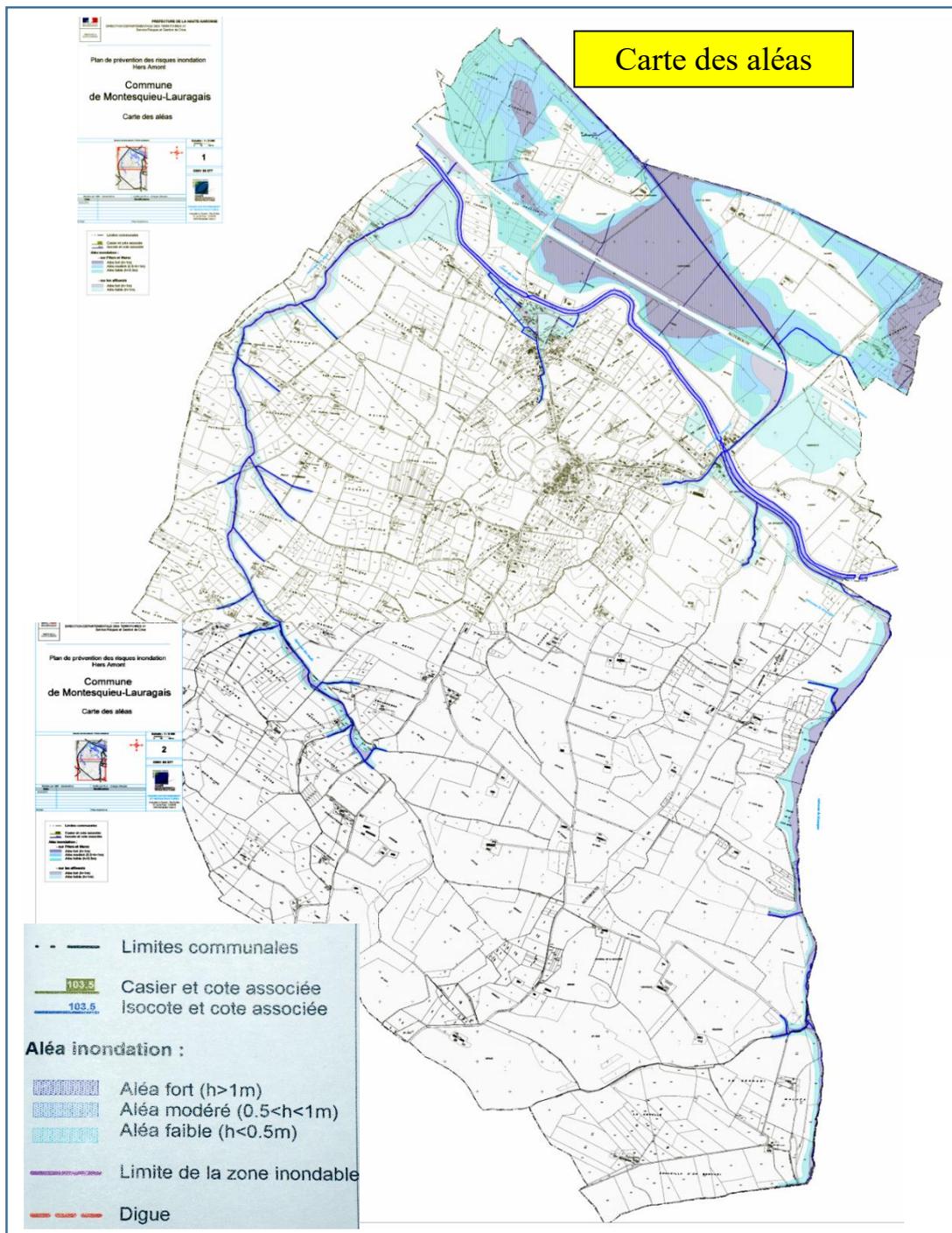
La commune est exposée à des inondations de plaine autour du lit de l'HERS MORT et à des crues torrentielles sur le bassin versant du Peyrega et susceptible d'inonder le hameau d'En Serny.

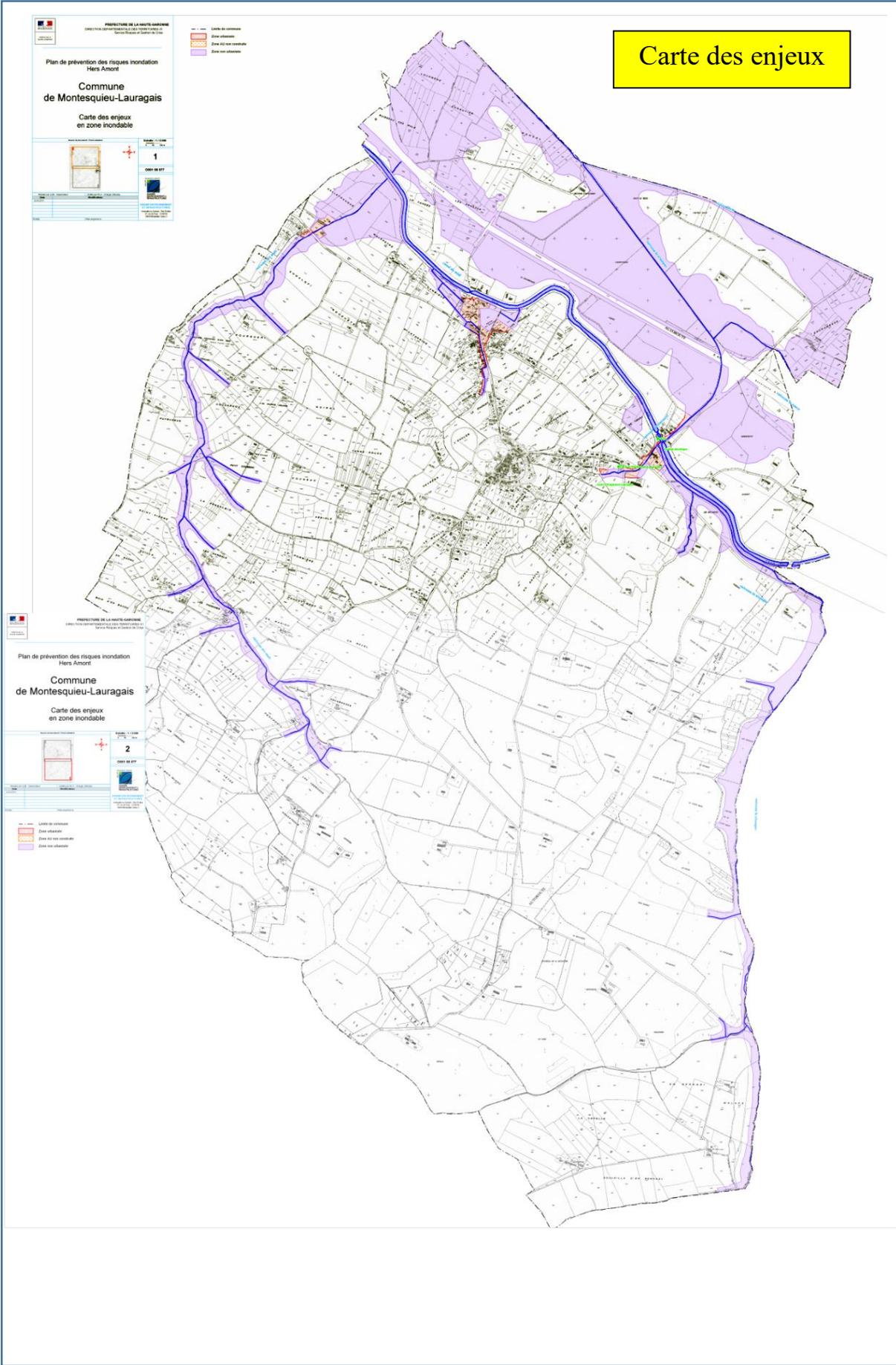
## Plan de Prévention des Risques Inondation HERS AMONT Approuvé le : 16 juillet 2014

Pour ce deuxième type d'inondation (entre village et Canal du Midi) la commune a réalisé en 2001 un bassin de retenue de 2 000 m<sup>3</sup>. En 2013 le débit de fuite de la digue a été porté de 600 mm à 250 mm de diamètre afin de mettre en charge le bassin.

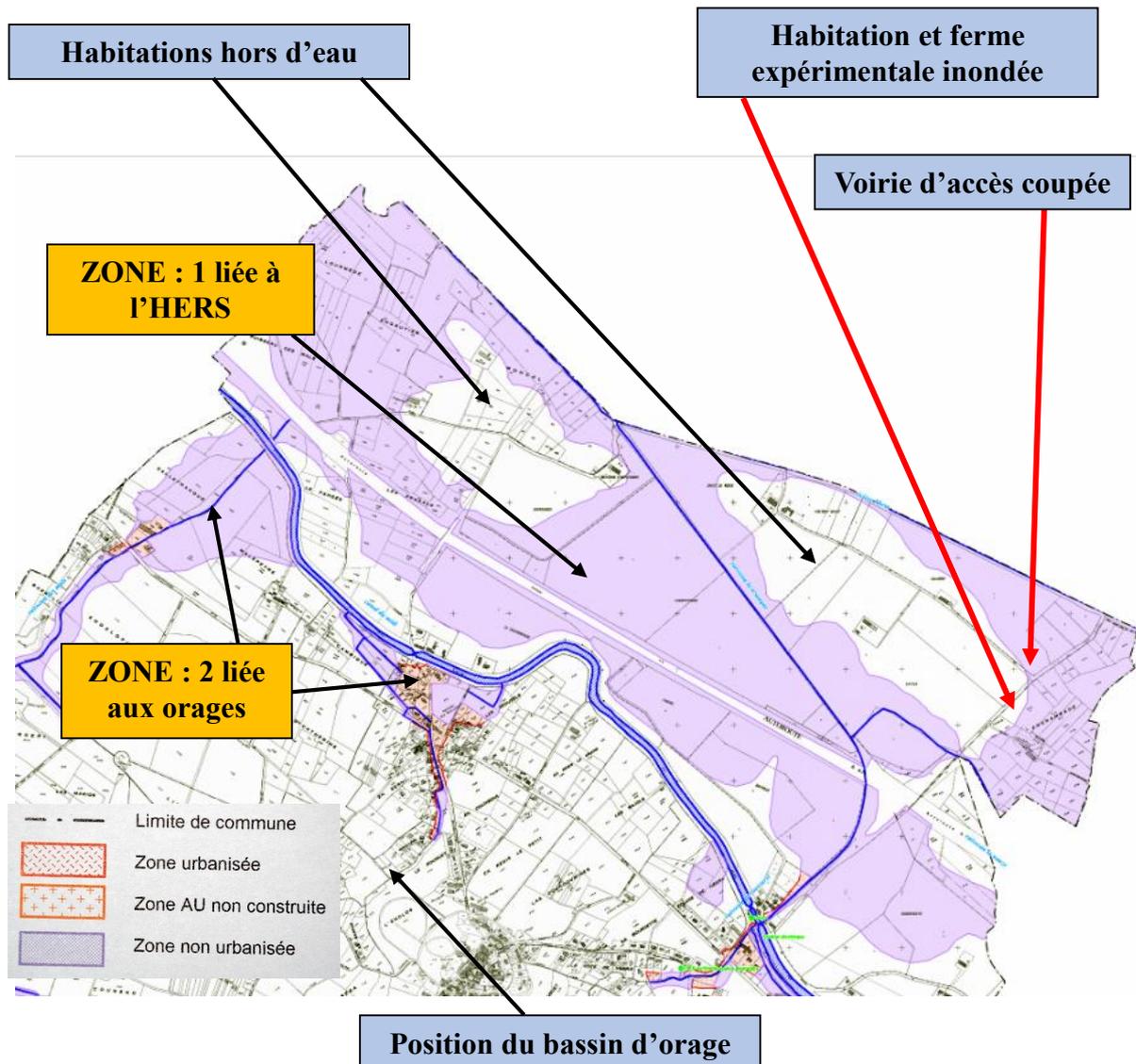
Une étude est en cours afin de trouver un autre exutoire sur le Canal du Midi avec une pente plus forte que l'exutoire actuel.

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE SUR LA COMMUNE (ALEAS + ENJEUX)





## Carte des enjeux : détail



### QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Exemples de mesures prises à titre de prévention et de protection :

- Repérage des zones exposées
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Développement de mesures compensatoires réduisant les débits d'orage dus à l'urbanisation : bassin tampon.
- Limitation stricte de travaux de calibrage, de rescindement et de protection des berges qui tendent à accélérer l'écoulement pénalisant ainsi les sites en aval,
- Amélioration des aménagements fonciers et agricoles pour éviter tout impact sur le régime des eaux,
- Affichages dans les zones à risques
- Information de la population : pour les habitations concernées, contacts téléphoniques, évacuation vers le lieu de rassemblement qui est la salle des fêtes.

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

### Consignes spécifiques au risque inondation :

#### AVANT :

##### **S'organiser et anticiper :**

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;

et de façon plus spécifique

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

#### PENDANT :

##### **Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :**

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;

et de façon plus spécifique

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- **Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) :** lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

#### APRES :

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

et de façon plus spécifique

- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermer les  
portes, les  
aérations



Couper  
l'électricité et le  
gaz



N'aller pas  
chercher vos  
enfants  
à l'école :  
l'école s'occupe  
d'eux



Monter  
immédiatement  
à pied  
dans les étages



Ne pas  
téléphoner :  
libérer les lignes  
pour les secours



Ecouter la radio  
pour connaître  
les consignes à  
suivre

## OU S'INFORMER ?

- Mairie
- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DREAL - Service de prévision des crues <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- DDT
- Service de Restauration des Terrains en Montagne, ONF
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie
- Police



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN / SECHERESSE

### QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

- des mouvements lents et continus :
  - affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières,...),
  - phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (dessiccation lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, phénomènes de gonflement lorsque les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent),
  - tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile,...) par surexploitation
  - fluage des sols dans les collines mollassiques du Lauragais (mouvement lent de matériaux plastiques sur faible pente résultant d'une déformation gravitaire continue d'une masse de terrain non limitée par une surface de rupture clairement identifiée)
- des mouvements rapides et discontinus
- Propagation des matériaux en masse :
  - des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
  - des éboulements, chutes de blocs et de pierres
  - des effondrements qui résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine préexistante et se produisent de façon plus ou moins brutale.
- Propagation des matériaux remaniés :
  - coulées de boue dans les falaises des berges de la Garonne et de l'Ariège.

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

### QUELS SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2<sup>ème</sup> poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles. Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les éboulements et chutes de blocs peuvent entraîner un remodelage des paysages, par exemple l'obstruction d'une vallée par les matériaux déplacés engendrant la création d'une retenue d'eau pouvant rompre brusquement et entraîner une vague déferlante dans la vallée.

### **QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?**

La commune est exposée à des mouvements de terrains de type sécheresse.

Éléments historiques sur les mouvements de terrain dans la commune

Cartographie du risque : toute la commune est concernée.

PPRS prescrit le : 15 novembre 2004.

### **QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

Exemples de mesures prises à titre de prévention et de protection :

- maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- surveillance régulière des mouvements
- information préventive des populations

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

**Consignes générales :**

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

**Consignes spécifiques au risque mouvement de terrain :**

**-En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :**

**AVANT**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

**PENDANT**

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

**APRÈS**

- Informer les autorités.

**-En cas d'effondrement du sol :**

**AVANT**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

**PENDANT**

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Respecter les consignes des autorités ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

**APRÈS**

- Informer les autorités.

### **OU S'INFORMER ?**

- Service de Restauration des Terrains en Montagne. ONF
- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DDEA
- DREAL
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

- <http://www.prim.net>  
Portail de prévention des risques majeurs du Ministère de l'Ecologie
- <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/#/dpt/31>  
Base de données nationale sur les mouvements de terrain
- <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/dpt/31>  
Base de données sur les cavités souterraines
- <http://www.argiles.fr>  
Base de données sur le retrait-gonflement des sols argileux.



## LE RISQUE SISMIQUE

### QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- **Son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...). L'échelle d'intensité de référence aujourd'hui en Europe est l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998). L'échelle comporte douze degrés (notés en chiffres romains), le premier degré correspondant à un séisme non perceptible, et le douzième à une catastrophe généralisée.

### QUELLES-SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des tsunamis,...

### QUELS SONT LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE ?

A compléter par la commune sachant que pour chaque commune l'intensité sismique est définie selon les 5 zones de couleurs suivantes : **Montesquieu : 1 TF**

<b>très faible</b> (couleur jaune pâle)
<b>faible</b> (couleur jaune)
<b>modéré</b> (couleur orange)
<b>moyen</b> (couleur rouge)

## fort (couleur violette)

A chaque niveau s'attachent des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation.

### QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

#### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

#### Consignes spécifiques au risque sismique :

##### AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

##### PENDANT

- Rester où l'on est :

à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;

à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);

en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

##### APRÈS

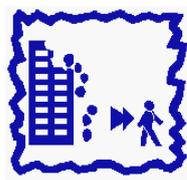
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

### LES REFLEXES QUI SAUVENT

#### Pendant



Abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Éloignez-vous  
des bâtiments



N'aller pas  
chercher vos  
enfants  
à l'école :  
l'école s'occupe  
d'eux

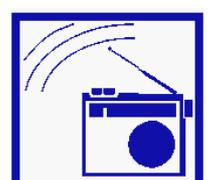
#### Après



Couper  
l'électricité et le  
gaz



Évacuez le  
bâtiment



Ecouter la radio  
pour connaître  
les consignes à  
suivre

## OU S'INFORMER ?

- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Bureau Central Sismologique Français (BCSF)
- Le site gouvernemental consacré au plan séisme : <http://www.planseisme.fr/>
- Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez le site du ministère de l'écologie : <http://www.prim.net/packsismique/>
- Le site du bureau central sismologique français : <http://www.franceseisme.fr/>
- Le site du Réseau National de Surveillance Sismique : <http://renass.unistra.fr/>
- Préfecture <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- Mairies
- Gendarmerie
- Service Départemental d'Incendie et de Secours

RISQUES METEOROLOGIQUES	 Vent violent	 Neige-verglas
	 Pluie-Inondation	 Inondation
	 Orages	 Vagues-submersion
	 Grand froid / Canicule	 Avalanches

### QU'EST-CE QUE LES RISQUES METEOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

### LES DIFFERENTS TYPES DE PHENOMENES METEOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques sont les suivants :

- |                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| ➤ Vent violent      | ➤ Grand froid   |
| ➤ Orages            | ➤ Canicule      |
| ➤ Pluie-inondation  | ➤ Avalanche     |
| ➤ Inondation        | ➤ Neige-verglas |
| ➤ Vagues-submersion |                 |

### QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune de MONTESQUIEU-LAURAGAIS est soumise aux risques météorologiques suivants :

- Vent violent
- Orages
- Pluie-inondation
- Canicule
- Neige-verglas
- Grand froid
- Inondation

Un tableau détaillé pour chacun de ces risques figure ci-après.

Vent violent	Confinement (PPMS à l'école), surveillance de la voirie après (arbres)
Orages	Coulées de boue, signalisations
Pluie-inondation	Signalisation
Canicule	Consignes données, visite des personnes seules (peu sur la commune)
Neige-verglas	Beaucoup de montées, déneigement, salage

### LE DISPOSITIF DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE :

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

#### Une carte de France

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Rouge** Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

**Orange** Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**Jaune** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**Vert** Pas de vigilance particulière.

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-Inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
Grand Froid	Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

4 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Diffusion : le mardi 25 novembre 2014 à 10h09

Validité : jusqu'au mercredi 26 novembre 2014 à 06h00

Actualise la carte du mardi 25 novembre 2014 à 06h00

Episode pluvio-orageux localement intense du Gard aux Alpes Maritimes. Crue en cours sur l'Argens-aval. Risque de crue sur le Gapeau.

Consultez le [bulletin national](#) et/ou les [bulletins régionaux](#)

**Conseils des pouvoirs publics :**

Orages/Orange – Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

Crues/Orange – Respectez les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. – Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Précipitations/Orange – Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

### couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.

Depuis décembre 2014, Météo-France fournit également une information sur les phénomènes concernés par une vigilance de niveau jaune.

**Vert : Pas de vigilance particulière.**

**Jaune : Soyez attentifs** ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral ) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**Orange : Soyez très vigilant** ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**Rouge : Une vigilance absolue s'impose** ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### Des bulletins de vigilance

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin,

ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

### **Où trouver la carte de vigilance ?**

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>.

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

### **L'alerte des communes et des services et l'information de la population :**

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés.

La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange.

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

A chaque risque météorologique, sont associées des conséquences possibles et des conseils comportement (cf. **fiches risques ci-après**).

#### **OU S'INFORMER ?**

- Site Internet de vigilance météorologique : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Mairies
- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- DREAL - Service de prévision des crues
- DDT
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie
- Police

## Risques Météorologiques

	Vent violent	Orages	Neige-Verglas	Canicule	Grand froid	Pluie Inondation	Inondation
<b>Définitions</b>	Le vent est un déplacement de l'air représenté par une direction (celle d'où vient le vent) et une vitesse. Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Les vents forts ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et tornades, les phénomènes cycloniques...	Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade. La foudre (décharge électrique) est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol.	La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.	Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période de forte chaleur s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. En dehors de cette période, les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.	C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée, les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier.	Les pluies intenses apportent sur une courte durée une quantité d'eau très importante. Cette quantité peut égaler celle reçue habituellement en un mois (normale mensuelle) ou en plusieurs mois. Dans le Sud de la France, les cumuls observés peuvent dépasser 500 mm (1 mm = 1litre/m2) en 24 heures, voir 100 mm en une heure. Les pluies en ruisselant et se concentrant dans les cours d'eau peuvent causer des inondations.	Voir fiche « inondation »
<b>Dangers</b>	toitures et cheminées endommagées, arbres arrachés, chutes de branches, chute de grue, arrachage de chapiteaux, circulation routière perturbée, véhicules déportés sur les routes, coupures d'électricité et de téléphone, fonctionnement des infrastructures des	La foudre peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies. Crues-éclairs, inondations de caves et points bas. Destruction de cultures. Dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires. Feux en forêt suite à des impacts de foudre.	Perturbation des circulations routière, aérienne et ferroviaire. Formation de plaques de glace. Sous le poids de la neige les toitures ou les serres peuvent s'effondrer et les branches d'arbres rompre. Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.	Danger pour la santé des personnes :risque de déshydratation, aggravation de maladie chronique ou coup de chaleur notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, les malades, les nourrissons, etc.) et pour les personnes en bonne santé (les sportifs et travailleurs manuels exposés à la	Danger pour la santé des personnes : diminution des capacités de résistance de l'organisme, aggravation des pathologies, ...Les risques sont accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques. Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences	Danger pour les populations installées dans la zone (constructions, équipements et activités), noyades glissements de terrain, ruptures de digues, grêle, débordements de ruisseaux et fossés, circulations routière et ferroviaire perturbées, coupures d'électricité, ...	Danger pour les populations installées dans la zone (constructions, équipements et activités), noyades glissements de terrain, ruptures de digues, grêle, débordements de ruisseaux et fossés, circulations routière et ferroviaire perturbées, coupures d'électricité, ..

Conseils de comportement en vigilance orange

stations de ski perturbé.

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne. Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR). Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant

chaleur, ...). Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.

du froid, hypothermie, engelures,...

Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit. Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres.

Dans la mesure du possible Restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en

Dans la mesure du possible restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer :  
- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.  
- les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement. Continuez à manger normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.

bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Evitez les efforts brusques. Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".

port  
eme  
nt  
en  
vigil  
ance  
roug  
e

ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

En cas d'obligation de déplacement Renseignez-vous auprès du CRICR. Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux. Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation. Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour. Mouillez- vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Continuez à manger normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.

contact avec votre médecin. Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Évitez les efforts brusques.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Signalez votre départ et votre destination à vos proches. Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Signalez votre départ et votre destination à vos proches. Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



faites une réserve d'eau potable. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
- les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ". Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



## LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

### QU'EST-CE QU'UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau<sup>1</sup>, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : **la régulation de cours d'eau** (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), **l'irrigation** des cultures, **l'alimentation en eau** des villes, **la production d'énergie électrique**, **la retenue de rejets** de mines ou de chantiers, **le tourisme et les loisirs**, **la lutte contre les incendies...**

On distingue deux types de barrages selon leur principe de stabilité :

- **le barrage poids**, résistant à la poussée de l'eau par son seul poids. De profil triangulaire, il peut être en remblais (matériaux meubles ou semi-rigides) ou en béton ;
- **le barrage voûte** dans lequel la plus grande partie de la poussée de l'eau est reportée sur les rives par des effets d'arc. De courbure convexe tournée vers l'amont, il est constitué exclusivement de béton. Un barrage béton est découpé en plusieurs tranches verticales, appelées plots.

Le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 codifié (art R214-112 du code de l'environnement) relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques a classifié les barrages de retenue et ouvrages assimilés, notamment les digues de canaux, en 4 catégories en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau retenue :

Classe A = Hauteur  $\geq$  20 m

Classe B = Hauteur  $\geq$  10 m et  $(\text{Hauteur})^2 \times \sqrt{\text{Volume}} \geq 200$

Classe C = Hauteur  $\geq$  5 m et  $(\text{Hauteur})^2 \times \sqrt{\text{Volume}} \geq 20$

Classe D = Hauteur  $\geq$  2 m

### QUELLES PEUVENT ETRE LES CAUSES DE RUPTURE ?

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- **techniques** : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;
- **naturelles** : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;
- **humaines** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être :

- **progressive** dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;
- **brutale** dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

---

<sup>1</sup> Actuellement les digues de canaux sont considérées par l'article R214-112 du code de l'environnement comme des ouvrages assimilés au barrage.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

### QUELS SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIEN ?

D'une façon générale les conséquences sont de trois ordres : humaines, économiques et environnementales. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dommages considérables :

- **sur les hommes** : noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées ou déplacées ;
- **sur les biens** : destructions et détériorations aux habitations, au patrimoine, aux entreprises, aux ouvrages (ponts, routes, etc.), aux réseaux d'eau, téléphonique et électrique, au bétail, aux cultures ; paralysie des services publics, etc. ;
- **sur l'environnement** : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris, etc., voire accidents technologiques, dus à l'implantation d'industries dans la vallée (déchets toxiques, explosions par réaction avec l'eau, etc.).

### QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune est exposée au risque rupture de barrage de la Ganguise situé à 16,5 Km.

Arrivée de l'onde en 1 h 40 mn.

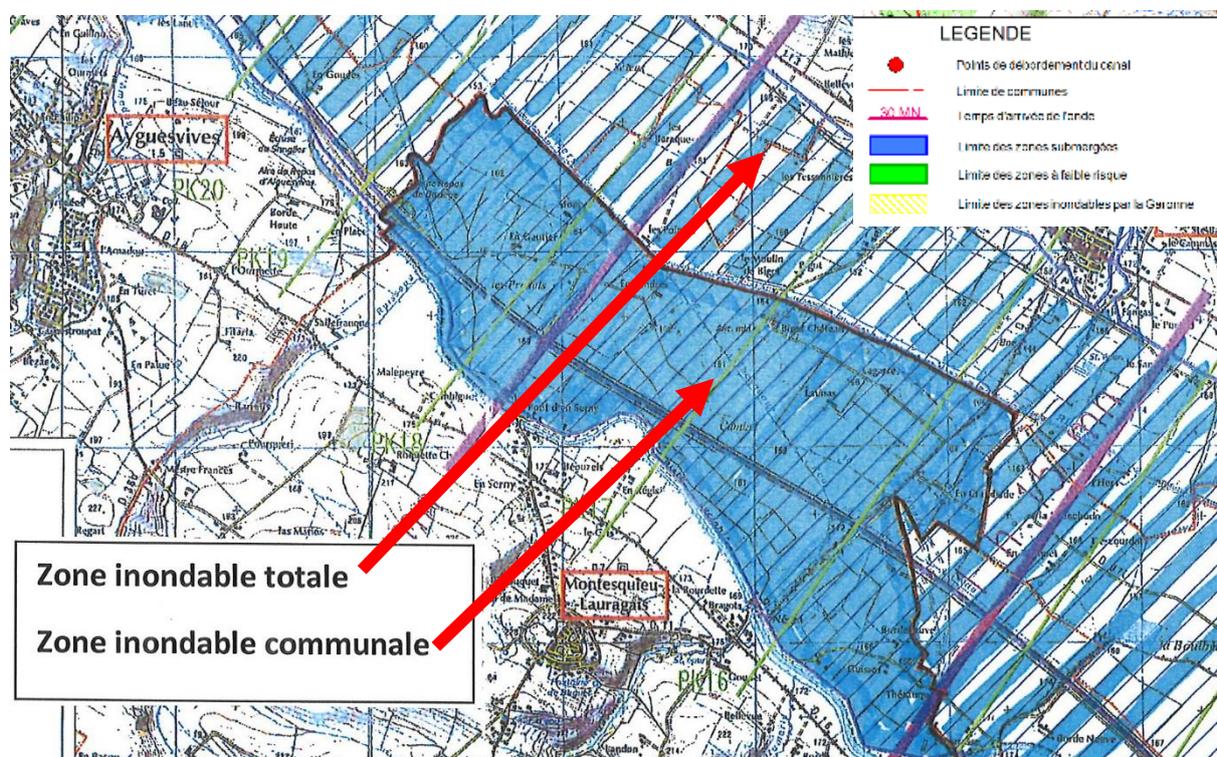
Hauteur maximum de l'eau : 4 m.

Durée de passage de l'onde : 10 heures.

Éléments historiques sur le risque rupture de barrage sur la commune : néant.

Cartographie du risque (aléa + enjeux)

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE SUR LA COMMUNE (ALEAS + ENJEUX)



## QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Recensement des habitations concernées voir liste page n° 111 diffusion de l'information, communication des numéros téléphoniques, désignation d'un lieu de rassemblement (salle des fêtes), installation d'une sirène à Négra.

Déclinaison à l'échelle communale des actions d'alerte, de sauvegarde et de secours sur la base des consignes écrites (élaborées par l'exploitant) ou des plans particuliers d'intervention pour les grands barrages (élaborés par le préfet).

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

### Consignes spécifiques au risque rupture de barrage :

#### AVANT

- **Connaître** les moyens et itinéraires d'évacuation vers la salle des fêtes au sommet du village. (voir page 78).

#### PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- **Ne pas prendre** l'ascenseur.
- **Ne pas revenir** sur ses pas.

#### APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- **Ne rétablir** l'électricité que sur une installation sèche.
- **Chauffer** dès que possible.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Gagnez  
immédiatement  
les hauteurs



Montez  
immédiatement à  
pied dans les étages



Écoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à  
l'école :  
l'école s'occupe  
d'eux



Ne téléphonez pas :  
libérez les lignes  
pour les secours

## OU S'INFORMER ?

- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- DREAL
- DDT
- Brigade de Gendarmerie du secteur
- Mairie
- Site du ministère de l'écologie : <http://www.prim.net/>



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) (par route/rail et canalisation)

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation. Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, oedèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

### QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Ces effets peuvent entraîner :

- **un risque pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (matières corrosives, matières toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).
- **une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement. En effet, certaines matières dangereuses présentent un danger pour l'environnement au-delà d'autres caractéristiques physico-chimiques (inflammabilité, corrosivité,...).

Hormis dans les cas très rares, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées :

- **les conséquences humaines** : il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.

- **les conséquences économiques** : les conséquences d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les réseaux d'eau, téléphonique, électrique, les voies de chemin de fer, le patrimoine, etc. peuvent être détruits ou gravement endommagés. Ce type d'accident peut entraîner des coûts élevés, liés aux fermetures d'axes de circulation ou à leur remise en état.
- **les conséquences environnementales** : un accident de TMD a en général des atteintes limitées sur les écosystèmes (la faune et la flore n'étant détruites que dans le périmètre de l'accident), hormis dans le cas où le milieu aquatique serait directement touché (par exemple en cas de déversement dans un cours d'eau). Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».

### LES RISQUES DANS LA COMMUNE :

Voies de communication : autoroutes A61 et A66 traversant la commune.

Voies de communications : RD813 et voie ferrée sur les communes voisines.

Canalisations de transport de gaz traversant la commune.

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE SUR LA COMMUNE (ALEAS + ENJEUX)

#### Liaisons routières et rail

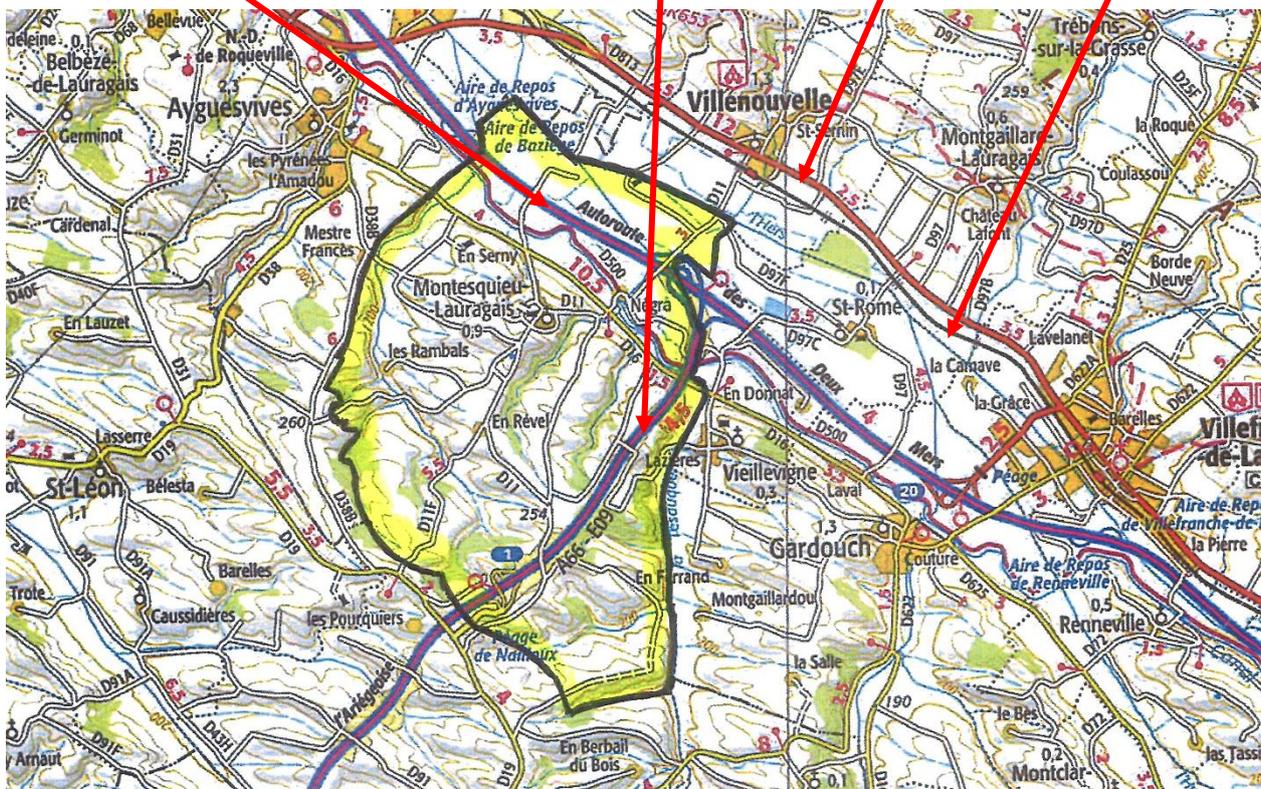
*Insérer la carte du risque sur la commune*

**Autoroute A61**

**Autoroute A66**

**RD 813**

**SNCF**

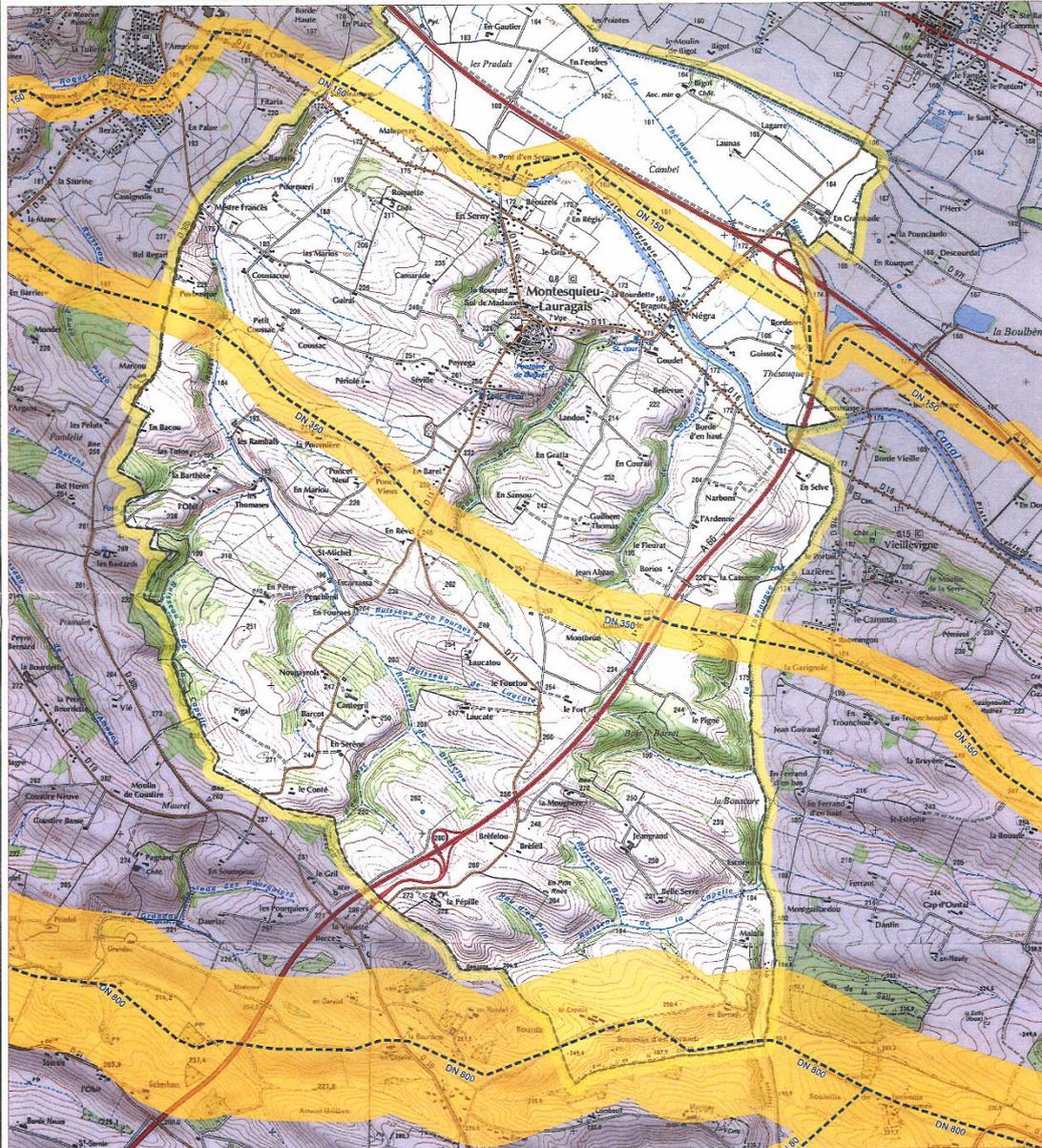


## Canalisations de transport de gaz

Commune : **MONTESQUIEU-LAURAGAIS** N° INSEE: **31374** Folio : 1/1

**PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL  
AVEC ZONES DE DANGERS SIGNIFICATIFS - EFFETS IRRÉVERSIBLES - IRE  
ET ZONE DES 200m POUR DN<300**

# TIGF



SCAN25 © IGN PARIS 2010 - N°2010CIS021-140

ECHELLE : 1/25000

EDITION : 05/2011

Tout dossier d'urbanisme dans les zones IRE doit faire l'objet d'une consultation :

**REGION DE TOULOUSE**  
16 bis, rue Alfred Sauvy  
31270 Cugnaux

PLAN A USAGE EXCLUSIF DES  
INSTRUCTEURS DE DOSSIERS D'URBANISME  
POUR DECLARATION DRIDICT CONSULTER  
LE PLAN DE ZONAGE TIGF

Tél : +33 (0)5 61 16 26 10 - Fax : +33 (0)5 61 78 51 12

CETTE EDITION ET LES INFORMATIONS QU'ELLE CONTIENT SONT INDICATIVES  
ET NE SAURAIT PERMETTRE LA REALISATION DE TRAVAUX A PROXIMITE DU  
RESEAU DE CANALISATIONS DE TIGF NI DE S'AFFRANCHIR DES DISPOSITIONS  
PREVUES AU DECRET N°91-1147 DU 14 OCTOBRE 1991

**En cas d'accident sur une canalisation, prévenez TIGF**

**N° Vert 0800 028 800**

**QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?**

Ex de mesures :

- Information des riverains des grands axes de circulation des TMD,

- Eventuellement mise en œuvre du PPMS à l'école.

## QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

### Consignes spécifiques au risque de transport de matières dangereuses :

#### AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

#### PENDANT

#### Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soit même.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- La présence ou non de victimes ;
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ;
- Le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

#### En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

#### APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous  
dans un bâtiment



Bouchez toutes  
les arrivées d'air



Écoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas :  
libérez les lignes  
pour les secours

## OU S'INFORMER?

- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- Mairies
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- DREAL
- DDT
- SAMU : 15
- Centre anti-poison : 05.61.77.74.47



## LE RISQUE NUCLEAIRE

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir, **lors d'accidents de transport**, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192 par exemple), **lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments**, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes), **en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.**

### QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT ?

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans l'eau des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques). Les populations environnantes seraient alors soumises aux rayonnements de ces particules déposées sur leur lieu de vie. Elles subiraient une irradiation externe. De plus, si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a contamination interne de l'organisme. Les rayonnements émis par ces produits irradient ensuite de l'intérieur les cellules des organes sur lesquels ils se sont temporairement fixés : il y a irradiation interne. A long terme l'alimentation peut représenter la part la plus importante de l'exposition aux rayonnements.

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets aux rayonnements sur l'homme selon les niveaux d'exposition :

- **à de fortes doses d'irradiation**, les effets dus, apparaissent systématiquement (on parle **d'effets non aléatoires**) au-dessus d'un certain niveau d'irradiation et de façon précoce après celle-ci (quelques heures à quelques semaines). Ils engendrent l'apparition de divers maux (malaises, nausées, vomissements, perte de cheveux, brûlures de la peau, fièvre, agitation). Au-dessus d'un certain niveau très élevé, l'issue fatale est certaine.
- **les effets aléatoires**, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années). Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques. Plus la dose est élevée, plus l'augmentation du risque de cancer est élevée, on parle de relation linéaire sans seuil.

### QUEL EST LE RISQUE NUCLEAIRE DANS LA COMMUNE ?

La commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 100 Kms de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

### QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Selon le cas, en complément des mesures ordonnées par le préfet (confinement, évacuation,...), la commune s'est organisée pour distribuer les comprimés d'iodure de potassium stable conformément aux instructions transmises par le préfet.

**Appeler la commune de Villefranche Lauragais pour aller chercher 167 boîtes de 10 comprimés d'iode. Distribution à la mairie avec une note d'utilisation, liste de distribution.**

**Voir priorité de distribution page : 71**

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

### Consignes spécifiques au risque nucléaire :

#### AVANT

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

#### PENDANT

- La première consigne est le **confinement** ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur).
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

#### APRÈS

- Agir conformément aux **consignes** :
  - si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements) ;
  - en matière de consommation de produits frais ;
  - en matière d'administration éventuelle d'iode stable.
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.
- Dans le cas de **contamination** : suivre les consignes spécifiques.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous  
dans un bâtiment



Bouchez toutes  
les arrivées d'air



Écoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas :  
libérez les lignes  
pour les secours

## OU S'INFORMER ?

- Préfecture – SIRACEDPC <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>
- Mairies
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- DREAL
- DDT
- SAMU : 15
  
- Le site internet de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire : [www.irsn.org](http://www.irsn.org)
- Le site internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## Les numéros d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces 3 points :

- Qui je suis ? Vous êtes victime, témoin,... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable

- Où je suis ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- Pourquoi j'appelle ? Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.

Enfin **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**

### **Numéro d'appel d'urgence européen : 112**

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes **témoin** ou si vous remarquez un **incendie** ou apercevez un  **cambriolage**, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique). Le 112 est le numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne.

### **Le Service d'aide médical urgente (SAMU) : 15**

### **Police Gendarmerie : 17**

### **Sapeurs-pompiers : 18**

### **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114**

Ce numéro d'urgence national unique est **accessible, par FAX ou SMS**. **Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.**

### **Numéro spécifique en cas de crise**

En fonction de la crise, les pouvoirs publics peuvent mettre à la disposition de la population un numéro d'appel permettant d'obtenir des informations comportementales et au besoin personnalisées sur la crise en cours.

### **Site Internet Météo France vigilance météorologique**

<http://france.meteofrance.com/vigilance/>

Répondeur téléphonique non surtaxé de vigilance météorologique de Météo France : 05.67.22.95.00

### **Site Internet national de vigilance crues VIGICRUES (cartes de vigilance)**

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Répondeur téléphonique de la DREAL - PUBLIC : 0 820 100 110.

## 12) LE RISQUE TERRORISTE



### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TERRORISTE ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

#### En France :

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint-Etienne-duRouvray en 2015 et 2016.

Sur le territoire national, différents acteurs font peser une menace particulièrement aiguë :

- des personnes radicalisées isolées ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés ;
- des personnes revenant de la zone syro-irakienne ou en contact avec des djihadistes.

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution. Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :

#### > des modes opératoires particuliers :

- attaque par arme blanche ou balistique ;
- voiture bélier ;
- colis, véhicule ou personne piégés.

### > des cibles particulières :

- **espaces scolaires** : collège Ozar Hatorah à Toulouse en mars 2012 ...
- **transports collectifs de personnes** : Paris en juillet 1995 (RER B - Saint-Michel), New-York le 11 septembre 2001 (World Trade Center), Madrid en mars 2004 (trains de banlieue), Londres en juillet 2005 (métro), Bombay en juillet 2006 (Inde - gares et trains de banlieue), ligne de train Thalys reliant Amsterdam à Paris en août 2015, Bruxelles en mars 2016 (aéroport et métro) ...
- **espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs** : Paris en août 1982 (communauté juive - restaurant rue des Rosiers), Manchester en juin 1996 (Royaume Uni – proximité centre commercial), Charm el-Cheikh en juillet 2005 (Égypte - station balnéaire), Bombay en novembre 2008 (Inde - hôtels, gare, restaurant, hôpital, centre communautaire juif, siège de la police), Oslo et île d'Utoya en juillet 2011 (Norvège - édifice gouvernemental et rassemblement de personnes), Marathon de Boston en avril 2013, Bruxelles en mai 2014 (musée juif de Belgique), Paris en janvier 2015 (commerce de la communauté juive), Tunis en mars 2015 (Tunisie - musée du Bardo), Sousse en juin 2015 (Tunisie - hôtel Imperial Marhaba, plages), Beyrouth en novembre 2015 (Liban - rues commerçantes), Paris et Saint-Denis en novembre 2015 (salle de spectacle, terrasses de café et de restaurants, stade), Orlando en juin 2016 (boîte de nuit), festivités du 14 juillet 2016 à Nice, Paris en septembre 2016 (voiture contenant des bonbonnes de gaz stationnée à proximité de l'église Notre Dame) ...
- **centres commerciaux** : Nairobi en septembre 2013 (Kenya - centre commercial Westgate) ...
- **organes de presse** : Paris en janvier 2015 (siège du journal Charlie Hebdo) ...
- **lieux de culte** : Paris en octobre 1980 (synagogue - rue Copernic), Saint-Etienne-du-Rouvray en juillet 2016 (église) ...
- **sites industriels** : Saint-Quentin-Fallavier en juin 2015 (usine de production de gaz industriels) ...
- **représentants des institutions publiques nationales ou internationales** : Beyrouth en octobre 1983 (Liban - militaires), Toulouse et Montauban en mars 2012 (militaires), Magnanville en juin 2016 (policiers) ...

### **Contre les intérêts et les ressortissants français à l'étranger :**

Dans certains pays, des attentats ou des enlèvements sont particulièrement à craindre dans les lieux publics. Par conséquent, tout ressortissant français amené à séjourner à l'étranger doit tenir compte des recommandations du Ministère des affaires étrangères et du développement international.<sup>1</sup>

### **3. QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR L'ETAT ?**

Face à la menace terroriste, l'État agit en anticipation et en réaction afin d'assurer un niveau de sécurité maximal à l'ensemble de la population dans le respect des libertés publiques.

---

<sup>1</sup> Site internet du Ministère des affaires étrangères et du développement international, page "Conseils aux voyageurs" :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Un nouveau Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) a été adopté en mai 2016. Il constitue la stratégie nationale pour faire face au terrorisme.

Afin d'éviter la survenue d'un attentat et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent particulièrement dans trois domaines : la prévention de la radicalisation, le renseignement et la planification.

### **La prévention de la radicalisation**

Afin d'empêcher la diffusion des idéologies extrémistes radicales, des actions ont été mises en place : un plan global de lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente, le dispositif législatif qui a été renforcé, la coopération internationale, un site <http://www.stopdjihadisme.gouv.fr>, un numéro vert pour signaler une situation préoccupante : 0 800 005 696.

### **Les activités de renseignement**

Les services de renseignement permettent de récolter et d'analyser des informations qui intéressent la sécurité nationale et l'intérêt général de la France. Dans la lutte contre les réseaux terroristes, cette connaissance et cette anticipation jouent un rôle essentiel.

### **La planification anti-terroriste**

Chaque acteur confronté au risque terroriste doit pouvoir réagir et prendre les mesures nécessaires pour se protéger ou protéger la vie de la population. Cela nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence, au moyen d'un plan général, le plan VIGIPIRATE, et de plans spécifiques d'intervention ou de protection des activités d'importance vitale.

#### **- Le plan VIGIPIRATE gouvernemental**

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

- la **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection ;
- la **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse ;
- la **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Il se compose de **deux parties** :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>) ;
- un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte **trois niveaux** :

- vigilance
- sécurité renforcée – risque attentat
- urgence attentat

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
<p><b>Vigilance</b></p> 	<p>Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.</p>	<p>Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.</p>	<p>Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).</p>
<p><b>Sécurité renforcée- risque attentat</b></p> 	<p>Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.</p>	<p>Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.</p>	<p>Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.</p>
<p><b>Urgence attentat</b></p> 	<p>Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente<sup>6</sup>, soit à la suite immédiate d'un attentat.</p> <p>L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.</p>	<p>Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.</p> <p>Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.</p>	<p>Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.</p> <p>Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP<sup>7</sup>, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.</p>

- La définition de l'imminence reste subjective. L'objectiver revient, sur la base d'informations issues de la communauté du renseignement, à répondre avec précision à au moins deux des quatre questions : qui ? où ? quand ? Et comment ?
- SAIP : Système d'alerte et d'information des populations (application pour smartphone).

Les mesures de sécurité activées sont précisées dans un document récapitulatif émanant du Premier Ministre : la **posture** Vigipirate

Cette posture est réévaluée de façon régulière, ainsi qu'à chaque évolution notable de la menace ou des vulnérabilités.

Les mesures Vigipirate s'appliquent à différents domaines d'activité (transport, rassemblements de personnes, protection des installations et bâtiments...).

Le préfet est destinataire de la posture globale, il est le garant de la pertinence du dispositif territorial, il communique les éléments aux collectivités territoriales et prend, en cas d'alerte, les mesures d'urgence.

Le plan Vigipirate repose sur un principe de **responsabilité partagée** de la sécurité, dont le socle est la prise en compte des risques et des menaces par tous les acteurs : par chaque citoyen pour lui-même et pour son environnement social et professionnel ; par chaque entreprise et chaque administration pour leur personnel et pour la pérennité de leur activité ; par tous les services chargés d'intervenir contre les actes de terrorisme pour prévenir les attentats, s'opposer aux tentatives, contrer directement les menaces et en réduire les effets.

#### - La déclinaison départementale du plan VIGIPIRATE

Elle est essentiellement composée d'un inventaire départemental des cibles et des modalités de traitement des postures décidées par le Premier Ministre.

L' inventaire départemental des cibles en Haute-Garonne comporte plus de 2000 cibles, classées par catégorie : sites institutionnels sensibles ou symboliques, établissements recevant du public, grands rassemblements de population, infrastructures de transport, infrastructures de captage, transport et distribution d'énergie ou d'eau, sites industriels et tertiaires sensibles.

Des fiches thématiques ont été réalisées localement pour permettre la sécurisation d'un site ou d'un rassemblement de personnes. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction de l'état de la menace et des instructions du Gouvernement, et diffusées dans le cadre de Vigipirate aux maires et des organisateurs de rassemblements.

#### - La sécurité des activités d'importance vitale (SAIV)

Sont identifiés comme « activités d'importance vitale » les secteurs et les opérateurs publics ou privés participant à la production et à la distribution de biens ou de services indispensables à l'exercice de l'autorité de l'Etat, au fonctionnement de l'économie ou encore au maintien du potentiel de défense ou à la sécurité de la nation.

Les secteurs d'importance vitale identifiés sont : énergie, finances, transports ; communications électroniques, audiovisuel et information, industrie, espace et recherche ; activités civiles, activités judiciaires et activités militaires de l'Etat ; alimentation, santé, gestion de l'eau.

Un point d'importance vitale est une installation relevant d'un de ces secteurs et dont la destruction ou l'indisponibilité risquerait de nuire gravement à la continuité des fonctions essentielles du pays.

A ce titre les opérateurs ont l'obligation de mettre en place des dispositifs de sécurité adaptés élaborés en lien avec l'Etat.

#### - Les autres plans Pirate

Le plan VIGIPIRATE est prolongé dans certains domaines (transports collectifs de personnes, risques nucléaires, bactériologiques ...) par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés : plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRANET,

METROPIRATE... Ces plans sont, si nécessaire, déclinés à l'échelle départementale par le Préfet en lien avec les opérateurs publics ou privés et les collectivités territoriales concernées.

#### 4. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

##### AVANT

- au quotidien, **surveillez vos effets personnels** dans les lieux publics et **signalez tout comportement ou objet suspect** en appelant le **17**
- repérez les **issues de secours** lorsque vous entrez dans un lieu public
- avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les **modalités d'accès** (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies
- **prenez connaissance des moyens d'alerte** et **téléchargez l'application mobile SAIP** (système d'alerte et d'information des populations).

Gratuite et disponible sur Apple Store et Google Play, cette application vous alerte, via notification sur votre smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Elle complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.



**#SAIP**

**SAIP POUR SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS**

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations déjà existant (sirènes, messages radio...).

Elle s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

**QU'EST-CE QUE C'EST ?**

- 1 Cette application permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel résultant d'un attentat.
- 2 Outre des messages d'alerte, l'application délivre des conseils comportementaux et les consignes adaptées à la nature de l'alerte.
- 3 Depuis l'application, il est possible de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours pour une diffusion maximum des messages de sécurité.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



**#SAIP**

**COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?**

- 1 Vous téléchargez l'application SAIP.
- 2 Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.
- 3 En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.

Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

**QUAND UNE ALERTE SE DÉCLENCHE :**

- 1 Si vous avez accepté la géolocalisation et que vous vous trouvez dans la zone où survient le danger, une alerte s'impose sur votre téléphone. Vous pouvez alors consulter les conseils comportementaux.
- 2 Si vous avez sélectionné des lieux favoris, vous recevez une notification lorsqu'une alerte intervient dans l'un des lieux définis.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

**apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence**



- engagez-vous dans une **démarche de volontariat** : devenez sapeur-pompier volontaire, intégrez la garde nationale, la réserve sanitaire ou la réserve communale de sécurité civile, devenez bénévole au sein d'une association agréée de sécurité civile
- consultez les guides : à destination des maires, des établissements scolaires, culturels ... ils donnent des recommandations pour sécuriser un bâtiment, un événement ... et des conseils de comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque. (Guides téléchargeables sur <http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>)
- informez-vous sur le site Stop-djihadisme <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> et le numéro vert **0 800 005 696** et signalez une situation inquiétante de radicalisation.



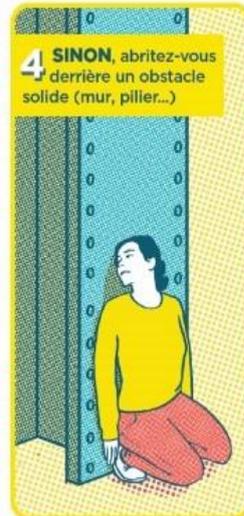
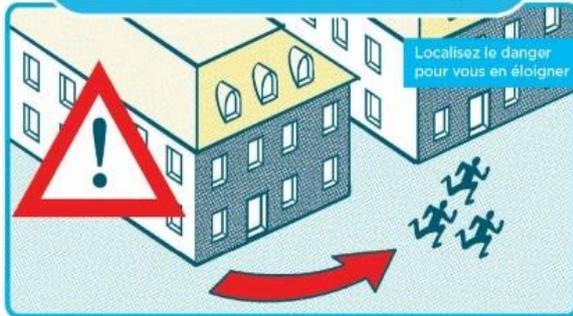
# PENDANT

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

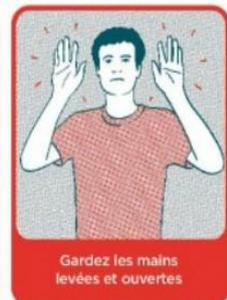
si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

# QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

**1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides

**2** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

**3** Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)

**4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

**5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, sans en toucher l'intérieur (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

**6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15

**18**  
**112**  
**15**  
**114**

**7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

**8** Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.

**9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



## ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.  
Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.  
Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr  
Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



Et aussi :

- n'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Netéléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours
- respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels)

## APRES

- si vous faites partie de la famille d'une victime, rendez-vous au centre d'accueil des familles (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches
- vous pouvez appeler le 08 VICTIMES au **08 842 846 37** (7 jours sur 7) : point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire
- vous pouvez également vous informer auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes :



<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

Vous trouverez des informations pour :

- accéder à un SOUTIEN psychologique
- contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- déposer PLAINTÉ ou vous constituer partie civile
- demander une INDEMNISATION au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>)

## 5. POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate> (l'ensemble des liens et documents utiles sont répertoriés sur cette page dédiée du site internet de la préfecture)

<http://www.risques.gouv.fr/menaces-terroristes> <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissemments-relevant-du-ministere.html> Page du Ministère de l'éducation nationale dédiée aux consignes de sécurité applicables dans les établissements scolaires

<http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip>

## CHAPITRE 3

### LE DISPOSITIF COMMUNAL D'ACTION

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  <b>SCHEMA D'ALERTE DES MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE</b>	
---	--	--

**TEMOINS DE L'EVENEMENT, AUTRES SIGNAUX, VIGILANCE,  
ETC.**

INFORME, PRÉVIENT, SIGNALE



SAPEURS - POMPIERS  
POLICE / GENDARMERIE  
SERVICES DE L'ETAT

INFORME



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA  
MAIRIE  
(hors heures ouvrables)

SERVICES DE LA MAIRIE  
(pendant les heures ouvrables)

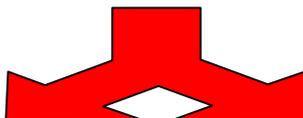
INFORME

INFORME



**MAIRE OU ÉLU RESPONSABLE**  
- Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS  
- Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte

CONTACTE



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA  
MAIRIE  
(hors heures ouvrables)

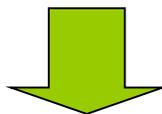
SERVICES DE LA MAIRIE  
(pendant les heures ouvrables)

CONTACTE ET MOBILISE

CONTACTE ET MOBILISE



**PERSONNES MEMBRES (DU PCC) DE LA CELLULE DE CRISE**



**MISE EN PLACE ET ARMEMENT DE LA CELLULE  
DE CRISE AU PCC**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	
---	--	--

## Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC)



Le local ou le bâtiment devant (accueillir) être utilisé en PCC doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Être situé dans une zone où il ne peut être impacté par l'événement en cours (par exemple dans une zone à l'abri des secteurs inondables),
- Être facilement accessible,
- Être pré-équipé ou pouvant être équipé rapidement (notamment en moyens de communication),
- Être clairement identifié par tous.

Exemples de sites pouvant accueillir le PCC : mairie, salle communale, lieu privé etc.

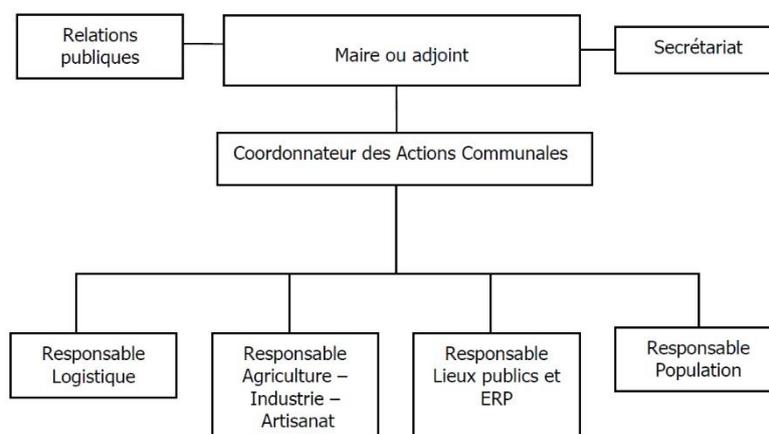
1<sup>er</sup> emplacement :

- lieu : **MAIRIE**
- endroit précis : **SECRETARIAT**
- numéro de téléphone : **05 61 81 63 45**
- numéro de fax : **05 62 71 29 60**

Liste du matériel disponible au PCC :

cf. fiche action/réflexe « armement du PCC page :130 »

### • Composition de la cellule de crise





L'organigramme précédent mentionne une organisation idéale du commandement des opérations de secours. Pour les communes de petite taille, et en fonction de la gravité de l'événement, une même personne peut être responsable de plusieurs thématiques (à adapter selon les moyens et les enjeux sur la commune).



La Cellule de Crise peut-être constituée dès la décision de mise en œuvre du PCS. Elle se réunit, si nécessaire au poste de commandement communal (PCC).

La Cellule de crise se compose de :

- 1 Directeur des Opérations de Secours (DOS) qui est le Maire
- 1 Responsable des Actions Communales (RAC)\* désigné par le Maire parmi des élus ou des agents communaux
- 1 Secrétariat (également en charge de la communication),
- 1 Responsable terrain (évaluation des besoins, gestion de la sécurité sur place, etc.)
- 1 Responsable logistique (mobilisation des moyens, ravitaillement, hébergement, etc.)

\*Dans les communes de petite taille, le Maire peut être à la fois le DOS et le RAC.

**MAIRE = DOS + RAC**

M. Claude LAFON

Suppléant : Sylvain GASC

Tél : 05 61 81 57 98 – 06 20 97 17 41



<b>Cellule SECRÉTARIAT / COMMUNICATION</b>	<b>Cellule TERRAIN</b>	<b>Cellule LOGISTIQUE</b>
<p><b>Responsable :</b> Mme Nathalie FAURÉ 06 87 23 18 64</p>	<p><b>Responsable :</b> M. Pascal CARRIERE Tél : 06 50 85 37 99</p>	<p><b>Responsable :</b> M. Sylvain GASC 06 03 01 04 03</p>
<p><b>Personnel :</b> - Mme Marie-Laure ARNAUD Tél : 06 79 68 00 65 - Mme Christine BÉNAZET Tél : 06 84 66 27 87 - Mme Magali DENOY Tél : 06 52 60 19 87 - Mme Aude DARDARD Tél : 06 25 21 07 81</p>	<p><b>Personnel :</b> - M. Christian CROUZIL Tél : 06 20 91 14 87 - M. José JIMENEZ Tél : 06 43 50 27 10</p>	<p><b>Personnel :</b> - M. Benoît LARROCHE Tél : 06 77 03 62 34 - M. Jean-Louis LUCAS Tél : 06 16 22 67 47 Mme Pascale BALTU Tél : 06 06 60 09 88</p>

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION – LE MAIRE</b>	
---	--	--

Identité du titulaire : Claude LAFON

Identité du suppléant : Sylvain GASC

Le maire est le directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le préfet. Dans ce cas, malgré la substitution par le préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas de déclenchement du PCS, le Maire devient le DOS. Il est assisté sur le terrain par un sapeur-pompier, qui est le Commandant des Opérations de Secours (COS). Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires et en ordonne l'exécution.

#### ROLE DU DOS

- Chargé de décider des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population.
- Choisi et valide si nécessaire les actions proposées par le COS (Validation des actions du COS.)

En cas d'alerte (accident technologique ou naturel) transmise par un tiers, par un service (entreprise industrielle, Météo France,...) ou la préfecture, **le maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés.**

ACTIONS	État de réalisation
Mettre en œuvre le PCS	
Informer et mobiliser la cellule de crise municipale	
Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; fait établir la régulation de la circulation afin d'empêcher qu'un sur accident ne se produise	
Mettre à la disposition, si besoin, des secours un local pouvant servir de poste de commandement Localisation du lieu : .....	
Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou des sinistrés	
Mettre à disposition des secouristes un ou plusieurs locaux de repos, prévoir leur ravitaillement	
Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompe funèbres	
Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique (cf. fiche support « modèle d'arrêté de réquisition » page : 172)	
Veiller à l'exécution des mesures prescrites	
Se tenir informé et rendre compte à la préfecture et à la population	
Clôture l'activation de la cellule de crise par une réunion de retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs impliqués	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION – LE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES</b>	
---	---	--

Identité du titulaire : Claude LAFON

Identité du suppléant : Sylvain GASC

Le coordonnateur des actions communales, sous l'autorité du maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

<b>ACTIONS</b>	<b>État de réalisation</b>
Après avoir été informé, se rendre au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise	
Assure la direction de la cellule de crise	
Mettre en œuvre les décisions prises par le maire et s'assure de leur exécution	
Réceptionner, centraliser et synthétiser les informations qui lui sont communiquées par le chef des opérations de secours (COS), les autres autorités publiques (préfecture, gendarmerie, pompiers,...), la population, les médias et en informe le maire ou son adjoint	
Veiller à la cohérence générale du dispositif mis en œuvre et au suivi de la main courante	
Effectuer la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du maire ou de son adjoint	
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire	
Rédiger le compte-rendu du retour d'expérience et l'adresser aux participants	
Déterminer avec le secrétaire, les évolutions et modifications du PCS, qui seront transmises au Responsable du Plan Communal de Sauvegarde	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION – LE SECRETAIRE</b>	
---	---	--

Identité du titulaire : Nathalie FAURÉ  
Identité du suppléant : Benoît LARROCHE

ACTIONS	État de réalisation
Après avoir été informé, se rendre au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise	
Organiser l'installation de la cellule de crise <i>(cf. fiche action / réflexe « fiche armement du PCC page : 130»)</i>	
Ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) <i>(cf. fiche support « main courante page : 156 »)</i>	
Assurer l'accueil téléphonique du PCC <i>(cf. fiche action / réflexe « accueil téléphonique du public page : 136 »)</i>	
Assurer la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)	
Assurer la rédaction et la transmission des documents émanant de la cellule (envoi et transmission des télécopies, arrêtés municipaux,...) <i>(cf. fiche support « déclenchement du PCS de la commune page : 153»)</i>	
Appuyer les différents responsables de la cellule de crise en tant que de besoin	
Tenir à jour la main courante	
Participer à la réunion de retour d'expérience	
Assurer le suivi des dossiers des sinistrés	
Veiller à l'archivage de la main courante et des informations recueillies durant la crise	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION – LE RESPONSABLE LOGISTIQUE</b>	
---	---	--

Identité du titulaire : Sylvain GASC

Identité du suppléant : Jean-Louis LUCAS

ACTIONS	État de réalisation
Après avoir été informé, se rendre au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise	
Mettre en alerte le personnel des services techniques (cf. recensement des moyens – liste des personnes ressources – page : 96)	
Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, gaz,...) (cf. annuaire de crise « gestionnaires de réseaux – page : 104 »)	
Organiser l'alerte de la population selon les modalités et les moyens référencés (cf. fiche action / réflexe « composition d'un message d'alerte – page : 131») (cf. fiche action / réflexe « éléments clés du communiqué de presse page : 133») (cf. fiche support « exemple de message page : 154»)	
Mettre à disposition des autorités et des services le matériel technique de la commune (cf. recensement des moyens – page : 91)	
Mettre à disposition des autorités et des services le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et faciliter leur mise en œuvre (cf. le dispositif communal d'alerte – le circuit d'alerte – page : 82)	
Activer et mettre en œuvre le ou les centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoyer du personnel pour accueillir les sinistrés (cf. fiche action / réflexe « organisation de l'accueil page : 134») (cf. fiche action / réflexe « organisation de l'hébergement transitoire page : 139») (cf. fiche support « accueil des personnes au centre d'accueil – page : 161»)	
S'assurer du bon fonctionnement des moyens de transmissions	
Informers les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise	
Organiser le déblaiement des encombrants et fait remettre les locaux dans leur état initial (cf. fiche action / réflexe « remise en état – page : 146 »)	
Assurer la récupération du matériel communal mis à disposition (cf. fiche support « inventaire du matériel réquisitionné page : 165») (cf. fiche support « état des lieux du matériel page : 166»)	
Participer à la réunion de retour d'expérience	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION – LE RESPONSABLE TERRAIN</b>	
---	--	--

Identité du titulaire : Pascal CARRIERE

Identité du suppléant : Christian CROUZIL

ACTIONS	État de réalisation
Après avoir été informé, se rendre au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise	
Alerter et informer la population, en liaison avec la personne responsable des relations publiques et la personne responsable de la logistique, sur les événements et sur les mesures de protection adoptées	
Assurer l'approvisionnement des habitants (eau, iode stable,...) en liaison avec le responsable logistique <b>(cf. fiche action / réflexe « répondre aux besoins en eau potable et nourriture- page : 141»)</b>	
Assurer la fourniture des repas aux personnes intervenant sur la crise, aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable logistique	
En cas d'évacuation, s'assurer de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre <b>(cf. fiche action / réflexe « protection des biens page : 143»)</b> <b>(cf. fiche action / réflexe « balisage page : 144»)</b>	
Mobiliser en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique, hébergement,...)	
Prévenir toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise	
Accompagner la population pour un retour à la normale en les orientant vers les services administratifs compétents (démarches administratives, indemnisation, assurances,...) <b>(cf. fiche action / réflexe « gestion post-crise – page : 145 »)</b>	
Participe à la réunion de retour d'expérience	

## CHAPITRE 4

### LE DISPOSITIF COMMUNAL D'ALERTE

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>RECEPTION DE L'ALERTE</b>	
---	--	--



La partie concernant l'alerte est très importante. En effet, ce sont les dispositions prises pour alerter la population, qui seront déterminantes pour assurer la sauvegarde de la population.

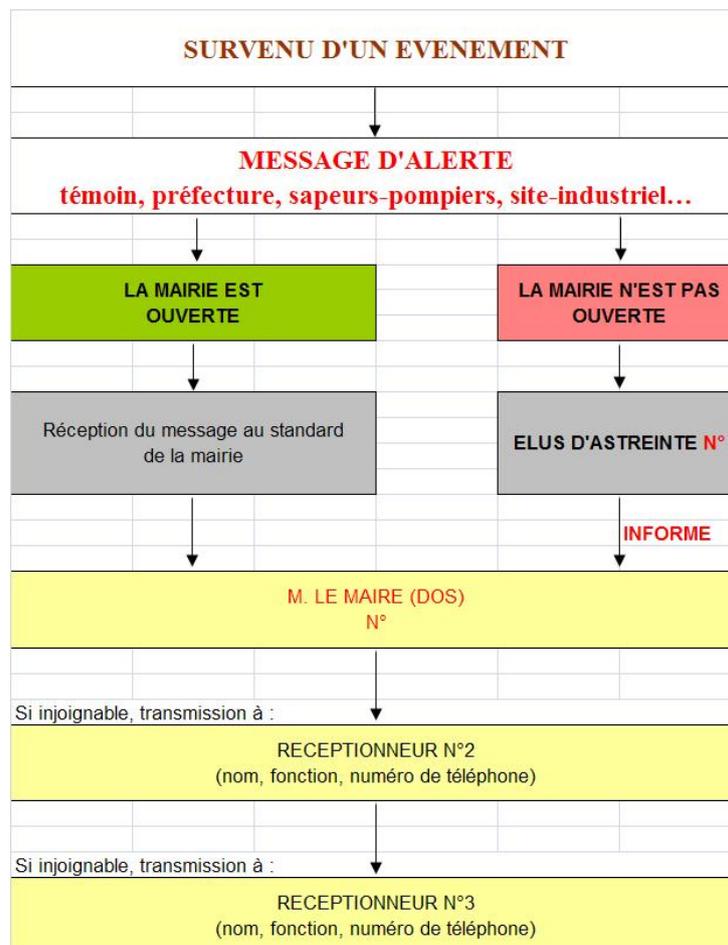
Il convient d'alerter le plus rapidement possible la population du danger qui menace la commune.

Les objectifs sont d'informer la population ...

- de la survenue d'un événement potentiellement dangereux
- de la nature de l'événement
- du comportement qu'elle doit adopter
- de la fin de l'événement

... et de favoriser les bons comportements de protection et de sauvegarde.

### Schéma de la réception de l'alerte





Ce schéma a pour but de décrire le système d’alerte des responsables communaux c’est-à-dire la personne (généralement le maire mais parfois l’ élu d’astreinte quand il y en a un) qui va réceptionner l’alerte en cas d’urgence.

### Personnes chargées de la réception de l’alerte en cas d’urgence

STATUT	ORDRE	PRENOM NOM	STANDARD MAIRIE	PORTABLE	DOMICILE
Maire	1	Claude LAFON	05 61 81 63 45	06 20 97 17 41	05 61 81 57 98
1 <sup>er</sup> adjoint	2	Sylvain GASC	05 61 81 63 45	06 03 01 04 03	05 61 81 87 00
2 <sup>ème</sup> adjoint	3	Nathalie FAURÉ	05 61 81 63 45	06 87 23 18 64	05 61 27 05 56



Veillez à mettre en cohérence les données inscrites dans le tableau ci-dessus et celles communiquées par vos soins à la préfecture pour la réception dans votre commune des alertes transmises par la préfecture.

FICHE ACTION RECEPTION DE L'ALERTE		
RESPONSABLE	ACTIONS	Etat de réalisation
Maire	Réceptionne le message dans son intégralité	
	Ouvre la main courante provisoire (cf. fiche support « main courante provisoire page : 156»)	
	Déclenche le PCS	
	Informe les autres membres de la cellule de crise	
Elu ou cadre territorial en charge de la réception de l'alerte	Réceptionne le message dans son intégralité	
	Ouvre la main courante provisoire (cf. fiche support « main courante provisoire page : 156»)	
	Informe le maire	
	Informe les autres membres de la cellule de crise	
	Se tient à la disposition du Maire ou de son suppléant	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b> <b>DIFFUSION DE L'ALERTE</b>	
---	--	--



**Il vous faut renseigner les moyens d'alerte qui vont vous permettre d'avertir la population en fonction du type de risque. Le tableau ci-dessous est un exemple qui peut vous permettre de récapituler les informations concernant la diffusion de l'alerte et les actions de sécurisation à mettre en œuvre.**

Les moyens d'alerte dont dispose la commune sont les suivants :

- Réseau téléphonique.
- Véhicules avec mégaphones.
- Les cloches de l'église pour le village.

### 1) RISQUES METEOROLOGIQUES

Tableau 1/3	Vent violent	Orages	Inondation	Neige-verglas	Grand froid	Canicule
Population à informer	Toute la commune	Toute la commune	Population située dans la zone inondable	Toute la commune	Toute la commune	Toute la commune
Moyens prévus pour informer	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM
Population à alerter	Toute la commune Vigilance rouge	Toute la commune Vigilance rouge	Population située dans la zone inondable (cf liste figurant à la page n°)		Population vulnérable (cf liste figurant à la page n°)	Population vulnérable (cf liste figurant à la page n°)
Moyens d'alerte	Véhicules avec mégaphones et cloches	Véhicules avec mégaphones et cloches	Téléphone Véhicule avec mégaphone		Téléphone	Téléphone
Personne chargée de la diffusion de l'alerte à la population	Agents communaux	Agents communaux	Agents communaux		Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie
Enjeux sensibles à alerter	Ecoles,...	Ecoles,...		Ecoles,...foyers isolés	Ecoles,...	Ecoles, lieux d'accueil des jeunes enfants et des personnes âgées,...
Consigne de mise en sécurité donnée à la population	Voir fiche risque page :36 PPMS Voir page n°98	Voir fiche risque page :36 PPMS Voir page n°98	Voir fiche risque page :36	Voir fiche risque page :36	Voir fiche risque page :36	Voir fiche risque page :36
Actions complémentaires à engager par l'équipe municipale	- consulter les prévisions météo à l'échelle de la commune - vérifier l'implantation de chapiteaux, de grues, Randonnées au bois Barrat...	- consulter les prévisions météo à l'échelle de la commune - vérifier l'implantation de chapiteaux, de grues, ...	- suivre l'évolution de la montée des eaux - mettre en place les panneaux « route inondable » ....	- consulter les prévisions météo à l'échelle de la commune - mettre en place les panneaux «verglas» ...	- consulter les prévisions météo à l'échelle de la commune - assurer le suivi des personnes vulnérables ou isolées ...	- consulter les prévisions météo à l'échelle de la commune - assurer le suivi des personnes vulnérables ou isolées ...





## 2) AUTRES RISQUES MAJEURS

Tableau 2/3	Risque mouvement de terrain (rapide ou lent (sécheresse))	Risque sismique	Risque nucléaire (exposition à un nuage radioactif)	Risque TMD (route/ rail/ canalisation)	Risque rupture de barrage
Population à informer	Toute la commune	Toute la commune	Toute la commune	Toute la commune	Toute la commune
Moyens prévus pour informer	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM	Bulletin municipal DICRIM
<b>Population à alerter</b>			Toute la population	Toute la population	Population située dans la zone inondable
<b>Moyens d'alerte</b>			Véhicules avec mégaphone cloches	Véhicules avec mégaphone et cloches	Téléphone Véhicule avec mégaphone
Personne chargée de la diffusion de l'alerte à la population			Agent communal et élu chargé de la communication	Agent communal et élu chargé de la communication	Agent communal et élu chargé de la communication
<b>Enjeux sensibles à alerter</b>		Ecoles,...	Ecoles,...	Ecoles,...	
Consigne de mise en sécurité donnée à la population	Voir fiche risque page :27	Voir fiche risque page :30	Voir fiche risque page :48 PPMS	Voir fiche risque page :46 PPMS	Voir fiche risque page :42
<b>Actions complémentaires à engager par l'équipe municipale</b>			- distribution comprimés d'iode ...		

Tableau 2/3	Risque terroriste
<b>Population à alerter</b>	Toute la commune
<b>Moyens d'alerte</b>	Tous moyens
Personne chargée de la diffusion de l'alerte à la population	Agent communal et élu chargé de la communication
<b>Enjeux sensibles à alerter</b>	Enjeux sensibles répertoriés par la commune (établissements scolaires, manifestations associatives)
Consigne de mise en sécurité donnée à la population	Echappez-vous, si c'est impossible, cachez-vous
Moyens prévus pour informer la population*	Bulletin municipal DICRIM
<b>Actions complémentaires à engager par l'équipe municipale</b>	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>Dispositions spécifiques ORSEC</b>  <b>Plan particulier d'intervention du barrage de l'Estrade sur la Ganguise</b>	Août 2015
---	---	-----------

<b>Maires</b>
<b>Missions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des enjeux dans la zone concernée par le risque</li> <li>- Alerte et mise en sécurité des populations</li> <li>- Soutien des populations (notamment accueil, hébergement, ravitaillement)</li> <li>- Mise en oeuvre des plans communaux de sauvegarde</li> </ul>
<b>Actions principales</b>
<b>Etat de vigilance renforcée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparent les actions des phases suivantes du plan (notamment renforcement des astreintes, mise en sécurité du matériel et déport des postes de commandement si nécessaire) ;</li> <li>- Informent les établissements relevant de leur compétence et préparent les actions des phases suivantes du plan en lien avec eux (notamment renforcement des astreintes) ;</li> <li>- Mettent en oeuvre leurs plans communaux de sauvegarde ;</li> <li>- Participent si nécessaire à la réunion de la cellule de veille.</li> </ul>
<u>En fonction de la situation, et selon les priorités déterminées par le Préfet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participent à la mise en oeuvre avec les services des actions prévues à ce stade : cf. fiche "Etat de vigilance renforcée" (évacuation des populations vulnérables et fermeture des ERP) ;</li> <li>- Informent leur population.</li> </ul>
<b>Etat de préoccupations sérieuses / péril imminent / rupture constatée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participent, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et met en oeuvre les mesures décidées relevant de sa compétence (cf. alerte des populations, mise en sécurité des populations, mise en sécurité des installations, mise en sécurité des animaux, gestion routière, accueil et hébergement des populations évacuées, ravitaillement des populations évacuées, transport des populations évacuées, fourniture d'objets de première nécessité aux populations évacuées, relogement d'urgence des populations évacuées, sécurisation des lieux évacués, soutien administratif, nettoyage et remise en état, vérification de la sécurité des bâtiments) ;</li> <li>- Alertent les établissements relevant de leur compétence ;</li> <li>- Alertent leur population ;</li> <li>- Mettent en oeuvre leurs plans communaux de sauvegarde ;</li> <li>- Tiennent informé le COD et/ou PCO de la situation de leurs communes.</li> </ul>
<u>En fonction de la situation, et selon les priorités déterminées par le Préfet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participent à la mise en oeuvre avec les services des actions prévues à ce stade : cf. fiche "Etat de préoccupations sérieuses", "Etat de péril imminent", "Etat de rupture constatée" (évacuation et restrictions de circulation), notamment : veillent à l'alerte et l'évacuation des populations ; veillent à la fermeture, l'évacuation et la mise en sécurité des établissements relevant de leur compétence ; mettent en oeuvre les mesures d'interdiction de la circulation sur les voies communales ; assurent le soutien des populations évacuées (en premier lieu : accueil, hébergement, ravitaillement) ;</li> <li>- Rendent compte de leurs actions au COD et/ou PCO.</li> </ul>

**Dispositions spécifiques ORSEC**

**Traitement d'un évènement météorologique**

Maires	
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recensement des enjeux situés en zone à risque dans la commune (notamment les campings)</li><li>- Alerte et mise en sécurité des populations</li><li>- Soutien des populations : couverture des besoins immédiats de la population (accueil, hébergement, ravitaillement, transport ...)</li><li>- Mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde</li></ul>
<b>Actions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifient les prévisions météorologiques à l'échelle de la commune</li><li>- Alertent leur population et relaient les consignes de sécurité et conseils de comportement adaptés à la situation auprès de la population</li><li>- Se tiennent en permanence informés de l'évolution de la situation en consultant les cartes de vigilance et bulletins de suivi émis par Météo France</li><li>- Mettent en place des mesures de prévention : limiter l'accès à certaines parties du territoire de leur commune (ex : zones boisées, zones avalanches...), interdire les rassemblements...</li><li>- Mettent en œuvre les mesures de protection des populations prévues dans leur plan communal de sauvegarde</li><li>- Tiennent informé le SIRACED PC, le COD et/ou PCO de la situation de leur commune (routes coupées, interruption de l'alimentation en énergie électrique...)</li><li>- Participent, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et mettent en œuvre les mesures décidées relevant de leur compétence y compris dans le cadre du retour à la normale (<i>cf. détail dans b-tableau de synthèse des actions</i>)</li></ul>
<b>Autres services et opérateurs alertés</b>	
<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recensent les entités relevant de leur compétence et prévoient les moyens de les alerter et de les mettre en sécurité</li><li>- Relaient l'alerte à toutes les entités relevant de leur compétence</li></ul> En fonction de la situation, et selon les priorités déterminées par le Préfet : <ul style="list-style-type: none"><li>- Veillent à la mise en sécurité des établissements relevant de leur compétence</li><li>- Participent, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et mettent en œuvre les mesures décidées relevant de leur compétence y compris dans le cadre du retour à la normale</li></ul>

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>Dispositions spécifiques ORSEC</b>  <b>Inondation</b>	<b>2015</b>
---	--	-------------

- Mairies
- Gestionnaires routiers
- SIDSIC (préfecture)

### 3) Le poste de commandement communal (PCC)

Conformément à l'article R.731-4 du Code de la sécurité intérieure, le maire peut mettre en place un poste de commandement communal destiné à coordonner l'action des services municipaux dans l'organisation des secours et l'aide aux populations dans le cadre des missions qui relèvent de sa compétence.

### 4) La communication de crise

La communication de crise est mise en œuvre par le Préfet. Il s'appuie sur son service de la communication et se réserve la possibilité de confier la communication sur un aspect de la situation au service concerné.

### 5) Les actions des services

#### a - Fiches services

<b>Préfet</b> <b>(représenté par le directeur de cabinet ou le membre du corps préfectoral de permanence)</b>
<b>Missions principales</b>
- Direction des opérations de secours (DOS) - Information des autorités supérieures - Communication de crise
<b>Actions principales</b>
- Selon la situation, décide de la stratégie de gestion de crise et demande au SIRACEDPC de mettre en œuvre avec les services et les communes les actions qui en découlent - Selon la situation, demande au SIRACEDPC l'activation du COD et, si nécessaire, d'un ou plusieurs PCO dont il assure la direction - Met en œuvre la communication de crise - Informe si nécessaire le président du conseil départemental, le président du conseil régional et le procureur de la République

<b>SIRACEDPC (ou cadre d'astreinte)</b>
<b>Missions principales</b>
- Appui à la Direction des opérations de secours - Animation du COD - Recensement, alerte et mise en sécurité des entités relevant de sa compétence
<b>Actions principales</b>
- Alerté par le SPC dès le niveau de vigilance jaune sur un tronçon, fait le point sur la nature et l'intensité du phénomène attendu - Fait un point de situation météorologique avec Météo France - Avise le directeur de cabinet ou le membre du corps préfectoral de permanence - Prépare et diffuse le message d'alerte aux communes, services et opérateurs - Suit l'évolution de la situation en lien avec les services et les communes et leur transmet toute information utile - Selon la situation, et en tout état de cause, dès le niveau de vigilance orange sur un tronçon, examine, en liaison avec les maires concernés, la nécessité de procéder à l'évacuation des campings situés le long du cours d'eau

<p>En cas de vigilance de niveau rouge, cette évacuation est engagée sans délai.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en œuvre avec les services et les communes les actions découlant de la stratégie de gestion de crise du préfet</li> <li>- Informe le COZ</li> <li>- Active le COD dont il assure l'animation</li> <li>- Active, si nécessaire, un ou plusieurs PCO et y envoie un représentant</li> <li>- Propose au DOS l'activation de tout plan complémentaire jugée pertinente</li> <li>- Active si nécessaire la Cellule d'information du public (CIP)</li> </ul>
--

<b>Service de prévision des crues (SPC)</b>
<b>Missions principales</b>
- Prévision des crues
<b>Actions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuse à la préfecture par courriel les bulletins de vigilance crues, doublés d'un appel à partir du niveau de vigilance jaune</li> <li>- Participe, sur demande du Préfet, au COD (par points téléphoniques) et met en œuvre les mesures décidées en COD relevant de sa compétence</li> <li>- Fournit au COD et au PCO toute information utile relevant de sa compétence</li> </ul>

<b>Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</b>
<b>Missions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours d'urgence et de lutte contre les incendies</li> <li>- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile, préparation des mesures de sauvegarde et organisation des missions de secours spécifiques, protection des personnes, des biens et de l'environnement</li> <li>- Commandement des opérations de secours (COS)</li> <li>- Recensement, alerte et mise en sécurité des entités relevant de sa compétence</li> </ul>
<b>Actions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès réception de la vigilance, met en alerte les centres d'incendie et de secours concernés</li> <li>- Participe, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et met en œuvre les mesures décidées relevant de sa compétence y compris dans le cadre du retour à la normale (en particulier, cf. détail dans tableau des actions : évacuation des populations, secours et prise en charge des victimes, nettoyage et remise en état, vérification de la sécurité des bâtiments)</li> <li>- Assure le commandement des opérations de secours, engage les secours et met en œuvre ses moyens conformément au règlement opérationnel</li> <li>- Propose au DOS l'activation de tout plan complémentaire jugée pertinente</li> </ul>

<b>Gendarmerie / Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)</b>
<b>Missions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance générale et maintien de l'ordre public</li> <li>- Vérification de la bonne réception de l'alerte par les communes</li> <li>- Recensement, alerte et mise en sécurité des entités relevant de sa compétence</li> </ul>
<b>Actions principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès réception de la vigilance, met en alerte les brigades / commissariats concernés</li> <li>- En cas de vigilance de niveau orange ou rouge, en l'absence de contre-appel des communes dans l'heure qui suit la réception de l'alerte, s'assure de la transmission de l'alerte aux communes concernées par tout moyen disponible (déplacement notamment)</li> <li>- Participe, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et met en œuvre les mesures décidées relevant de sa</li> </ul>

compétence y compris dans le cadre du retour à la normale (cf. évacuation des populations, gestion routière, sécurisation des lieux évacués)  
 - Assure la surveillance générale, le maintien de l'ordre public, et le contrôle de la circulation dans les zones à risque

### **Direction départementale des territoires (DDT)**

#### **Missions principales**

- Mission de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion des crises d'inondation (mission RDI)
- Coordination des gestionnaires routiers
- Appui en matière de connaissance territoriale
- Identification de ressources via la base Parades
- Recensement, alerte et mise en sécurité des entités relevant de sa compétence

#### **Actions principales**

- Apporte son appui au Préfet en matière de connaissance territoriale pour l'évaluation de la situation
- Dans le cadre de sa mission RDI, la DDT :
  - . Assiste le préfet dans l'interprétation des données hydrologiques transmises par le SPC et dans leur traduction en termes de conséquences à attendre et d'enjeux territoriaux ;
  - . Aide aux contacts avec les élus, en référence aux travaux menés sur les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) ou les plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI) ou les plans communaux de sauvegarde (PCS), et aux connaissances de terrain acquises par la DDT.
- Participe, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et met en œuvre les mesures décidées relevant de sa compétence y compris dans le cadre du retour à la normale (cf. gestion routière, transport des populations évacuées, ravitaillement des populations évacuées, évacuation des animaux, rétablissement des réseaux, relogement d'urgence, nettoyage et remise en état, gestion des pollutions, vérification de la sécurité des bâtiments)
- Détermine en lien avec les gestionnaires routiers les mesures de gestion routière adaptées à la situation et coordonne leur mise en œuvre par les gestionnaires routiers et l'information des usagers de la route ; en rend compte au COD et/ou PCO
- Informe le Centre régional d'information de coordination routière (CRICR) et les départements concernés par les mesures de gestion routière mises en œuvre
- Identifie si nécessaire des ressources (moyens de transport, de travaux publics...) via la base Parades

### **Maires**

#### **Missions principales**

- Connaître la zone inondable de sa commune
- Recenser les enjeux situés en zone inondable dans la commune
- Alerte et mise en sécurité des populations (évacuation ou refuge)
- Soutien des populations : couverture des besoins immédiats de la population (accueil, hébergement, ravitaillement, transport ...)
- Mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde

#### **Actions principales**

- Alertent leur population
- Alertent les établissements relevant de leur compétence
- Mettent en œuvre les mesures de protection des populations prévues dans leur plan communal de sauvegarde
- Selon la situation, et en tout état de cause, dès le niveau de vigilance orange sur un tronçon, examinent, en liaison avec le préfet, la nécessité de procéder à l'évacuation des populations exposées, notamment des campings situés le long du cours d'eau. En cas de vigilance de niveau rouge, cette évacuation est engagée sans délai

- Tiennent informé le COD et/ou PCO de la situation de leur commune
- Participent, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et mettent en œuvre les mesures décidées relevant de leur compétence y compris dans le cadre du retour à la normale (cf. alerte des populations, évacuation des populations, gestion routière, accueil et hébergement des populations évacuées, ravitaillement des populations évacuées, transport des populations évacuées, fourniture d'objets de première nécessité aux populations évacuées, relogement d'urgence des populations évacuées, soutien administratif, nettoyage et remise en état, vérification de la sécurité des bâtiments)
- Installent, inventorient, entretiennent et protègent les repères de crues (article L. 563-3 du Code de l'environnement)  
(consulter l'annexe 14 pour des conseils concernant les repères de crue, les échelles de crues et les systèmes d'alerte inondation automatisés)
- Lors de la crue, enregistrent les hauteurs d'eau et les débordements constatés afin d'adapter ultérieurement si nécessaire, le dispositif communal de sauvegarde de la population.

#### **Autres services et opérateurs alertés (cf. liste)**

##### **Missions principales**

- Recensent les entités relevant de leur compétence et prévoient les moyens de les alerter et de les mettre en sécurité
  - Relayent d'alerte à toutes les entités relevant de leur compétence
- En fonction de la situation, et selon les priorités déterminées par le Préfet :
- Veillent à la fermeture, l'évacuation et la mise en sécurité des établissements relevant de leur compétence
  - Participent, sur demande du Préfet, au COD et/ou PCO et mettent en œuvre les mesures décidées relevant de leur compétence y compris dans le cadre du retour à la normale

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>Dispositions spécifiques ORSEC</b> <b>Risque nucléaire</b> <b>Priorité de distribution</b>	<b>2015</b>
---	---	-------------

### III Distribution des comprimés d'iodure de potassium

Le Préfet active le dispositif de distribution des comprimés d'iodure de potassium au vu de son appréciation locale ou, en cas d'accident majeur, en application de consignes nationales.

#### **A. Priorités de distribution**

Le dispositif intègre les priorités de distribution suivantes : populations vulnérables, le critère déterminant étant l'âge, et zones susceptibles d'être exposées les premières à la radioactivité.

##### **o Populations vulnérables :**

Les populations vulnérables, au sens de la circulaire du 11 juillet 2011, sont notamment les enfants et femmes enceintes. Le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France apporte les précisions suivantes :

- dans son avis du 7 octobre 1998 : « *Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de 60 ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radioinduit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles, conduisent le Conseil à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes* ».
- dans son avis du 7 décembre 2004 relatif à la protection des populations par l'iode stable en cas d'accident nucléaire : « *(...) au-delà de 40 ans, l'analyse du rapport risque/bénéfice ne plaide pas en faveur d'une administration systématique d'iode stable en cas de contamination par des isotopes radioactifs de l'iode* ».

**Le stock de comprimés détenu par l'établissement de répartition pharmaceutique couvre les besoins départementaux conformément à la posologie applicable (cf. en annexe) et aux préconisations du Conseil supérieur de l'hygiène publique de France, à savoir l'administration aux personnes de moins de 40 ans.**

##### **o Zones susceptibles d'être exposées les premières à la radioactivité :**

L'ordre de préparation et de départ des véhicules chargés d'acheminer les comprimés vers les communes chefs-lieux de canton est déterminé en fonction des événements et conditions météorologiques, de manière à donner la priorité aux zones susceptibles d'être les premières exposées à la radioactivité.

#### **B. Phases de la distribution**

**Un délai minimal de 48 heures avant l'exposition est nécessaire pour préparer une distribution d'iode à la population dans le cadre du présent dispositif. En cas d'accident présentant une cinétique rapide, la mise à l'abri ou l'évacuation seraient privilégiées.**

Le dispositif s'articule en trois phases : mise en alerte, mise en œuvre du dispositif de distribution à la population, ingestion des comprimés.

##### **1) Mise en alerte**

**Dès connaissance d'un événement susceptible de se solder par un rejet radioactif, le Préfet ou l'EPRUS, le cas échéant à la demande des autorités nationales en charge de la santé, met en alerte le ou les établissement(s) de répartition pharmaceutique concerné(s).**

Cette mise en alerte est effectuée par téléphone via le n° de contact national unique 08 05 50 00 09. Elle peut intervenir aux heures ouvrables des établissements (de 8h à 18h du lundi au vendredi, de 8h à 14h le samedi) ainsi que le dimanche et les jours fériés de 8h à 18h.

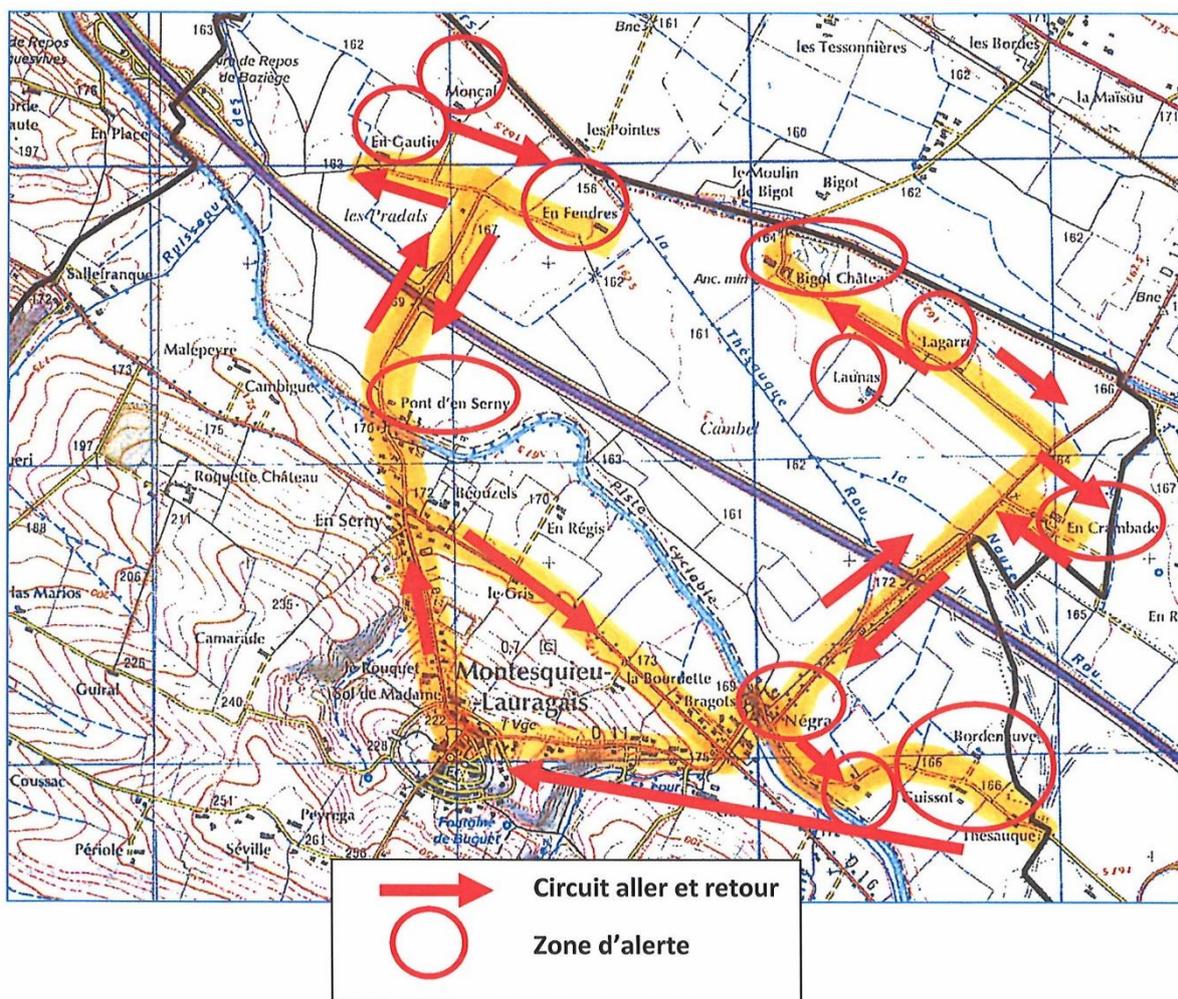
Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
	<b>LE CIRCUIT D'ALERTE :</b> <b>RUPTURE BARRAGE GANGUISE</b>	
	<b>METHODE RETENUE, CARTE ET CIRCUITS</b>	



Le circuit d'alerte permet d'avoir un aperçu de la zone à alerter (priorité d'alerte pour les zones en fonction du risque).

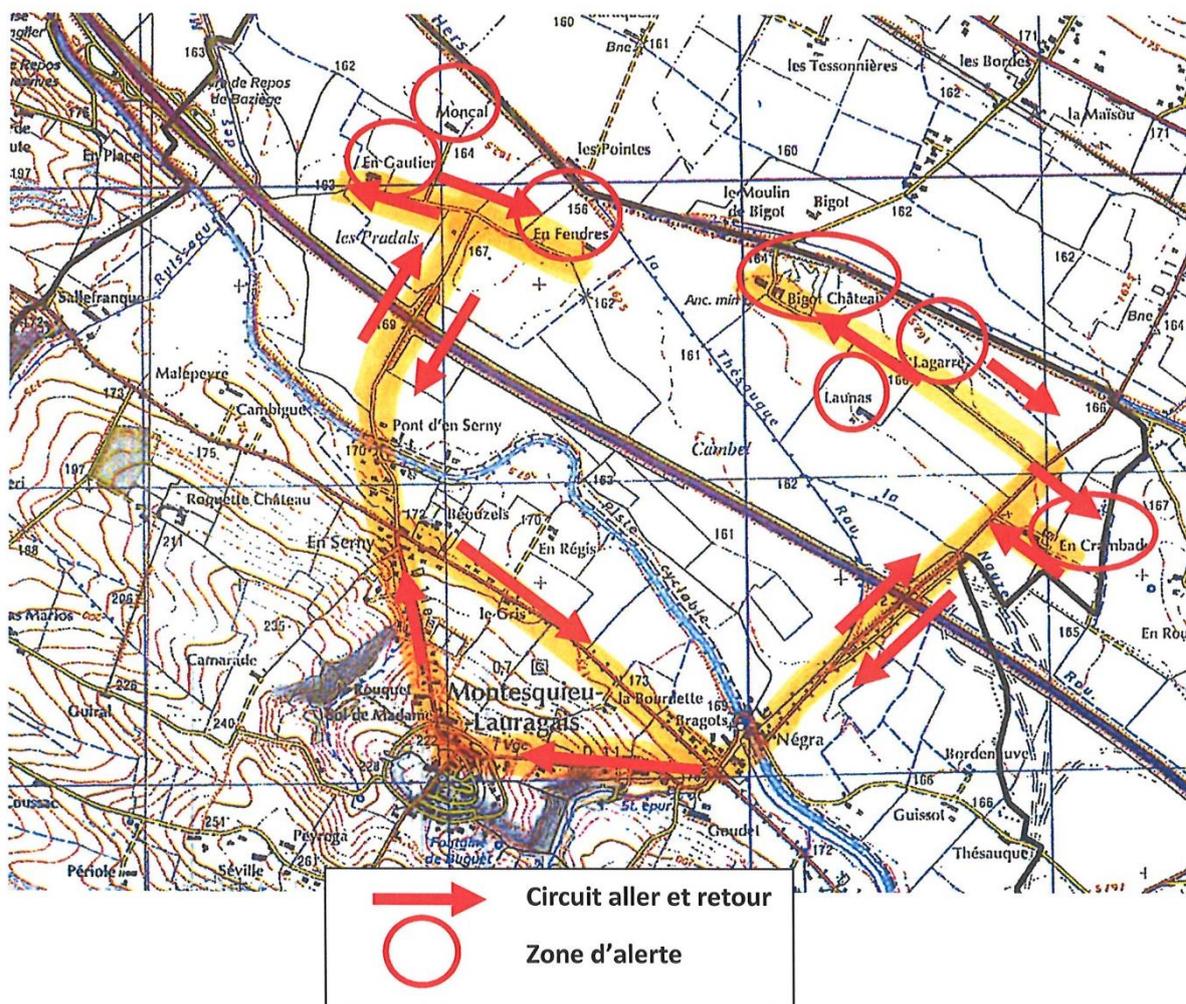
Rues	Noms des familles à alerter	Observations
1, chemin de la Jeanbernade	BROUAT Clément	
3 chemin de la Jeanbernade	COULON César / BOBILLE Jennifer	
5, chemin de la Jeanbernade	BONNAUD Catherine	
7, chemin de la Jeanbernade	ESCANDE Régine / CHABBERT Nicole	
La Jeanbernade	VIDAL José / COCH Stéphanie	
En Gautier, impasse des Pradals	Famille SANCHEZ Patrick	
Moncal, impasse des Pradals	Famille BOUSCATEL Jean-Louis	
En Fendres, impasse des Pradals	RICHARD Georges / SAPY Isabelle	
1, impasse de Cambel	Famille MEDIAVILLA Gil	
2, impasse de Cambel	Famille VO TUAN Nam	
3, impasse de Cambel	Famille BONHOMME Olivier	
4, impasse de Cambel	Famille BENMERADI Lockmane	
5, impasse de Cambel	Famille ESSEMOUDI / JOURIAN	
6, impasse de Cambel	DELORME Bruno	
9, route de Villenouvelle	Famille DEFRIZE / LYSIANE	
10, route de Villenouvelle	Locaboat plaisance	
11, route de Villenouvelle	Famille BLEUSE Marc	
12, route de Villenouvelle	Voies Navigables de France	
13, route de Villenouvelle		Vacant
Encrambade, route de Villenouvelle	Ferme expérimentale CETIOM	
Launas, chemin de Bigot	AYRIGNAC / LAVAU	
Launas, chemin de Bigot	BOULLERY / DEBAILLEUL	
Launas, chemin de Bigot	LAMY / VAN BELLE	
Lagarre, chemin de Bigot	LOPEZ Laurent	
Lagarre, chemin de Bigot	BELLO / LEPLAY	
Bigot, chemin de Bigot	Famille PINEL Joseph	Maison d'hôtes
Château Bigot, chemin de Bigot	Famille De PUYBUSQUE	Résidence secondaire
1, chemin de Thésauque	Nouveaux arrivants	
2, chemin de Thésauque	Famille GALINIER Denis, Noël	
4, chemin de Thésauque	Famille GALINIER Guy	
6, chemin de Thésauque	Famille RAZOU Jean-Claude	
Boissonnade, chemin de Thésauque	Famille OUSTRIC Daniel	
Guissot, chemin de Thésauque	Famille FERRER Véronique	

## Carte du circuit d'alerte « Barrage GANGUISE »



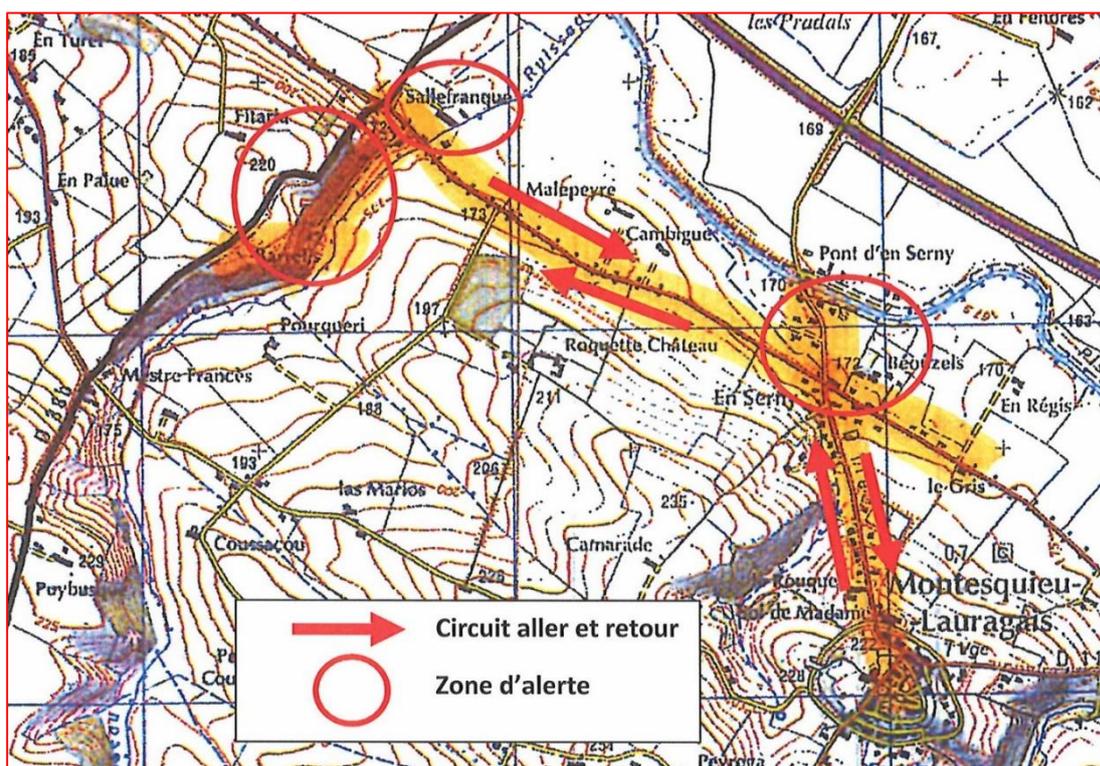
Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
	<b>LE CIRCUIT D'ALERTE :</b> <b>INONDATION HERS MORT</b>	
	<b>METHODE RETENUE, CARTE ET</b> <b>CIRCUITS</b>	

Rues	Noms des familles à alerter	Observations
En Gautier, impasse des Pradals	Famille SANCHEZ Patrick	
Moncal, impasse des Pradals	Famille BOUSCATEL Jean-Louis	
En Fendres, impasse des Pradals	RICHARD Georges / SAPY Isabelle	
En crambade, route de Villenouvelle	Ferme expérimentale CETIOM	
Launas, chemin de Bigot	AYRIGNAC / LAVAU	
Launas, chemin de Bigot	BOULLERY / DEBAILLEUL	
Launas, chemin de Bigot	LAMY / VAN BELLE	
Lagarre, chemin de Bigot	LOPEZ Laurent	
Lagarre, chemin de Bigot	BELLO / LEPLAY	
Bigot, chemin de Bigot	Famille PINEL Joseph	Maison d'hôtes
Château Bigot, chemin de Bigot	Famille De PUYBUSQUE	Résidence secondaire



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
	<b>LE CIRCUIT D'ALERTE :</b> <b>INONDATION ORAGES</b>	
	<b>METHODE RETENUE, CARTE ET CIRCUITS</b>	

Rues	Noms des familles à alerter	Observations
1, route départementale 16	SAVOLDELLI Pierrette	
Sallefranque, route départementale 16		Vacant
3, route départementale 16	BEN Christophe / ALLES Elisabeth	
3bis, route départementale 16	Famille MONTEALEGRE	
1, impasse de Barrelis	ANGIBAUT / CIBIEN	
2, impasse de Barrelis	Famille BORDERIE Jean-Marie	
1, impasse des Pradals	Famille DARDARD	
3, impasse des Pradals	Famille GUIRAO	
5, impasse des Pradals		
6, impasse des Pradals	Famille STEUPERAERT Sigit	
7, impasse des Pradals	Famille VAISSIERE Patrick	
8, impasse des Pradals	Famille HAMON / LAGNEAUX	
9, impasse des Pradals	DECHANDP Anne	
10, impasse des Pradals	RAMOND Aline	
11, impasse des Pradals	FAMILLE GUIDOLIN Pierre	
12, impasse des Pradals	AMILHAT Clovis	
1, impasse de la Nauzes	Famille GRIFFI	
2, impasse de la Nauzes	Famille DANOS	



## CHAPITRE 5

# LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE LA POPULATION

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<p style="text-align: center;">PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p style="text-align: center;"><b>DISPOSITIF D'ACCUEIL DE LA POPULATION</b></p>	
---	--	--

**Détermination du centre d'accueil et d'hébergement pressenti :**

**Salle des fêtes, rue des Plumassières**

(cf. fiche action / réflexe « organisation de l'accueil page : 134»)

**Désignation des personnels affectés au centre d'accueil et d'hébergement :**  
Le personnel communal présent sera réquisitionné

**Procédures pour assurer le ravitaillement de personnes hébergées :**  
Le personnel communal procédera au ravitaillement auprès d'Intermarché ou de Super U.

**Procédures d'obtention des lits et couvertures :** lits pliants et couvertures à l'école maternelle.

# ANNEXES



Faites votre choix parmi ces annexes, sachant que celles qui sont indispensables sont : **annuaire, modèle d'arrêté de réquisition, liste des moyens mobilisables** (ne listez que les moyens utiles à la gestion d'un évènement de sécurité civile).

## CHAPITRE 6

### LE GUIDE POUR LA REALISATION D'EXERCICES

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>REALISATION D'EXERCICES</b>	
---	--	--

Des exercices devront être réalisés régulièrement afin de mettre en pratique les actions déterminées par le Plan Communal de Sauvegarde. Ces exercices seront organisés sur ordre de Mr Le Maire par le responsable du Plan Communal de Sauvegarde de la commune une fois par an.

Avant chaque exercice, la commune devra prévenir l'ensemble de la population en indiquant l'heure et la date de l'exercice. Ces exercices pourront se réaliser à la date de votre choix.

L'ensemble du personnel communal devra s'exercer sur les actions suivantes :



Voici quelques exemples d'actions sur lesquelles on peut s'exercer :

- L'alerte de la population avec essai des moyens diffusant l'alerte
- La mise en place du matériel :
  - o Equipement des lieux d'accueil et d'hébergement
  - o Equipement de la mairie pour le Poste de Commandement Communal
  - o Mise en place du matériel communal

(cf. fiche action / réflexe « préparation d'un exercice communal page : 148»)

(cf. fiche action / réflexe « réaliser un rapport de retour d'expérience page : 150»)

#### ANNUAIRE DES EXERCICES :

THEMES	DATES

## CHAPITRE 7

### RECENSEMENT DES MOYENS

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>RECENSEMENT DES MOYENS MOBILISABLES</b>	
---	--	--



Le recensement des moyens vise à établir une liste du matériel et des personnes disponibles sur la commune pour assurer ces missions.

Même pour les communes ne disposant que de très peu de moyens propres, il est utile de dresser cette liste et de la compléter par le recensement des moyens privés. Le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune en cas de nécessité.

Les petites communes peuvent recenser les moyens des communes voisines afin de pallier à une carence logistique et humaine en établissant un partenariat (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).



Il est possible de réunir les différents acteurs privés et publics dans leur propre domaine d'activité afin de les identifier dans les répertoires suivant en sachant préalablement lesquels ont la possibilité d'accueillir et de fournir la logistique nécessaire en cas de crise.

#### **LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX**

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur - Lieu de garage
Camion		2	Agents : 06 89 27 81 49 Ateliers municipaux
Tracteur		1	Agents : 06 89 27 81 49 Ateliers municipaux

## LISTE DES MOYENS DE COMMUNICATION



Il s'agit de répertorier l'ensemble des moyens permettant de relayer l'alerte à la population et la communication entre les acteurs de la crise. Voici quelques exemples : Ensemble mobile d'alerte (EMA) est un véhicule doté d'un haut-parleur fixé sur le toit ou une galerie très utile pour diffuser le message d'alerte à la population. Il peut s'agir également de sirènes privées (établissement industriel), cloches d'église, sirène communale, portables, talkie walkies, mégaphone,...

Nature du matériel	Localisation	Responsables	Téléphone
Cloches de l'église	Eglise		
2 Mégaphone	mairie		
Talkie walkies	mairie		



La logistique lourde et légère sont deux choses différentes. La logistique lourde concerne par exemple les engins de BTP (pelleteuses, camions benne, élévateur, grue,...), de nettoyage (balayeuse,...) et la logistique légère concerne le matériel de plus petite taille et moins volumineux par exemple le matériel pour interventions particulières (tronçonneuses, barrages flottant pour la pollution,...), dans le domaine de l'électricité et l'eau (groupes électrogène, éclairage autonome, pompes, citerne eau potable,...), moyens de génie civil (parpaing, échelle, planche de bois,...), matériel de sécurité pour le personnel (casques, harnais de sécurité, chasubles haute visibilité,...), moyens de balisage (barrières, panneaux,...), matériel de couchage (couverture, lits de camps,...),...

### LISTE DES MATERIELS LOURDS ET LEGERS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Nature du matériel	Quantité	Localisation	Responsable
<b>LOGISTIQUE LOURDE</b>			
<b>LOGISTIQUE LEGERE</b>			
Tronçonneuse	1	Ateliers municipaux	Agents
Groupes électrogènes	3	Ateliers municipaux	Agents
Vide cave	1	Ateliers municipaux	Agents
Panneaux électriques	4	Ateliers municipaux	Agents
Rallonges électriques	4	Ateliers municipaux	Agents
Gilets fluos	4	Ateliers municipaux	Agents
Casques	4	Ateliers municipaux	Agents
Gants	10	Ateliers municipaux	Agents
Projecteurs éclairage	2	Ateliers municipaux	Agents
Trousse de secours	2	Ateliers municipaux	Agents
Panneaux signalisations		Sous-sol mairie	Agents
Sel, sable, épandeur		Sous-sol mairie	Agents
Barrières	20	Sous-sol mairie	Agents
Lame à neige	1	Station d'épuration	M. Bernard SAFFON

### LISTE DES MATERIELS LOURDS ET LEGERS DETENUS PAR ACTEURS EXTERIEURS (ENTREPRISES, PARTICULIERS,...)

Nature du matériel	Quantité	Localisation	Responsable	Téléphone
<b>LOGISTIQUE LOURDE</b>				
Pelle	1	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Compresseur	1	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Camions	3	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Grue sur plateau	1	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Véhicule 4x4	1	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Tractopelle	1	Puybusque	Bernard FILIPPETTO	06 60 28 36 52
Camion benne	1	Puybusque	Bernard FILIPPETTO	06 60 28 36 52
Tractopelle	1	Rambals	Bernard SAFFON	06 73 83 77 88
<b>LOGISTIQUE LEGERE</b>				
Tronçonneuse	1	Bréfélou	Thierry BASTIÉ	06 68 91 68 66
Tronçonneuse	1	Rambals	Bernard SAFFON	06 73 83 77 88

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ASSURANT L'APPROVISIONNEMENT  
ALIMENTAIRE**

Nature des produits	Quantité	Nom de l'établissement / Localisation	Responsable	Téléphone
<b>LIEUX DE STOCKAGE DES DENREES (EAU, ALIMENTS POUR BEBES, ALIMENTS DE PREMIERE URGENCE)</b>				
Eau minérale	50 litres	Intermarché Montgiscard		
Pain	30 baguettes			
Café	4 kg			
Thé	50 doses			
Lait	10 litres			
Sucre	4 kg			
Pâtes variées	4 Kg			
Riz	4 Kg			
Biberons	10			
Petits pots bébés	30			
<b>LIEUX DE CONFECTION DE REPAS PLUS ELABORES</b>				

**LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT**

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de place	Localisation	Nom et coordonnées du détenteur
Personnel des élus				

## LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT



Si cela n'a pas été fait précédemment dans le PCS, il vous faut renseigner les lieux d'accueil pour la population, les lieux d'hébergements en remplissant les colonnes avec les données correspondantes. En ce qui concerne la colonne « caractéristiques », il s'agit d'indiquer les données suivantes si elles existent : superficie lieu, cuisine, nombre de douches, nombre de toilettes, chauffage. Pour les colonnes « hébergement » et « restauration » il suffit de cocher la case s'il y a la possibilité d'hébergement et/ou de restauration.

Nom	Localisation	Caractéristiques	Capacité d'accueil	Lignes téléphonique	Hébergement	Restauration
<b>LIEUX D'ACCUEIL</b>						
Salle des fêtes	Village	200 m <sup>2</sup> , cuisine réchauffage, chauffage, toilettes à côté	ERP 4, 200 personnes	Appels secours Appel entrant 05 62 57 07 21		X
<b>LIEUX D'HEBERGEMENT</b>						
Salle des fêtes	Village	200 m <sup>2</sup> , cuisine réchauffage, chauffage, toilettes à côté	ERP 4, 200 personnes	Appels secours Appel entrant 05 62 57 07 21	X moyennant couchage	
Maison d'hôtes	7, route de Villenouvelle	Chambres, gîtes	6 personnes	06 67 84 69 84		
Gîte	En Fendres Impasse des Pradals	Situé en zone inondable  Chambres, gîtes	4 personnes	05 61 27 55 91		
Maison d'hôtes	Chemin de Bigot	Situé en zone inondable  Chambres, gîtes, réception	22 personnes	05 61 27 02 83	5 chambres 2 appartements	X
<b>LIEUX DE RESTAURATION</b>						
Cantine scolaire	Village		80 personnes	05 61 27 25 91		

## LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

Désignation - Fonction	Nom et coordonnées	Téléphone bureau	Téléphone personnel	Téléphone domicile	Observations - Compétences particulières
<b>ELUS</b>					
Maire	LAFON		06 20 97 17 41	05 61 81 57 98	
1 <sup>er</sup> adjoint	GASC		06 03 01 04 03	05 61 81 87 00	
2 <sup>ème</sup> adjoint	FAURÉ		06 87 23 18 64	05 61 27 05 56	
Conseiller municipal	ARNAUD		06 79 68 00 65	05 61 44 55 98	
Conseiller municipal	BALTY		06 06 60 09 88	05 61 27 20 34	
Conseiller municipal	CARRIERE		06 50 85 37 99		
Conseiller municipal	CROUZIL		06 20 91 14 87	05 61 27 15 13	
Conseiller municipal	DARDARD		06 25 21 07 81		
Conseiller municipal	DENOY		06 52 60 19 87	05 61 81 57 14	
Conseiller municipal	FAURÉ		06 87 23 18 64	05 61 27 05 56	
Conseiller municipal	JIMENEZ		06 43 50 27 10	05 61 27 23 99	
Conseiller municipal	LARROCHE		06 77 03 62 34		
Conseiller municipal	LUCAS		06 42 78 77 39	05 62 71 06 47	
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE</b>					
Secrétaire de mairie	SOULOUMIAC	05 61 81 63 45	06 75 51 27 14	05 61 27 16 99	
Secrétaire de mairie	SOMMER	05 61 81 63 45	06 05 08 40 52		

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE					
Cuisinière	HEBRARD	05 61 27 25 91		05 61 81 15 82	
Agent technique	FRETTE	05 61 81 42 27	06 74 08 70 09	05 61 34 40 63	
Agent technique	MARQUIÉ	05 61 81 42 27	06 70 66 02 53		
ATSEM	AMIEL	05 61 81 63 38	06 21 22 15 72	05 61 27 25 33	
ATSEM	VINSONNEAU	05 61 34 63 38	06 25 90 17 23	05 61 27 76 58	
Directrice accueil	DIALLO	06 78 00 87 30	06 11 24 37 99		
Animatrice	LAFITTE	06 78 00 87 30	06 75 51 27 14	05 34 66 33 08	
Animatrice	BENEZECH	06 78 00 87 30	06 19 25 33 87		
Animatrice	NOGUERA	06 78 00 87 30	06 74 40 14 20		
Animatrice	CLAUSEL	06 78 00 87 30	06 79 40 66 36		
Service	NIETO		07 68 89 59 61		
MEDECINS					
Ayguesvives	MICHEL Sylvain	05 61 27 97 97			
Ayguesvives	MICHOT Sylvain	05 61 81 92 81			
Baziège	GERVAIS Guy	05 61 81 80 71			
Gardouch	GALY Alain	05 61 81 56 55			
Gardouch	MALBOSC Raymond	05 61 81 21 44			
Nailloux	Centre de santé	05 61 81 31 25			
Saint Léon	ELSANKARI Salim	05 61 81 12 55			
Villenouvelle	Cabinet médical	05 61 27 12 77			

INFIRMIERS - INFIRMIERES					
Ayguesvives	BETTINGER Marie-Anne	05 34 66 45 75			
Ayguesvives	CAREL Martine	06 71 26 47 07			
Baziège	BAUDRY Catherine	06 38 30 52 31			
Baziège	VAILLE Gilles	05 61 81 35 45			
Gardouch	Cabinet infirmières	05 61 27 10 06			
Nailloux	FABIÉ Danièle	05 62 71 96 23			
Nailloux	GERVAIS SCP	05 61 81 31 25			
Villeneuve	CUBELIS / DELAFOND	06 47 88 12 96			
Montesquieu	LOSSOIS-POINCET	<b>06 67 91 46 72</b>		05 34 66 48 22	Sage-femme
PHARMACIES					
Ayguesvives	Pharmacie du Pastel	05 61 81 16 02			
Nailloux	DHERS BOYER	05 61 81 30 39			
Villefranche Lauragais	L'Olivier	05 61 27 17 33			
PSYCHOLOGUES - PSYCHIATRES					
Ayguesvives	NICOLAS Caroline	06 41 15 10 62			
Nailloux	BRUNI LEGROS	05 61 81 31 25			
Villefranche Lauragais	DURAND Maryse	06 02 50 31 62			
VETERINAIRES					
Ayguesvives	LEVIER MARIANNE	05 61 81 17 65			
Nailloux	DHAYON Charles	05 34 66 52 43			
Villefranche Lauragais	Clinique JUBENOT	05 61 81 64 01			
CENTRES HOSPITALIERS - CLINIQUES					
Toulouse	CHU	05 61 77 22 33			
Saint Jean	Clinique de l'Union	05 61 37 81 81			
Toulouse	Médipole	05 62 13 28 28			
Villefranche Lauragais	MONIÉ	05 62 71 77 77			
AMBULANCES - TAXIS PRIVES					
Montesquieu-Lauragais	TAXI BETTINGER	06 19 55 29 97			
Ayguesvives	Ayguesvives Ambulance	05 34 66 41 07			
Villefranche Lauragais	BOISSY	05 61 81 63 94			
Nailloux	COUDERC	05 61 81 33 08			

<b>ENTREPRISES</b>				
Terrassement	Bernard FILIPPETTO Puybusque		06 60 28 36 52	
Transport BTB	Thierry BASTIÉ Bréfélou, route de Nailloux			05 34 66 03 29
<b>ARTISANS</b>				
Menuiserie	Thomas BOILEVIN Le Rouquet, côte d'En Serny		06 80 96 62 86	
Garagiste	André CAZEZAUX Les Bragots, route de Villenouvelle			05 34 66 17 01
Horticulteur	Christophe LLABERIA 6, chemin d'Ayguesvives		06 89 84 37 41	05 61 27 13 43
Paysagiste	Yoann PRADEL 41, route de Nailloux		06 73 48 63 27	
Espaces verts	Florian SAFFON 35, chemin de Coussacou		06 78 01 78 53	05 61 81 55 09
<b>AGRICULTEURS</b>				
Cédric BANDIERA	Cantegril, chemin du Conté			05 34 43 50 89
Louis BURDINO	Bréfeil, route de Nailloux			05 61 27 19 13
Christian CAZEAX	En Fournes, chemin du Conté			05 61 27 06 69
Yves CAZEAX	Nougayrols, chemin du Conté			05 61 81 68 05
Laurence d'ALDEGUIER	5, grande rue St Jacques			05 61 81 63 42
Renaud DUNOYER-DE-SEGONZAC	Cantegril, chemin du Conté			05 61 27 22 35
Christian FAURÉ	Belleserre, impasse de Belleserre			05 61 27 05 56
Yannick JEAN	En Selve, RD 16			05 61 81 65 85
Benoît JULIEN	La Capelle, chemin de la Capelle			05 62 71 13 32
Claude LARROCHE	Le Cassagnou, chemin de Lardenne			05 61 27 08 36
Monique LARROCHE	Montbrun, chemin de Goudet			05 61 27 08 09
Daniel LIBRES	Goudet, chemin de Goudet			05 61 36 53 78
Nicole MAYER	15, rue Augustin Gueymard 83000 Toulon			
Guy REYNIS	En Pêtre, chemin du Conté			05 61 81 69 40
Bernard SAFFON	4, impasse des Rambals		06 42 78 77 39	05 62 71 06 47
Marguerite TIMBAL	2, rue du Commerce 31120 Portet sur Garonne			09 50 75 56 23
Benoît LARROCHE	Montbrun, chemin de Goudet			05 61 27 08 09

POMPES FUNEBRES / MORGUE					
Villefranche Lauragais	ROC ECLAIR	05 61 27 17 88			
Villefranche Lauragais	MAS-SAVALTELLA	05 61 27 91 07			
Nailloux	COUDERC	05 61 81 33 08			
Nailloux	TRUQUI	05 61 81 44 87			
SOCIETES DE GARDIENNAGE					
TOULOUSE	France GARDIENNAGE	0826000402			
ASSOCIATIONS LOCALES DE SECOURISTES					
Villefranche Lauragais	Croix Rouge Française	05 81 97 51 61			
RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE					
BENEVOLES					



La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités et contribue à la préparation de la population face aux risques. La réserve communale est créée par délibération du conseil municipal et organisée sous l'autorité du maire. La réserve communale de sécurité est constituée sur la base du bénévolat. La loi prévoit la signature d'un contrat d'engagement entre les réservistes et l'autorité communale.

L'article 3 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise que le Plan Communal de Sauvegarde prévoit :

- d) Les modalités de mise en œuvre de la **réserve communale de sécurité civile** quand cette dernière a été constituée en application des articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales. (...)
- h) Les modalités de **prise en compte des personnes qui se mettent bénévolement** à la disposition des sinistrés ;

# CHAPITRE 8

## ANNUAIRE DE CRISE

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	
---	--	--

### NUMERO D'URGENCE

Acteur	Adresse	Téléphone bureau	Observation
<b>POMPIER 18</b>	Centre de secours le plus proche		
<b>GENDARMERIE 17</b>	Gendarmerie la plus proche	05 34 66 69 60	
<b>SAMU 15</b>	Pavillon Louis LARENG Etablissement Purpan 31000 TOULOUSE	05 34 39 33 33	
<b>GDF Urgence Sécurité Gaz</b>	2, rue Camboulives 31007 Toulouse cedex		
<b>EDF Sécurité / Dépannage</b>	2, rue Camboulives 31007 Toulouse cedex	0811 010 012	Plus code INSSE 31374
<b>Centre Anti-poison</b>		05 61 77 74 47	
<b>TIGF Canalisation de transport gaz</b>	49, avenue Dufau – BP 522 64010 PAU cedex	0800 028 800	

### AUTORITES ET SERVICES GENERAUX DE L'ETAT

Acteur	Adresse	Nom / Téléphone	Fax	Observations
<b>Préfet</b>	1 place St Etienne 31000 TOULOUSE	05,34,45,34,45		
<b>Préfecture - standard</b>	1 place St Etienne 31000 TOULOUSE	05,34,45,34,45	05 34 45 34 77	
<b>Préfecture - SIRACEDPC</b>	1 place St Etienne 31000 TOULOUSE			
<b>Sous-préfecture Muret</b>	10, allées Niel, BP 20212 31605 MURET Cedex	05 34 46 38 08		
<b>Sous-préfecture Saint-Gaudens</b>	2, Rue du Général Leclerc, B.P. n° 169 31806 SAINT- GAUDENS CEDEX	05 61 94 67 67		
<b>Conseil Général</b>	1, Boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9	05 34 33 32 31	05 34 33 32 99	
<b>Conseil Régional</b>	22, boulevard du Maréchal-Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9	05 61 33 50 50		

<b>SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours)</b>	49, chemin de l'Armurié, B.P. 123 Code Postal : 31776 COLOMIERS CEDEX	05 61 06 39 95		
<b>DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)</b>	2 Bd Armand DUPORTAL Cité Administrative – Bat G 31074 TOULOUSE	06 08 41 28 26		
<b>DDT (Direction Départementale des Territoires)</b>	2 Bd Armand DUPORTAL Cité Administrative – Bat A 31074 TOULOUSE cedex 9	05 61 58 54 99		
<b>COG (Centre Opérationnel de Gendarmerie)</b>	12 Place Lafourcade 31400 TOULOUSE	05 61 14 81 95		
<b>CIC (Centre d'Information et de Commandement)</b>	Hôtel de police 23 boulevard de l'embouchure 31000 TOULOUSE			
<b>BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)</b>	3 rue Marie Curie – Bat ARUBA – BP 49 31827 RAMONVILLE SAINT AGNE Cedex			
<b>Centre METEO-FRANCE 31</b>	42 Avenue G. CORIOLIS 31052 TOULOUSE Cedex	05 61 16 43 02 06 85 41 74 52 06 89 95 67 19		

### CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
<b>MAIRIE Secrétariat</b>	<b>05 61 81 63 45</b>	<b>05 62 71 29 60</b>	

## ELUS

Nom, prénom	Tél fixe	Tél mobile	Mail
LAFON Claude	05 61 81 57 98	06 20 97 17 41	claud_lafon@orange.fr
BÉNAZET Christine	05 34 66 29 20	06 84 66 27 87	ch.benzt@gmail.com
GASC Sylvain	05 61 81 87 00	06 03 01 04 03	sylvain.gasc@wanadoo.fr
ARNAUD Marie-Laure	05 61.44.55.98	06 79 68 00 65	arnaudmarielaure@orange.fr
BALTY Pascale	05 61 27 20 34	06 06 60 09 88	pascale.balty@artair.fr
CARRIERE Pascal		06 50 85 37 99	pascal.carriere6@wanadoo.fr
CROUZIL Christian	05 61 27 15 13	06 20 91 14 87	christian.crouzil@hotmail.fr
DARDARD Aude		06.25.21.07.81	adardard31@gmail.com
DENOY Magali	05 61 81 57 14	06 52 60 19 87	denoy.magali@sfr.fr
FAURÉ Nathalie	05 61 27 05 56	06 87 23 18 64	belle.serre@wanadoo.fr
JIMENEZ José-Manuel	05 61 27 23 99	06 43 50 27 10	jose-manuel.jimenez@orange.fr
LARROCHE Benoît		06 77 03 62 34	benoitlarroche@orange.fr
LUCAS Jean-Louis	05 34 66 20 14	06 16 22 67 47	rosejeanlouislucas@hotmail.fr

## MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Nom	Prénom	Fonction	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable
LAFON	Claude	Maire		05 61 81 57 98	06 20 97 17 41
GASC	Sylvain	1er adjoint		05 61 81 87 00	06 03 01 04 03
FAURÉ	Nathalie	2 <sup>ème</sup> adjoint		05 61 27 05 56	06 87 23 18 64
ARNAUD	Marie-Laure	Conseiller		05 61 44 55 98	06 79 68 00 65
BALTY	Pascale	Conseiller		05 61 27 20 34	06 06 60 09 88
BÉNAZET	Christine	Conseiller		05 34 66 29 20	06 84 66 27 87
CARRIERE	Pascal	Conseiller			06 50 85 37 99
CROUZIL	Christian	Conseiller		05 61 27 15 13	06 20 91 14 87
DARDARD	Aude	Conseiller			06 25 21 07 81
DENOY	Magali	Conseiller		05 61 81 57 14	06 52 60 19 87
JIMENEZ	José-Manuel	Conseiller		05 61 27 23 99	06 43 50 27 10
LARROCHE	Benoît	Conseiller			06 77 03 62 34
LUCAS	Jean-Louis	Conseiller		05 62 71 06 47	06 42 78 77 39

## GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom du responsable	Fonctions	Téléphone	Fax	Observations
France Télécom	Mme LANG	Interlocutrice	05 34 54 23 76		
EDF	M. MARTINEZ	Interlocuteur	07 60 28 26 70		
TIGF (gaz)			0800 028 800		
CD - Secteur Routier Service Voirie			06 60 94 95 34		
Syndicat des eaux SPEHAA			05 61 81 30 76		

## ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Nom	Adresse	Téléphone	Fax
EPCI Terres du Lauragais Responsable voirie	22, chemin de la Camave	05 61 81 19 14 06 60 94 95 34	05 34 66 40 52

## COMMUNES VOISINES

Nom	Adresse	Téléphone	Fax
Ayguesvives	Place du Fort	05 61 81 92 57	05 61 81 34 34
Baziège	16, avenue de l'Hers	05 61 81 81253	05 61 81 87 87
Villenouvelle	Place mairie	05 61 81 45 97	05 62 71 11 93
Saint Rome	Village	05 61 27 70 96	
Vieillevigne	Village	05 61 27 15 22	05 61 27 27 14
Gardouch	Rue République	05 61 81 60 97	05 61 27 74 40
Seyre	Village	05 62 71 26 25	05 34 66 37 40
Nailloux	1, rue République	05 62 71 96 96	05 62 71 96 99

## Liste des habitants classés par voie

Logement type : **A** administration / **P** principal / **S** secondaire / **V** vacant ou en construction

Type	Titre	Nom	Nom / Numéro	Rue
A		Mairie	1	Place de la mairie
A		Locaboat Plaisance	10	Route de Villenouvelle
A		Voies navigables de France	12	Route de Villenouvelle
A		Ecole publique	1	Rue des Ecoles
A		Classe 5ème	8	Rue du Forgeron
P	Madame, Monsieur	Turmel Lény/Jeanne Angélique	2	Chemin d'Ayguevives
P	Monsieur	Hadjadj Chérif	3	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Cheloudtchenko Nicolas	4	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Gueffier Claude	5	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Llberia Raoul	6	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Pradas Charles	7	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Vuillermoz Bruno	8	Chemin d'Ayguevives
P	Monsieur	Borg Grégory	Camarade	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Vincent Eric	Las Marios	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Montech Alain	Mestré Frances d'En bas	Chemin d'Ayguevives
P	Madame, Monsieur	Lamy Arnaud/Van Belle Fanny	Launas 5	Chemin de Bigot
P	Madame, Monsieur	Pinel Joseph	Bigot	Chemin de Bigot
P	Madame, Monsieur	Bello Rémi/Leplay Marion	Lagarre	Chemin de Bigot
P	Monsieur	Lopez Laurent	Lagarre	Chemin de Bigot
P	Madame, Monsieur	Ayrignac Bertrand/Lavau Christelle	Launas 1	Chemin de Bigot
P	Madame, Monsieur	Boullery Franck/Debailleul Cathy	Launas 3	Chemin de Bigot
P	Madame, Monsieur	Godon Fabrice	1	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Vouzelaud Jérémy/Pinel Julie	3	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Pochet Bernard	5	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Pradel Jean Pierre	7	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Saugnon Eric	9	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Huqueleux Jérémy/Lager Sophie	13	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Georgiadis Guy	17	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Mannhart Jean	19	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Gourdon Louis	21	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Guerra Jacques	25	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Cruz William	27	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Niel Jean Luc	29	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Bettinger Philippe	31	Chemin de Coussacou
P	Monsieur	Pradel Yoann	31 bis	Chemin de Coussacou
P	Madame	Seguin Clémentine	33	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Saffon Florian	35	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Inguibert Christophe	Coussac	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Maffre Jean Pierre	Coussacou	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Batiste Emmanuel	Le Peyrega	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Esparbié Jean	Périole	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Récoché Fernand	Petit Coussac	Chemin de Coussacou
P	Madame	Huqueleux Ginette	Séville	Chemin de Coussacou
P	Madame, Monsieur	Nicaise Olivier	2	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Habert Christophe	4	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Vincent Benoit	Landon	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Ascher Philippe	En Courail	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Nardin Daniel	En Gratia	Chemin de Goudet
P	Monsieur	Housset Roger	Goudet 0	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Patingre Romain/Havette Eugénie	Goudet 1	Chemin de Goudet

P	Monsieur	Bey Ludovic	Goudet 2	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Sousa Rebelo Fernando/Tabouret Olga	Goudet 3	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Libres Daniel	Goudet 4	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Delmas Maxime/Roson H�el�ene	Goudet 6	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Catala Franck	Guilhen Thomas	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Guinehut David	Guilhen Thomas	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Moore Christopher	Guilhen Thomas	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Lattaignant Jean Marc	Jean Abran	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Larroche Jean Louis	Montbrun	Chemin de Goudet
P	Madame, Monsieur	Donnadieu S�ebastien	Escarjolais	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Julien Beno�t	La Capelle	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Thomas Serge	La Capelle	Chemin de la Capelle
P	Madame	Watson Annick	La Capelle	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Vellas Arthur	La Mougner�e	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Vellas Patrick	La Mougner�e	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Cazenave-Capitayne Jean-Claude	Malafa	Chemin de la Capelle
P	Madame	Lossois-Poincet	Malafa	Chemin de la Capelle
P	Madame, Monsieur	Brouat Cl�ement	1	Chemin de la Jeanbernade
P	Madame, Monsieur	Coulon C�esar/Bobille Jennifer	3	Chemin de la Jeanbernade
P	Madame	Bonnaud Catherine	5	Chemin de la Jeanbernade
P	Mesdames	Escande R�egine/Chabbert Nicole	7	Chemin de la Jeanbernade
P	Madame, Monsieur	Vidal Jos�e/Coch St�ephanie	La Jeanbernade	Chemin de la Jeanbernade
P	Madame, Monsieur	Loup Vincent/Davezac Emilie	1	Chemin de Lardenne
P	Monsieur	Audinot Thierry	Borios	Chemin de Lardenne
P	Madame, Monsieur	Par�ed�e Alban	Cantomerle	Chemin de Lardenne
P	Madame, Monsieur	Chateni�e Charles	Lardenne	Chemin de Lardenne
P	Madame, Monsieur	Crouzil Christian	Le Fleurat	Chemin de Lardenne
P	Monsieur	Amiel Denis	1	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Mohr/English	2	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Amiel Didier	3	Chemin de Ronde
P	Madame	Tonat Salvat Laurence	4	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Gaillard Xavier/Masi Laura	5	Chemin de Ronde
P	Madame	Gimenez Martine	6	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Poussac Xavier / De Lapalin M�elissa	8	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Mercadal Andr�e	12	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Cavat Eric	14	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Montseny G�erard	15	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Mahcer Abdelrani/Vinsonneau Christine	16	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Amiel Daniel	17	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Andouard Raymond	18	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Genolini Jean Paul	19	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Nattero Philippe	21	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Pizzato Marc	23	Chemin de Ronde
P	Monsieur	Armengaud Fr�ed�eric	28	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Gonzales-Riviere Christophe	31	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Humeau Pierre	32	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Esparbi�e Pierre/Tejeiro Ir�ene	34	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Justou Thierry	36	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Voisenet Alexandre/Colombies Florence	37	Chemin de Ronde
P	Madame	Rivi�ere de Carles Marianne/ Juliette	38	Chemin de Ronde
P	Madame, Monsieur	Catala Ren�e	Porqueri	Chemin de Roquette
P	Madame, Monsieur	Hnia Mohamed	1	Chemin de Saint L�eon
P	Madame, Monsieur	Hummel Michel	2	Chemin de Saint L�eon
P	Madame, Monsieur	Sadys Vincent/Gauthier Sarah	1bis	Chemin de Saint L�eon
P	Madame, Monsieur	Giaccobbo Didier	3	Chemin de Saint L�eon
P	Madame, Monsieur	Litaize Bruno/Imart Elsa	3bis	Chemin de Saint L�eon
P	Mesdames	Barbet Martine/Nowaskowski Marie	5	Chemin de Saint L�eon
P	Madame, Monsieur	Gasc Sylvain	7	Chemin de Saint L�eon

P	Madame, Monsieur	Meret Gilles	9	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Marquié Jean Claude	19	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Roi Jean Pierre	21	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Castanet Jean-Luc	25	Chemin de Saint Léon
P	Monsieur	Robert Julien	En Mariou	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Ruggeri Pascal/Dussap Marjorie	En Mariou	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Berges Bernard / Crouzil Solange	La Barthele	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Ezzemzami Hassan	Las Tutos	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Chavernac Pascal/Vegnant Patricia	Le Pouncet	Chemin de Saint Léon
P	Madame	Morra Simone	Lobit	Chemin de Saint Léon
P	Madame, Monsieur	Lehoux Sébastien/Schuppert Mélanie	2	Chemin de Saint-Jean
P	Madame	Dhollande Purday	4	Chemin de Saint-Jean
P	Madame, Monsieur	Nouveaux arrivants	1	Chemin de Thésauque
P	Monsieur	Galinier Denis	2	Chemin de Thésauque
P	Monsieur	Galinier Noël	2	Chemin de Thésauque
P	Monsieur	Galinier Guy	4	Chemin de Thésauque
P	Madame, Monsieur	Razou Jean Claude	6	Chemin de Thésauque
P	Madame, Monsieur	Algans Yoann/Oustric Virginie	Boissonade	Chemin de Thésauque
P	Madame, Monsieur	Oustric Daniel	Boissonade	Chemin de Thésauque
P	Madame	Ferrer Véronique	Guissoit	Chemin de Thésauque
P	Madame, Monsieur	Bellec Matthieu/Parquet Véronique	1	Chemin des Muletiers
P	Madame, Monsieur	Puginier Matthias/Ecuyer Cécile	4	Chemin des Muletiers
P	Madame, Monsieur	Jeannerot Gérald/Guibard Clarisse	1	Chemin du Conté
P	Monsieur	Camus Maxime	Cantegril	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Bandiera Cédric	Cantegril 11	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Boyer Marc	Cantegril 13	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Marty Olivier/Bandiera Laetitia	Cantegril 9	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Champenois Thierry	Barcot	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Chaharabane Achir/Binet Anne	Cantegril	Chemin du Conté
P	Monsieur	Olivares Jérôme	Cantegril	Chemin du Conté
P	Madame	Lebel Sophie	Cantegril	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Cazeaux Christian	En Fournes	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Reynis Guy	En Pêtre	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Latchurié Gilles	En Revel	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Albert Benoît/Schiavo Elisabeth	En Serène	Chemin du Conté
P	Madame	Buc Viviane	Escarrassa	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Dunoyer de Segonzac Renaud	Ferme de Cantegril	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Blind Philippe/Brugel Claire	Le Conté	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	De Barbera Albert	Le Pigal	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Cazeaux Yves	Nougayrols	Chemin du Conté
P	Madame	Castang Brigitte	Penchenil	Chemin du Conté
P	Madame, Monsieur	Metayer Mickaël	2	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Savall Frédéric/Chaussée Nathalie	4	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Magueur Christophe/Lachuriès Magali	5	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Bobichon Freddy/Alves Coralie	7	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Orrit Jacques	10	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Fernandez Mickaël	13	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Frette Frédéric/Pouzac Karine	15	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Marty Serge/Bareille Ingrid	17	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Merlaud David	20	Côte de Negra
P	Monsieur	Labrunie Jean Pierre	21	Côte de Negra
P	Madame	Jornet-Jaquet Brosse Mélanie	22	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Scholivet Christian/Benier Marie-Claude	23	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Lepage Patrick	25	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Givaja Gaëtan/Lopez Hom Jordina	26	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Bareille Eric/Capelle Carine	27	Côte de Negra
P	Madame,	Cosma Colette	28	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Lafitte Michel	29	Côte de Negra

P	Monsieur	Cosma Laurent	30	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Navarret Nicolas/Khenissi Sophie	31	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Carrière Maxime/Saffon Carole	32	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Roussel Loïc/Modiquet Séverine	34	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Chantal Benoît/Ludger Barbara	36	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Beres Jacques	38	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Thomas Roger	40	Côte de Negra
P	Madame, Monsieur	Fonvielle Pierre	2	Côte d'En Serny
P	Madame	Corrège Annick	4	Côte d'En Serny
P	Monsieur	Pouzac Michel	5	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Ozymko Cédric	7	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Dulac Gérard/Bottarel Marie-Christine	8	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Prat Sylvain/Rogazzo Valérie	9	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Lafon Gilbert	10	Côte d'En Serny
P	Monsieur, Madame	Pierre Ange	11	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Massu Jean-Michel	12	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Lafon Claude	13	Côte d'En Serny
P	Monsieur	Mellet Moïse	14	Côte d'En Serny
P	Monsieur	Maillot Thierry	23	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Carton François	25	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Besse Romain/Bali Hanane	27	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Gambellin Isabelle	29	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Boilevin Thomas/Drouin Cécile	Le Rouquet	Côte d'En Serny
P	Monsieur	Cazanave-Pin Vincent	Le Rouquet	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Limonier/Boques	Le Rouquet	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Budes de Guébriand Maurice	Le Sol de Madame	Côte d'En Serny
P	Madame, Monsieur	Ségué Lionel/Albiges Magali	6	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	d'Aldéguier Philippe	7	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Ferro Jean/Abraham Rolande	8	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Balty Marc/Clauss Pascale	10	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Rolland Yves	12	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Mata Alexandre/Jeanjean dit Marchesson Muriel	13	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Thon Bernard	14	Grande rue Saint-Jacques
P	Monsieur	Billandon Damien	16	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Ledoux David	20	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Chillon Stéphane/Brechignac Hanna	22	Grande rue Saint-Jacques
P	Madame, Monsieur	Raynaud Claude	1	Impasse Costo Séco
P	Madame, Monsieur	Labdi Lakdar	2	Impasse Costo Séco
P	Madame, Monsieur	Estrade Gilles	3	Impasse Costo Séco
P	Madame, Monsieur	Salas Nicolas	4	Impasse Costo Séco
P	Madame, Monsieur	Laconde Gérard/Petit Bérengère	6	Impasse Costo Séco
P	Madame, Monsieur	Angibault Jean-Marc/Cibien Catherine	1	Impasse de Barrelis
P	Madame, Monsieur	Borderie Jean-Marie	2	Impasse de Barrelis
P	Madame, Monsieur	Donnadieu Cimon/Vanetti Alyssia	4	Impasse de Barrelis
P	Madame, Monsieur	Moreau Pascal	Barrelis	Impasse de Barrelis
P	Madame, Monsieur	Fauré Gilbert	2	Impasse de Belleserre
P	Madame, Monsieur	Fauré Christian	Belleserre	Impasse de Belleserre
P	Madame, Monsieur	Lafargue Sébastien/Fauré Nathalie	Belleserre	Impasse de Belleserre
P	Madame	Fauré Simone	Jeangrand	Impasse de Belleserre
P	Madame, Monsieur	Mediavilla Gil	1	Impasse de Cambel
P	Madame, Monsieur	Vo Tuan Nam	2	Impasse de Cambel
P	Madame, Monsieur	Bonhomme Olivier	3	Impasse de Cambel
P	Madame, Monsieur	Benmeradi Lochmane	4	Impasse de Cambel
P	Madame, Monsieur	Jourian Frédéric/Essemoudi Nadia	5	Impasse de Cambel
P	Madame, Monsieur	Delorme Bruno/Charles-Dominique Agnès	6	Impasse de Cambel
P	Madame, Madame	Espié M. Claude/Ernest M. Claire	2	Impasse de la Ginistièrre
P	Madame, Monsieur	Delong Nicolas	4	Impasse de la Ginistièrre
P	Madame, Monsieur	Lemaire Philippe/Cazales Valérie	6	Impasse de la Ginistièrre

P	Madame, Monsieur	Griffi Joseph	1	Impasse de la Nauze
P	Madame, Monsieur	Danos Claude	2	Impasse de la Nauze
P	Madame, Monsieur	Arnal Bruno	1	Impasse de la Tuilerie
P	Madame, Monsieur	Clément Laury	2	Impasse de la Tuilerie
P	Madame, Monsieur	Cruz Blandon Augusto	3	Impasse de la Tuilerie
P	Madame, Monsieur	Villabruna Fabienne	4	Impasse de la Tuilerie
P	Madame, Monsieur	Poudade Gérard	2	Impasse de Narbons
P	Madame, Monsieur	Hormière Maurice	4	Impasse de Narbons
P	Monsieur	Connac Roger	1	Impasse d'En Régis
P	Madame, Monsieur	Tsougas Julien	3	Impasse d'En Régis
P	Madame, Monsieur	Jutan Régis/Ndombi Aude	3 bis	Impasse d'En Régis
P	Madame, Monsieur	Tran Didier	5	Impasse d'En Régis
P	Madame, Monsieur	Debroise Fabrice	13	Impasse d'En Régis
P	Monsieur	Curinga Steeve	15	Impasse d'En Régis
P	Madame, Monsieur	Lopes Anthony/Clamens Tiffany	3ter	Impasse d'En Régis
P	Monsieur	Blanchard Jean-Louis	2	Impasse des Béouzels
P	Madame, Monsieur	Dardard Mickaël	1	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Guirao Roger	3	Impasse des Pradals
P	Madame	Bertrand Alice	5	Impasse des Pradals
P	Madame	Steupereart Sigit	6	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Vaissiere Patrick	7	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Hamon Gaël/Lagneaux Emilie	8	impasse des Pradals
P	Madame	Dechandp Anne	9	Impasse des Pradals
P	Madame	Ramond Aline	10	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Guidolin Pierre	11	Impasse des Pradals
P	Monsieur	Amilhat Clovis	12	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Richard Georges/Sapy Danielle	Enfendres	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Sanchez Patrick	Engautier	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Bouscatel Jean-Louis	Moncal	Impasse des Pradals
P	Madame, Monsieur	Jean Nicolas/Belaud Laetita	1	Impasse des Rajols
P	Madame, Monsieur	Clamet Alain/Nieto Martine	3	Impasse des Rajols
P	Madame, Monsieur	Gomez Véloso Manuel	5	Impasse des Rajols
P	Madame	Gales Françoise	7	Impasse des Rajols
P	Madame, Monsieur	Zieba Henri	1	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Lacroix Hubert/Bourrounet Bénédicte	2	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Bergès Anne-Marie	3	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Saffon Bernard	4	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Boitel Alix/Fuser Aurore	La Pommière	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Fuser Cédric/Corrégé Audrey	La Pommière	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Fuser Gérard	La Pommière	Impasse des Rambals
P	Madame, Monsieur	Saffon André	Les Rambals	Impasse des Rambals
P	Madame	Duchateau	1	impasse du 3 juillet 1586
P	Monsieur	Cabanié Dominique	4	Impasse du Calvaire
P	Madame, Monsieur	Ferret Stéphane/Arnaud Marie-Laure	6	Impasse du Calvaire
P	Madame, Monsieur	Beaufils Gilles	Lacassagne	Impasse du Pigné
P	Monsieur	Larroche Claude	Le Cassagnou	Impasse du Pigné
P	Madame, Monsieur	Rubinstenn Jean David	Le Pigné	Impasse du Pigné
P	Madame, Monsieur	Morellet Nicolas	4	Impasse Terre Rouge
P	Madame, Monsieur	Gloux Bernard	6	Impasse Terre Rouge
P	Madame	Colombies Marcelle	2	Route de Nailloux
P	Monsieur	Agar Armand	5	Route de Nailloux
P	Madame	Lacheroy Muriel	12	Route de Nailloux
P	Madame	Lelievre Sylvie	14	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Toulouse Guy	15	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Pouzac Alain	17	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Lehoux Thierry	19	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Lejeune Nicolas	20	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Castel Luc	21	Route de Nailloux

P	Madame, Monsieur	Gouze Michel/Masson Camille	22	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Jouret Johan/Leire Julia	23	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Cagiran Jérôme	23 quarter	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Vannier Christian	24	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Person Patrick/Mounthouliou Aurélie	25	Route de Nailloux
P	Monsieur	Poirier Joël	27	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Angles André	29	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Carrière Albert	30	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Levier Fhima Marianne	31	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Toffin Arnaud	33	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Dupont Jean Christophe / Gilibert Duplantier Chantal	35	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Riviere Thierry	37	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Rincon François/Primault Bénédicte	39	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Pradel Patrick/Galan Marie-Christine	41	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Grand Jacques/Ginestet Véronique	43	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Chartier Romain/Dupuis Aurore	45	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Ducommun –Rigole Olivier	47	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Lacaud Michel	51	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Lucas-Vilagarcia Jean Louis	53	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Buc Alexandre/Devora Manon	57	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Burdino Louis	61	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Dreesen René	Laucate	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Spiridon Ilie	Laucate	Route de Nailloux
P	Madame	Spiridon Nadine	Laucate	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Charrin Pierre	Laucatou	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Marques de Macedo Marcio/De Sousa Peixoto Carla	23 bis	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Villeger Mathieu/Franchi Joëlle	25 bis	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Fonvieille Gilbert	Bréfeil	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Bastie Thierry	Bréfélou	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Le Guillou Mikaël/Bedrede Marion	En Barel	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Maigne Galinier Myriam/Mansuy Thomas	En Barel	Route de Nailloux
P	Madame	Raba Virginie	En Barel	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Hautefort Yoan/Omedes Marie	Le Fort	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Dehays Dominique	Le Fourtou	Route de Nailloux
P	Madame, Monsieur	Burdino Patrick/Lamarque Elodie	Pépille	Route de Nailloux
P	Monsieur	Moreau Philippe	1	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Cazeaux Béatrice	2	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Naval Jérôme / Lakemi Yamina	3	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Aurat Gilles	4	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Rouaix Maurice	5	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Boisson Patricia	7	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Defrize Lysiane	9	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Bleuse Marc	11	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Doumenc Anthony	En Crambade	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Cazeaux André / Miquel Michèle	Les Bragots	Route de Villenouvelle
P	Madame, Monsieur	Savoldelli Pierrette	1	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Beauvilain Martial	2	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Ben Christophe/Alles Elisabeth	3	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Platon Alfred/Duarte Amélia	4	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Pelat Guillaume/Castillon Carine	5	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Sampy Roselyne	6	Route Départementale 16
P	Madame	Laurent Gérard	7	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Fonteneau J-Philippe/Tayac Anne-Lise	8	Route départementale 16
P	Madame, Monsieur	Bonnet Bernard	10	Route départementale 16
P	Madame, Monsieur	Monfraix Ginette	10	Route Départementale 16
P	Monsieur	Veresse Virgile	11	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Jimenez José	13	Route Départementale 16

P	Madame, Monsieur	Cestac André	14	Route Départementale 16
P	Madame	Fonvieille Ginette	15	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Soupier Abel	16	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Pistre Monique	17	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Laurens Serge	23	Route Départementale 16
P	Monsieur	Pouzac	25	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Fuser Jean-Marc	27	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Bernard Dominique/Oliveira Josiane	29	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Michel Christophe	17 bis	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	MonteAlegre David	3 bis	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Olive Anthony/Neuville Mathilde	Bellevue	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Pons André/Di Qual Maryvonne	Borde d'En Haut	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Taffet Laurent	Cambigue	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Bandiera Giovanni	En Régis le Petit	Route Départementale 16
P	Monsieur	Jean Yannick	En Selve	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Lecury Marc	En Selve	Route départementale 16
P	Madame, Madame	Espinet-Fumat M. Edith/Groussous M.Pierre	La Bourdette	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Agar Marius	Malepeyre	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Aguggiaro Florian/Marty Aude	Malepeyre	Route Départementale 16
P	Madame, Monsieur	Bellio Fernand	Mestré Francesd'En Haut	Route Départementale 38
P	Madame, Monsieur	Filipetto Albert / Caumes Béatrice	1	Route départementale 38B
P	Madame, Monsieur	Filipetto Jean Bernard / Miquel Sylvie	3	Route départementale 38B
P	Monsieur	Rigal Gérard	5	Route Départementale 38B
P	Madame	Filipetto Rina	Puybusque	Route départementale 38B
P	Madame	Blind Marie-Françoise	1	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Vilain Adrien/Rose Valène	5	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Monsieur	Teisseyre Didier	7	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Monsieur	Carriere Pascal	9	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Monsieur	Nicolle Boris	9bis	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Fauville Alexandre/Farias Ludivine	11	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Tucic Prédrag	13	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame	Gicquel Marthe	17	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Bover Sébastien/Dinguirard Blanche	26	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Pouzac Benoît	27	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Masot Henri	28	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Zidzou/Lenaerts	29	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Cribenne Clément/Fuser Flora	31	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Deseille Stéphane	33	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Benazet Christine	41	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Monsieur	Fraisse Guillaume	51	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Madame, Monsieur	Salas Marc/Merckel Anne-Marie	11 bis	Rue de l'Ancien Petit Fossé
P	Monsieur	Belou Sébastien	6	Rue des Ecoles
P	Madame, Monsieur	Pujo Vincent/Cayrefourcq Catherine	1	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Chassereau Simon	5	Rue des Plumassières
P	Monsieur	Pouzac Cyril	8	Rue des Plumassières
P	Monsieur	Rodriguez Thomas	9	Rue des Plumassières
P		Libre	10	Rue des Plumassières
P	Madame	Le Bigot Estelle	11	Rue des Plumassières
P	Mademoiselle	Vaisset-Louvard Zoé	11	Rue des Plumassières
P	Madame	Barnaud Breilinsky Magali	12	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Mathiot Alexandre	16	Rue des Plumassières
P	Madame	Sister Gisèle	17	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Esteve Jean-Charles	22	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Molon Christian	24	Rue des Plumassières
P	Madame	Poder Véronique	28	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Castaing Jean-Philippe	29	Rue des Plumassières
P	Madame, Monsieur	Vaïsse Sébastien/Darrière Marie Brigitte	30	Rue des Plumassières
P	Monsieur	Dinguirard Blanche	36	Rue des Plumassières

P	Madame	Chevillard Angéline	2	Rue du Barry
P	Madame	Frat Marie Claude	4	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Descazeaux Yves / Froelich Odile	6	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Mercadier Gérald	7	Rue du Barry
P	Monsieur	Fhima Samir	12	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Marin Jean-Pierre/Compte Véronique	14	Rue du Barry
P	Madame	Pradel Clément et René	16	Rue du Barry
P	Madame	Pagliaccia Laetitia	20	Rue du Barry
P	Madame	Escot Thérèse	22	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Humeau Romain/Donini Marion	24	Rue du Barry
P	Madame	Belmonte Annie	26	Rue du Barry
P	Madame	Bos Lucienne	28	Rue du Barry
P	Monsieur	Laurens Patrice	30	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Pratlong Christophe/Barreau Céline	32	Rue du Barry
P	Monsieur	Séguéla Jean Luc	36	Rue du Barry
P	Monsieur	Jean Marc	42	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Vidal Marc	44	Rue du Barry
P	Madame, Monsieur	Denoy Serge	1	Rue du Forgeron
P	Madame, Monsieur	Vidal Anne/Cuq Christian	1	Rue du Moulin Pastellier
P	Madame, Monsieur	Courthieu Pierre	3	Rue Gaspard de Fieubet
P	Madame	Savoldelli Christel	5	Rue Gaspard de Fieubet
P	Madame	Fonquergne Lucile	4	Rue Pierre Paul Riquet
P	Madame, Monsieur	Lagain Patrick/Oliver Jean-Claude	7	Rue Pierre Paul Riquet
P	Madame, Monsieur	Teisseyre Serge	11	Rue Pierre Paul Riquet
P	Madame, Monsieur	Baticle François	6	Ruelle des Cathares
S	Madame, Monsieur	De Puybusque Toutens Charles	Château Bigot	Chemin de Bigot
S	Madame	Claverie	Landou	Chemin de Goudet
S	Madame, Monsieur	Mayer	En Bernadi	Chemin de la Capelle
S	Madame, Monsieur	Agar Guy	10	Chemin de Ronde
S	Monsieur	Rodriguez Yves	23	Chemin de Saint Léon
S	Madame, Monsieur	Latchurié Gilbert	Saint Michel	Chemin du Conté
S	Madame, Monsieur	Lapeyre Guy	55	Route de Nailloux
S	Monsieur	Peyrillé Christophe	2	Rue du Forgeron
V			Guiral	Chemin d'Ayguevives
V			1	Chemin d'Ayguevives
V			Las Marios Neuves	Chemin d'Ayguevives
V			En Sansou	Chemin de Goudet
V			13	Chemin de Ronde
V			25	Chemin de Ronde
V			35	Chemin de Ronde
V			1	Chemin de Thésauque
V			Château Roquette	Chemin de Roquette
V			16	Côte de Negra
V			19	Côte de Negra
V			6	Côte d'En Serny
V			5	Grande rue Saint-Jacques
V			3	Grande rue Saint-Jacques
V			En Régis le grand	Impasse d'En Régis
V			En Régis le grand	Impasse d'En Régis
V			En gautier	Impasse des Pradals
V			7	Route de Nailloux
V			49	Route de Nailloux
V			23 bis	Route de Nailloux
V			43 bis	Route de Nailloux
V			34	Rue des Plumassières
V			13	Route de Villenouvelle
V			3	Route Départementale 16
V			9	Route Départementale 16

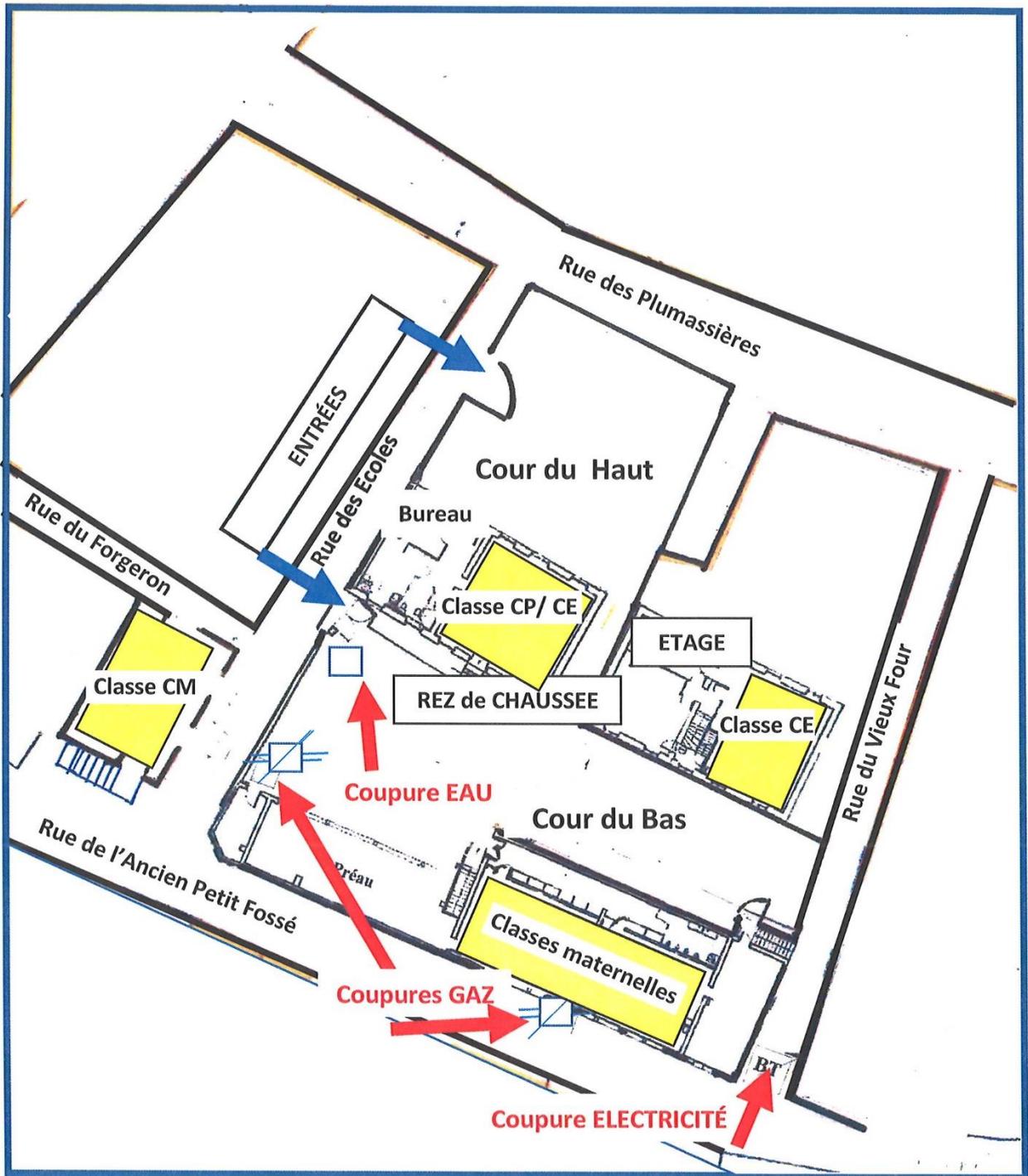
v			Sallefranque	Route Départementale 16
v			En Bacou	Route Départementale 38
v			45	Rue de l'Ancien Petit Fossé
v			25	Rue des Plumassières
v			27	Rue des Plumassières
v			2	Rue Pierre Paul Riquet
v			8	Rue Pierre Paul Riquet
v			10	Rue Pierre Paul Riquet

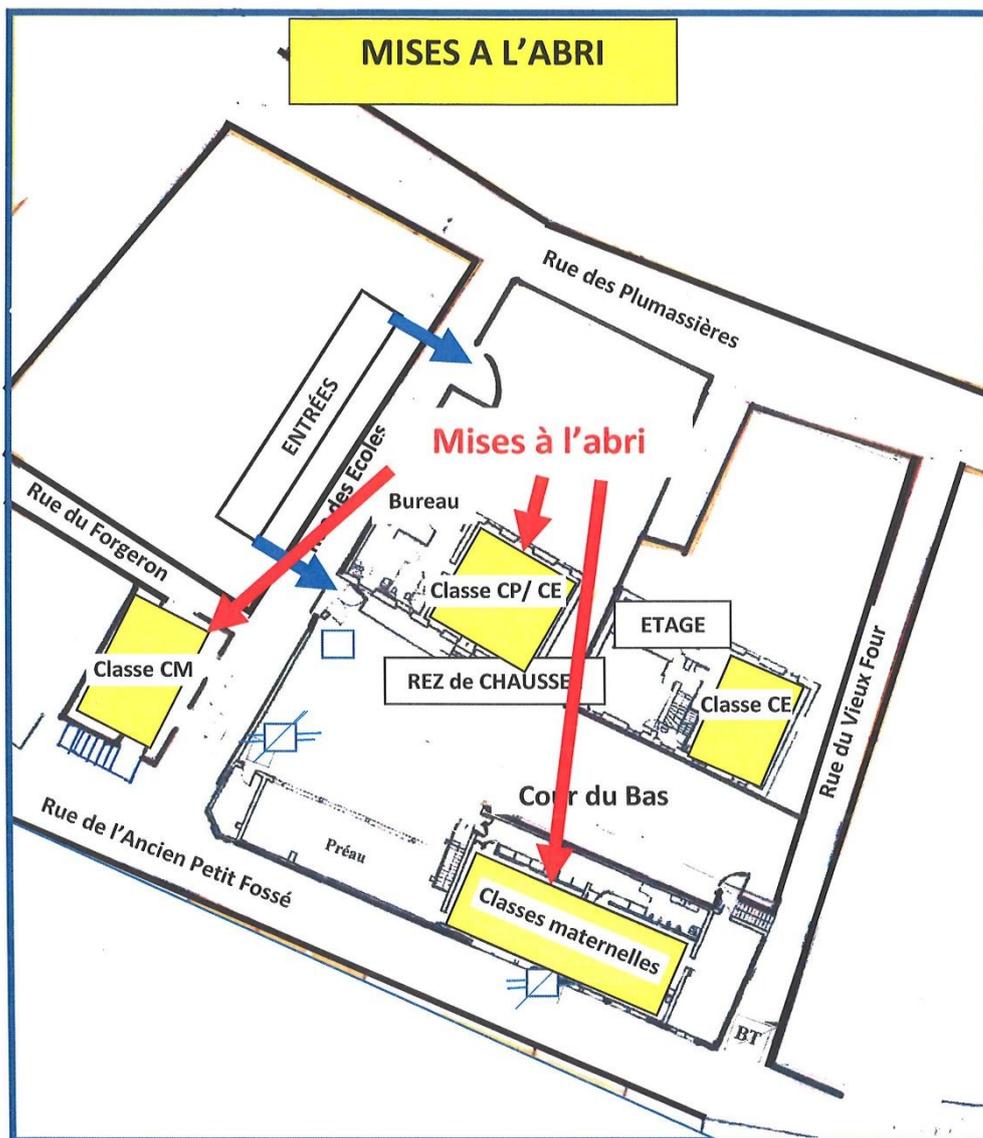
## **PPMS à l'ECOLE**

**École Publique de Montesquieu Lauragais  
Rue des Plumassières  
31450 Montesquieu Lauragais**

# **P-P-M-S**

**Mise en sécurité des élèves et du personnel en  
cas de risque majeur**





**Liste des risques majeurs auxquels l'école est confrontée :**

- Risque tempête.
- Risque chimique.
- Risque terroriste, intrusion.

**Personnes en charge du contrôle des accès de l'établissement :**

- Mme SIRE (directrice) et Mme GARRES pour la remplacer.

**Personnes responsables des organes de coupures :**

- Mme HEBRARD : couper le gaz et l'électricité au niveau du bâtiment.
- Mme AMIEL : couper le gaz au niveau de la cour du bas.

## Répartition des missions des personnels de l'école

Rôle	Nom	Suppléants
S'assurer que tout le monde est en sécurité	Mme Pontaud bât élémentaire	
Assurer l'encadrement des élèves	Mme GARRES classe CM	
Assurer l'encadrement des élèves	Mme PERRÉE classe maternelle	
- Déclencher l'alerte - Activer le Plan particulier de mise en sûreté. - S'assurer de la mise en place des différents postes - Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités.	Mme Pontaud	Mme GARRES
Contrôler l'accès de l'établissement	Mme PONTAUD	Mme GARRES
Couper les circuits	Mme AMIEL	Mme HEBRARD
Gérer les communications téléphoniques	Mme PONTAUD	Mme GARRES

## Consignes retenues lorsque des activités se déroulent hors des locaux scolaires

Activités	Lieux	Mesures
Sport	Salle des fêtes	Rester sur place
Lecture	Bibliothèque	Rester sur place
Sport	Boulodrome Mini stade	Retour à l'école
Sport	Terrain de foot	Retour à l'école

## Plan relationnel et humain

Informations données à l'ensemble de la communauté éducative :

Dossier transmis à :

- Chaque enseignante,
- Au représentant de la mairie,
- Au personnel municipal

Conclusions transmises au conseil d'école après chaque exercice de simulation.

### Consignes données aux parents :

- Une note permanente affichée à l'extérieur de l'école,
- Une note d'information dans le cahier de liaison.

### **Les communications durant la mise en sécurité**

L'alerte : le moyen utilisé pour avertir les occupants de l'école est : la sirène.

Les communications externes avec la mairie : téléphone ou talkie-walkie.

### **Liste des secouristes**

- |                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| - Mme PONTAUD Auriane      | Ecole              |
| - Mme GARRES Béatrice      | Ecole              |
| - Mme ILARY Cécile         | Ecole              |
| - Mme COUDEYRE Marion      | Ecole              |
| - Mme AMIEL Christine      | Ecole              |
| - Mme PERRÉE Delphine      | Ecole              |
| - Mme VINSONNEAU Christine | Ecole              |
| - Mme HEBRARD Ghyslaine    | Cantine            |
| - Mme DIALLO Hadi          | Accueil de loisirs |
| - Mme BENEZECH Adriana     | Accueil de loisirs |
| - Mme LAFITTE Christine    | Accueil de loisirs |
| - Mme NOGUERA Martine      | Accueil de loisirs |
| - Mme CLAUSEL Claire       | Accueil de loisirs |
| -                          |                    |

### **Emplacement et moyens de communication de la cellule de crise**

#### Local désigné :

- Bureau de la directrice pour le bâtiment de l'élémentaire,
- Placard derrière le bureau dans la classe maternelle.

Constitution d'un lot de matériel de crise (pour chaque bâtiment) :

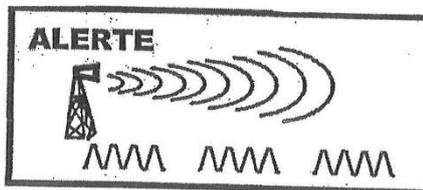
- Un poste radio, avec piles de rechange,
- Un cahier pour noter les événements,
- Des bouteilles d'eau minérale,
- Une pharmacie,
- Un talkie-walkie.

## Annuaire de crise : Année scolaire 2011/2012

	TELEPHONE	CONTACT
<b>Education nationale</b>		
<b>Rectorat</b>	05 61 17 70 00	standard
	05 61 17 77 15	cabinet
<b>Inspection Académique</b>	05 34 44 87 16	cabinet
<b>IEN de circonscription</b>	05 67 52 40 55	secrétariat
<b>IEN de circonscription</b>	05 67 52 40 55	inspecteur
<b>Préfecture</b>	05 34 45 34 45	Cadre de permanence
<b>Mairie</b>	05 61 81 63 45	
<b>Mr Lafon Maire</b>	05 61 81 57 98	
<b>Médecins locaux</b>		
<b>CHU Purpan</b>	05 61 77 22 33	Hôpital des enfants
<b>Secours</b>		
<b>SAMU</b>	15	
<b>Police</b>	17	
<b>Gendarmerie</b>	17	
<b>Pompiers</b>	18	
<b>Urgences en Europe</b>	112	
<b>Centre anti-poison</b>	05 61 49 33 33	
<b>Urgences non vitales</b>	08 05 85 31 31	De 20 heures à 8 heures
<b>Autres services</b>		
<b>Conseil Général</b>	05 34 33 32 31	standard
<b>Conseil Régional</b>	05 61 33 50 50	standard
<b>DDASS</b>	05 61 41 15 10	
<b>DDE</b>	05 61 58 52 04	
<b>DRIRE</b>	05 62 14 90 00	
<b>EDF</b>	0 810 131 000	
<b>GDF</b>	0 810 131 433	
<b>Météo France</b>	0 892 680 231	
<b>France Télécom</b>	10 14	

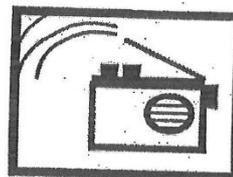
## Information des familles : Les bons réflexes en cas d'accident majeur.

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter : ...88.10.....Mhz  
(à compléter)  
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
.....SUD RADIO 101.40.....Mhz  
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école  
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu  
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.  
Laissez les libres pour que les secours  
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par  
exemple, grâce à des téléphones mobiles).

## LIEUX PUBLICS ET ERP

### LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Téléphone responsable
Garderie ALAE	1, place de la mairie	06 78 00 87 30	65	Mme DIALLO Directrice	06 59 08 74 28
Ecole primaire	1, rue des Ecoles	05 61 81 63 38	45	Mme Pontaud Directrice	06 31 83 10 18
Ecole maternelle	1, rue des Ecoles	05 61 81 63 38	53	Mme Pontaud Directrice	06 31 83 10 18

### LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissement	Identité du responsable	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Observations
Eglise					
La Poste					

### ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du responsable	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Observations

## LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement	Identité du responsable	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Observations
Salle des fêtes		ERP 4 Appels secours et entrants 05 62 57 07 21			Horaire d'ouverture
Stade					
Aire de jeux					
Terrain multisport					

### AUTRES ERP (centres commerciaux, commerces, hôtels, restaurants,...)

Etablissement	Identité du responsable	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Observations

### ASSOCIATIONS (occupation salle des fêtes)

Nom / Adresse	Nom et coordonnées du président	Jours / Horaires de réunion							Observations
		Lun	Mar	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	
Gymnastique	Mme d'Aldéguier 06 74 14 11 08	18h30 à 20h30	10h30 à 11h30 et 16h30 à 18h30		18h30 à 20h30				
SD Swing	M. Denoy 05 61 81 57 14		19 h à 22h30						
Comité fêtes	M. Grand 06 20 78 00 87								
3 <sup>ème</sup> Age M. Rouaix	06 77 58 63 25								
Orgues	Mme Arnaud 06 79 68 00 65								
APE	Mme Dreesen								
Carretous	M. Cazeaux 06 61 32 62 13								
Thé dansant	Mme Lafon 05 61 81 57 98								

**ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (communaux et extra-communaux)**

<b>Etablissement</b>	<b>Identité du responsable</b>	<b>Tél bureau</b>	<b>Tél domicile</b>	<b>Tél portable</b>	<b>Observations</b>

**LISTE DES RESIDENCES SECONDAIRES**

<b>Nom du propriétaire</b>	<b>Adresse résidence secondaire</b>	<b>Adresse résidence principale</b>	<b>Toutes coordonnées</b>	<b>Observation</b>
De Puybusque	Château Bigot Chemin de Bigot			
Mme Claverie	Landou, chemin de Goudet			
Mme M. Mayer	En Bernadi Chemin de la Capelle			
M. Agar Guy	10, chemin de Ronde			
M. Rodriguez Yves	23,,chemin de St Léon			
M. Lachurié Gilbert	St Michel chemin du Conté			
Peyrillé	2, rue du Forgeron			
Lapeyre Guy	55, route de Nailloux			

### POPULATION VULNÉRABLE

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Type à préciser : Mobilité réduite/Isolée/Malentendante/Malvoyante/Médicalisée	Moyen spécifique nécessaire à son évacuation ?	Observations
AGAR Armand	5, route de Nailloux		Personne seule, santé fragile		
CARTON François	25, côte d'En Serny		Personne seule, santé fragile		
SPIRIDON Ilie	Laucate, route de Nailloux		Mobilité réduite		
BERGES Anne-Marie	3, impasse des Rambals	05 62 16 07 25	Mobilité réduite		

### POPULATION EN ZONE INONDABLE

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	INONDATION ORAGE	INONDATION HERS MORT	INONDATION RUPTURE BARRAGE
ANGIBAULT Jean-Marc	1, impasse de Barrelis	05 61 27 94 26	Zone inondée		
BORDERIE Jean-Marie	2, impasse de Barrelis	05 34 66 12 03 09 50 60 08 79	Zone inondée		
DONNADIEU / VANETTI MOREAU Pascal	4, impasse de Barrelis Barrelis, impasse de Barrelis	05 34 66 46 91 05 34 43 70 97	Zone inondée Zone inondée		
Résidence secondaire Sallefranque	Route départementale 16		Zone inondée		
SAVOLDELLI Pierette	1, route départementale 16	05 61 81 12 36	Zone inondée		
BEN / ALLES	3, route départementale 16		Zone inondée		
DARDARD Mickaël	1, impasse des Pradals		Zone inondée		
GUIRAO Roger	3, impasse des Pradals		Zone inondée		
BERTRAND Alice	5, impasse des Pradals		Zone inondée		
STEUPEREART Sigrit	6, impasse des Pradals		Zone inondée		
VAISSIERE Patrick	7, impasse des Pradals		Zone inondée		
HAMON Gaël	8, impasse des Pradals		Zone inondée		
DECHANDP Anne	9, impasse des Pradals		Zone inondée		
RAMOND Aline	10, impasse des Pradals		Zone inondée		
GUIDOLIN Pierre	11, impasse des Pradals		Zone inondée		
AMILHAT Clovis	12, impasse des Pradals		Zone inondée		
GRIFFI Joseph	1, impasse de la Nauze		Zone inondée		
DANOS Claude	2, impasse de la Nauze		Zone inondée		
CETIOM	Encrambade, route de Villenouvelle	05 62 71 92 23 05 62 71 92 24		Zone inondée	Zone inondée
SANCHEZ Patrick	En Gautier, impasse des Pradals	05 61 27 59 76		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
BOUSCATEL Jean-Louis	Moncal, impasse des Pradals			Ferme entourée par les eaux	Zone inondée

Maison d'hôtes RICHARD Georges	En Fendres, impasse des Pradals	05 61 27 55 91		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
Maison d'hôtes PINEL Joseph	Bigot, chemin de Bigot	05 61 27 02 83		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
Résidence secondaire De PUYTBUSQUE Charles	Château Bigot, chemin de Bigot	05 61 81 58 66		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
AYRIGNAC Bertrand	Launas, chemin de Bigot	09 51 69 44 77		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
LAMY Arnaud	Launas, chemin de Bigot	06 13 74 39 11		Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
BOULLERY Franck	Launas, chemin de Bigot			Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
BELLO Rémy	Lagarre, chemin de Bigot			Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
LOPEZ Laurent	Lagarre, chemin de Bigot			Ferme entourée par les eaux	Zone inondée
OUSTRIC Daniel	Boissonade, chemin de Thésauque	05 61 27 19 66			Zone inondée
Résidence vacante VIGNEAU Jean	1, chemin de Thésauque				Zone inondée
GALINIER Denis / Noël	2, chemin de Thésauque	05 61 27 06 40 09 69 80 34 70			Zone inondée
GALINIER Guy	4, chemin de Thésauque	05 61 81 56 82			Zone inondée
RAZOU Jean-Claude	6, chemin de Thésauque	05 61 27 22 41			Zone inondée
FERRER Véronique	Guissot, chemin de Thésauque				Zone inondée
DEFRIZE Lysiane	9, route de Villenouvelle				Zone inondée
LOCABOAT PLAISANCE	10, route de Villenouvelle	05 61 81 36 40 09 51 06 87 42			Zone inondée
BLEUSE Marc	11, route de Villenouvelle	05 61 20 99 21 09 63 26 86 10			Zone inondée
VOIES NAVIGABLES de FRANCE	12, route de Villenouvelle	05 61 27 28 51			Zone inondée
Logement vacant	13, route de Villenouvelle				Zone inondée
MEDIAVILLA Gil	1, impasse de Cambel	05 61 27 04 94 06 25 55 97 98			Zone inondée
VO TUAN NAM	2, impasse de Cambel	05 61 34 42 72			Zone inondée
BONHOMME Olivier	3, impasse de Cambel	06 61 65 86 81			Zone inondée
BENMERADI Lockmane	4, impasse de Cambel				Zone inondée

ESSEMOUDI / JOURIAN	5, impasse de Cambel				Zone inondée
DELORME BRUNO	6, impasse de Cambel	05 34 43 45 08			Zone inondée
BROUAT Clément	1, chemin de la Jeanbernade				Zone inondée
COULON / BOBILLE	3, chemin de la Jeanbernade				Zone inondée
BONNAUD Catherine	5, chemin de la Jeanbernade	05 61 20 49 71			Zone inondée
ESCANDE / CHABBERT	7, chemin de la Jeanbernade	05 61 34 11 10			Zone inondée
VIDAL / COCH	La Jeanbernade Chemin de la Jeanbernade				Zone inondée

## CHAPITRE 9

### Documents complémentaires

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>FICHE ARMEMENT DU PCC</b>	
---	---	--

LIEU DU PCC : **MAIRIE**

SALLE DU PC : **SECRETARIAT**

MATERIEL AU LIEU PC : Voir tableau ci-dessous

Le matériel est rangé dans : Secrétariat et salle de réunion du conseil municipal (projection)

<b>MATERIEL</b>	<b>ACQUIS (à remplir)</b>
plan communal de sauvegarde	X
cartes grands format de la commune	X
horloge	X
téléphones fixes - ligne dédiée aux appels entrant de la cellule de crise en accès direct	X
main courante - version papier et électronique	X
radio portative à piles neuves (prévoir piles de recharge)	
groupe électrogène	
télévision	
ordinateurs (fixe ou portable) avec accès internet	X
vidéo projecteur et écran de projection	X
imprimante + cartouche d'encre	X
rallonges électriques	X
photocopieuse	X
papeterie, papier vierge, recharge pour le tableau de papier	X
papier avec entête logo et adresse mairie (version papier et électronique)	X
tampons officiels mairie	X
stylo marqueurs de différentes couleurs	X
tableau de papier	
punaise, corbeilles à courrier, ruban adhésif, trousse de secours, annuaire page jaune	
boîte d'archivage (fax, bon de transport, réquisition, dossiers de suivi des sinistrés,...)	

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>COMPOSITION D'UN MESSAGE D'ALERTE</b>	
---	---	--

### **Objectifs :**

- Informer la population de la survenue d'une crise
- Informer la population de la nature de la crise
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter

### **Comment ?**

Utiliser un EMDA (Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte) si la commune en possède un et diffuser le message d'alerte sur toute la commune.

Si la commune ne possède pas d'EMDA, demander à la police municipale, aux gendarmes, aux pompiers voire aux industriels de le prêter, et/ou de diffuser eux-mêmes l'alerte.

Contactez les médias, et leur communiquer le message à annoncer à leurs auditeurs et téléspectateurs.

### **Composition du message d'alerte :**

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'accident ou de la situation
- Consignes de sécurité à suivre
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation

S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, vêtements chauds, ...

**NB : Il doit être concis et objectif  
(Ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>REALISER UN COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

- Informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias
- Contrôler les informations fournies

NB : Faire un point presse de manière régulière (par exemple toutes les 6 heures)

### **Comment ?**

- Recueillir les faits auprès du responsable de la cellule PC
- Ne donner que des faits. Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre. Ne pas faire d'hypothèses sur l'évolution de la situation.
- Organiser le communiqué  
(cf. fiche action / réflexe « éléments clés du communiqué de presse page : 133»)
- Faire valider le texte par le Maire ou son adjoint et le responsable de la cellule PC.



**Attention**

**Seul le maire doit s'adresser à la presse en cas de crise touchant seulement la commune**

**NB : En cas de déclenchement d'un PPI ou d'un Plan départemental de Secours, seul le préfet peut s'adresser aux médias, ou le maire à partir des éléments communiqués par la préfecture.**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ELEMENTS CLES DU COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
---	---	--

**Numérotés, horodatés, origines clairement identifiées :**

- Message n° :
- Date et Heure :
- Identité du signataire et coordonnées

**Données factuelles immédiates :**

- Heure de l'événement
- Localisation
- Victimes (nombre et état, mais JAMAIS D'IDENTITE)
- Détails techniques
- Types d'événement
- Actions en cours
- Cause apparente

**Données d'appréciation générale :**

- Cotation intuitive de la gravité potentielle de l'événement, du degré d'urgence
- Problèmes majeurs anticipés ou possibles

**Note impérative :**

- « Ces informations seront complétées ou modifiées ultérieurement en fonction des événements et de leur analyse »
- Prochain point de la situation prévu à : (Heure)

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ORGANISATION DE L'ACCUEIL</b>	
---	---	--

### Objectifs :

- Prendre en charge les personnes évacuées,
- Prévoir leur hébergement et leur nourriture,
- Réconforter ces personnes,
- Recenser le nombre de personnes évacuées
- Rendre compte au maire de la situation.

### Comment ?

- Choisir les centres d'accueil les mieux adaptés à la situation (proches du lieu du sinistre)
- Ouvrir les centres d'accueil et prévoir une équipe d'accueil
- Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées :

	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens matériels</b>
<b>Aspect administratif</b>	Secrétariat pour l'accueil et l'orientation	Micro-ordinateur, photocopieur, tél, fax ou radio afin d'assurer les transmissions
<b>Aspect matériel</b>	Personnel technique communal	Chaises, couvertures, sanitaires (WC, lavabos,...) Matériel de fléchages et balisage
<b>Aspect psychologique et médical</b>	Assistante sociale Assistante maternelle (pour les enfants en bas âge) Secouristes Médecin Psychologue ou infirmière psychiatrique	Moyens d'affichage Matériel nécessaire pour délimiter des espaces confidentiels (espace médical, écoute....) Jeux pour les enfants

- Orienter les personnes qui ne peuvent se reloger par elles-mêmes vers des centres d'hébergement transitoire

### Rôle de l'équipe d'accueil :

- Accueillir les personnes et les recenser au moment de leur entrée dans le centre:

**NB : il est recommandé d'établir un centre d'accueil dans chaque centre d'hébergement.**



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ACCUEIL TELEPHONIQUE DU PUBLIC</b>	
---	--	--

### **Objectif :**

Répercuter les appels au bon interlocuteur, renseigner et guider la population

### **Comment ?**

Filtrer les appels

- Si appels ordinaires = gestion classique
- Si appels concernant la crise = 2 cas :

- **Personnes voulant fournir des informations:**

Si l'interlocuteur est désigné, le mettre en relation directement.

Si l'interlocuteur n'est pas désigné, le mettre en relation avec un membre de la cellule évaluation

- **Personnes demandant des informations:**

Fournir les informations en sa possession. Seules les informations fournies par le maire sont diffusables.

La personne assurant ce poste ne se chargera que des appels entrants.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ORGANISATION D'UNE EVACUATION</b>	
---	---	--

### **Préalables :**

- Définir et identifier la zone sinistrée (nombre, personnes avec difficultés de déplacement, ...),
- Prévoir un système d'alerte de ces populations,
- Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées,
- Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement,
- Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours,
- Restaurer et héberger les personnes évacuées.
- Dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement.

**NB : Le recensement des animaux et des élevages des zones sinistrées et des fermes d'accueil devra être réalisé. Les organisations agricoles sont à même d'apporter leur concours.**

### **Organisation :**

Une évacuation se déroule en deux temps:

- Diffusion d'un message alertant la population de l'éventualité d'une évacuation
- Evacuation proprement dite

### **Diffusion du message :**

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message (véhicule avec porte-voix, diffusion par la radio)

### **Evacuation opérationnelle :**

- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP).
- Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective

- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

### **Protection des zones évacuées :**

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Etablir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT TRANSITOIRE</b>	
---	---	--

### Objectifs :

- Assurer l'hébergement et la restauration des personnes évacuées,
- Réconforter ces personnes,
- Recenser les personnes entrant et sortant du centre
- Rendre compte au maire de la situation.

### Comment ?

- Choisir les centres d'hébergement les mieux adaptés à la situation
- Ouvrir les centres d'hébergement et prévoir une équipe d'accueil
- Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées :

	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens matériels</b>
<b>Aspect administratif</b>	Secrétariat, cellule d'étude pour le relogement	Micro-ordinateur, photocopieur, tél, fax ou radio afin d'assurer les transmissions
<b>Aspect matériel</b>	Personnel technique communal Associations	Chaises, couvertures, sanitaires (WC, lavabos,...) Matériel de fléchages et balisage Moyens de transport des sinistrés vers le(s) centre(s) d'hébergement
<b>Aspect psychologique et médical</b>	Assistante sociale Assistante maternelle (pour les enfants en bas âge) Secouristes Médecin Chargé de communication	Moyens d'affichage Matériel nécessaire pour délimiter des espaces confidentiels (espace médical, écoute....) Jeux pour les enfants

### Rôle de l'équipe d'accueil du centre d'hébergement

- Organiser la distribution de boissons chaudes dans un premier temps puis de repas
- Prévoir des biberons, petits pots... et des changes pour les enfants en bas âge
- Prévoir une assistance pour les personnes isolées ne pouvant se suffire à elles-mêmes (personnes âgées, personnes invalides, enfants, personnes handicapées...)
- Demander si possible de l'aide à la Croix Rouge locale ou au Secours populaire, associations qui ont l'habitude de gérer ce genre de situation.
- Etudier les possibilités de relogement
- Renseigner les gens sur les procédures d'indemnisation

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>GESTION DES BENEVOLES</b>	
---	---	--

### **Objectifs :**

- Assurer la sécurité des bénévoles qui assistent les membres de l'organisation de crise
- Gérer les bénévoles de sorte qu'ils soient effectivement utiles et n'interfèrent pas avec les actions de la commune

### **Comment ?**

Accueil des bénévoles :

- Définir un lieu de regroupement des bénévoles
- Faire diffuser des messages demandant aux bénévoles éventuels de se rendre au lieu de regroupement
- Recenser chaque bénévoles  
(cf. fiche support « suivi des bénévoles engagés sur le terrain page : 168)

Détermination des besoins :

- Faire le point avec les principaux décideurs de la cellule de crise communale, les pompiers et les gendarmes, pour connaître leurs besoins en main-d'œuvre
- Répartir ensuite les bénévoles dans les différentes équipes, en fonction des besoins
- Si tous les bénévoles ne sont pas nécessaires, les renvoyer chez eux en leur demandant de revenir plus tard, afin d'organiser la rotation des équipes
- Transmettre les noms des bénévoles engagés à l'assurance de la commune

Actions des bénévoles :

**Les bénévoles ne peuvent effectuer que des actions simples (excepté en cas de compétences professionnelles spécifiques), de type :**

- Assistance dans le cadre du balisage
- Mise en œuvre des opérations de nettoyage
- Préparation et distribution de repas
- Distribution de couverture, vêtements, boissons chaudes,...

**En résumé, ils peuvent exercer des actions qui ne peuvent pas engager leur responsabilité en cas de problème.**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>REPONDRE AUX BESOINS EN EAU POTABLE ET EN NOURRITURE</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des personnes évacuées et hébergées au sein de la commune

Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des services de secours et des personnes appartenant aux cellules de crise

### **Comment ?**

Au début de la crise, appeler les lieux de stockage et de fabrication de denrées alimentaires afin de connaître l'état de leurs stocks (magasins de grande distribution, épiceries, boulangeries, cantines collectives, restaurants interentreprises...)

**NB : Il est fortement recommandé de signer des conventions de partenariat avec des entreprises de commerce, ce qui facilitera la coordination des actions de ravitaillement en cas de crise.**

Une fois le nombre de personnes à nourrir connu par l'appel régulier des centres d'accueil et d'hébergement, contacter les lieux de stockage afin d'obtenir les quantités nécessaires. Pour cela, une réquisition des aliments peut être réalisée par le maire de la commune.

Acheminer les produits vers les lieux de consommation par les moyens de la cellule logistique ou les faire livrer si le fournisseur possède une structure le permettant.

Si l'eau courante est toujours disponible, s'assurer de sa potabilité. Si l'eau courante s'avère non potable, faire acheminer des bouteilles d'eau minérales depuis les points de stockage cités ci-dessus.

### **Aliments prioritaires :**

- Pain
- Eau
- Café, thé, lait
- Sucre
- Pâtes, riz
- Biberons, petits pots pour bébés

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>ENERGIE</b>	
---	---	--

### **Objectifs :**

Assurer le ravitaillement des établissements dépourvus d'énergie à cause de la crise.  
 Réchauffer les sites d'hébergements des sinistrés, les foyers touchés par des coupures, les points d'accueil, les services de secours en hiver.  
 Suivre la gestion des sources d'énergie.

### **Comment ?**

Recenser les établissements et les foyers à approvisionner

Recenser les ressources :

- Réquisitionner au besoin des groupes électrogènes dans les entreprises qui en disposent ;
- Contrôler et rationaliser la répartition des groupes.

Organiser l'installation des groupes électrogènes :

- Prévoir les véhicules et le personnel pour l'acheminement et l'installation ;
- Informer le personnel de l'établissement ou les habitants du foyer des consignes de sécurité et d'utilisation des groupes électrogènes ;
- Suivre le déploiement : lieux et nombre des établissements et des foyers qui ont bénéficié du ravitaillement.

Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation des groupes électrogènes ou des bouteilles de gaz, il faut :

- Veiller au respect des consignes d'utilisation ;
- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment ;
- Ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>PROTECTION DES BIENS</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

- Protéger les biens des sinistrés en cas d'évacuation
- Aider les services de la Police nationale, Police municipale ou de la Gendarmerie national dans la mise en place des périmètres de sécurité

### **Comment ?**

Localiser les foyers à protéger :

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée

(cf. fiche action / réflexe « balisage page : 144»).

Mettre les biens à l'abri :

- Distribuer le matériel de protection des biens
- Noter où le matériel a été acheminé et en quelle quantité
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations

**Prévoir un gardiennage pour éviter le pillage ou tout acte de malveillance dans la zone des foyers sinistrés et/ou évacués.**

**Informers les responsables de gestion de crise dès que la zone sécurisée, ou lors de toute évolution de la situation entraînant une modification du périmètre de sécurité.**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>BALISAGE</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

- Protéger l'accès aux zones sinistrées

### **Comment ?**

Déterminer le périmètre de sécurité :

- Prévoir des patrouilles de sécurité et de surveillance afin d'empêcher tout acte de malveillance ou toute tentative de retour dans la zone dangereuse et/ou évacuée

Choisir le matériel de balisage :

- Adapter le matériel de balisage en fonction de l'accident, des possibilités et de la surface à baliser

Acheminer le matériel sur la zone à baliser

Assurer le balisage de façon sécuritaire :

- Veiller à ce que le balisage reste en place pendant toute la durée de la période de crise
- Veiller à mettre en place des itinéraires de déviation et un plan de circulation

Prévenir la population :

- De l'utilité de l'importance du balisage
- Du respect des zones interdites d'accès
- Des déviations mises en place

**Informez les responsables de gestion de crise dès que la zone est sécurisée, ou lors de toute évolution de la situation entraînant une modification du périmètre de sécurité.**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>GESTION POST-CRISE</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

- Gérer l'organisation des actions d'urgence pour le retour à la normal dans le court et moyen terme
- Fédérer les missions de retour à la normale avec une efficacité optimale
- Assister les habitants des zones sinistrées pour la continuité de la vie courante

### **Comment ?**

Aidez les sinistrés immédiatement après la crise :

- Rétablir les voies de communication prioritaires
- Aider les sinistrés (relogement, rétablissement de l'eau potable, de l'électricité et du téléphone, assistance médicale et paramédicale)
- Mettre en œuvre les opérations de nettoyage
- Organiser les aides des bénévoles sur les secteurs sinistrés

(cf. fiche action / réflexe « remise en état page : 146»)

Aidez les sinistrés pour la constitution des dossiers d'indemnisation :

- Recenser les dégâts occasionnés
- Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs pour la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
- Rechercher des crédits d'urgence
- Répartir les aides de l'Etat

Assistance à la continuité de la vie courante :

Pour les habitants des zones sinistrées, il convient de prévoir tous les services permettant la continuité de la vie courante

- Ravitaillement en produits de première nécessité
- Apport d'énergie pour le chauffage et les appareils de cuisson (gaz, bois)
- Assistance sanitaire (douches, W.C publics,...)
- Distribution du courrier
- Gestion des déplacements
  - Ramassage scolaire
  - Heures de fermeture des bureaux
  - Etablissement recevant du public (courses,...)
  - Etc....

Ramassage des ordures ménagères, des encombrants, matériaux et mobiliers détériorés

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>REMISE EN ETAT</b>	
---	--	--

### **Objectifs :**

- Apporter le soutien psychologique nécessaire aux populations sinistrées
- (cf. fiche action / réflexe « soutien psychologique page : 147»)
- Apporter l'aide nécessaire pour remettre les infrastructures en état au plus vite

### **Comment faire ?**

Localiser et se renseigner sur les zones et foyers ayant subi des dommages

Evaluer les dégâts et les besoins (nature des réparations)

Classer les zones et foyers selon le type d'aide à apporter et l'urgence :

- Définir les priorités par rapport aux besoins et aux risques

Organiser les ressources humaines et matérielles :

- Apporter de l'aide aux organismes responsables pour débayer les voies de communication
- Aider les sinistrés à accéder à leur foyer, à protéger et à nettoyer leur habitation
- Prêter des groupes électrogènes, des bougies (en nombre limité par foyer) si le réseau électrique est temporairement endommagé
- Diffuser une liste des professionnels du bâtiment auprès des sinistrés

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE</b>	
---	---	--

### **Objectifs :**

- Assurer un service de soutien et d'aide psychologique :
  - Au près de la population
  - Au près des responsables de la gestion de crise
  - Hors crise si cela s'avère nécessaire

### **Comment faire ?**

Choisir un local d'accueil et diviser la salle en plusieurs petites unités

Contacter les personnes des alentours ayant été formées au soutien psychologique ainsi que les professionnels de centres médico-psychologiques

Prévenir les sinistrés de la présence et des horaires de cette cellule de soutien psychologique

Aider à mettre en place et communiquer le numéro d'appel d'urgence pour les personnes ayant besoins d'un soutien en dehors des heures de permanence et/ou pour les personnes à mobilité réduite

### **Comment annoncer un décès ?**

- Désigner la personne la plus apte à informer les proches.
- Appeler la cellule de soutien psychologique, un médecin ou une assistance sociale
- Mettre en place une chapelle ardente si nécessaire

(cf. fiche support « chapelle ardente page : 170 »)

- Accompagner les personnes lors de l'annonce et par la suite lors du deuil
- Fournir du matériel à ces personnes si nécessaire (moyens de communication)
- Contacter l'entreprise de pompes funèbres ou le service de l'hôpital le plus proche, en présence d'un représentant de l'Etat

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>PREPARATION D'UN EXERCICE COMMUNAL</b>	
---	--	--

La réalisation d'exercices de simulation représente le meilleur moyen de tester les procédures mises en place pour faire face à différents types de sinistres.

### **OBJECTIFS GENERAUX D'UN EXERCICE DE CRISE :**

Un exercice de crise nécessite avant toute chose une très forte implication des autorités concernées et de la direction de tous les services impliqués. Il doit être pensé dans une démarche de recherche d'efficacité et surtout ne pas céder à la complaisance.

Globalement un exercice de crise devra permettre d'atteindre tout ou partie des objectifs suivants :

- mettre en œuvre et tester les différents éléments étudiés dans un plan,
- exercer les responsables à la gestion de crise,
- vérifier la disponibilité et la bonne utilisation des moyens techniques,
- évaluer les moyens de communication,

### **PLANIFICATION ET DEROULEMENT D'UN EXERCICE :**

#### **La phase de préparation :**

Elle débute dès la prise de décision d'engager une simulation. Il s'agit alors de constituer une équipe de projet qui aura pour mission de mener l'exercice à son terme et de respecter les principaux objectifs assignés.

#### Eléments essentiels :

- Définir clairement les objectifs poursuivis,
- Choisir et expliciter le scénario de l'exercice,
- Composer une équipe de projet impliquant les différents responsables intervenants,
- Définir précisément les points et critères d'évaluation de l'exercice.

#### **La phase de réalisation :**

Cette étape est de loin la plus stratégique car elle va déterminer le niveau de réussite du projet. Tout doit être prêt le jour J afin de garantir le maximum d'efficacité à la simulation et d'éliminer tout élément qui pourrait fausser le déroulement du scénario et l'analyse post-exercice qui sera entreprise.

#### **La phase d'évaluation :**

Cette étape boucle le cycle de l'exercice. Elle est divisée en deux temps :

- L'analyse : évalue les résultats et le niveau d'atteinte des objectifs de l'exercice,
- Le retour d'expérience : tire les principales conclusions de l'exercice et détermine les actions à entreprendre pour améliorer les processus opérationnels.

Principaux éléments d'évaluation :

Selon la portée de l'exercice réalisé, l'évaluation devra prioritairement mesurer :

- Le niveau de mobilisation et l'organisation du dispositif de crise,
- La conduite générale de la crise au niveau de tous les acteurs impliqués,
- La maîtrise des communications,
- La résultante réelle face au sinistre considéré.

Retour d'expérience :

Il devra expliciter précisément les orientations qui devront être prises, si nécessaire pour améliorer le dispositif préétabli :

- La modification du plan de crise et/ou des plans d'intervention,
- L'achat de matériels complémentaires,
- Les perspectives et priorités d'apprentissage des acteurs.

(cf. fiche action / réflexe « réaliser un rapport de retour d'expérience page : 150»)

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE ACTION / REFLEXE</b>  <b>REALISER UN RAPPORT DE RETOUR D'EXPERIENCE</b>	
---	--	--

### **Objectifs du retour d'expérience :**

Partager une vision globale de l'événement et renforcer les liens entre les cellules :

- Repérer les points positifs
- Identifier les points négatifs et proposer des axes d'amélioration
- Reconnaître le travail de chacun
- Valoriser l'expérience acquise pour la gestion des événements futurs
- Multiplier les enseignements tirés et sensibiliser les acteurs potentiels

Méthodologie générale :

- Définir un périmètre
- Définir un calendrier de réalisation
- Prévoir la méthode de collecte, de tri et d'analyse des informations
- Préparer un document de synthèse et la réunion de partage
- Animer de façon neutre et organisée la réunion

Restitution du rapport du retour d'expérience :

- Restituer le retour d'expérience en le formalisant sous forme de compte rendu de réunion ou de rapport
- Mettre en œuvre les décisions d'amélioration prises au cours du retour d'expérience et instituer un suivi de cette mise en œuvre
- Faire connaître le retour d'expérience à l'extérieur (publication, Internet,...)

### **Comment ?**

<b>AVANT LA REUNION</b>
-------------------------

Déterminer la date de la réunion (une semaine à quinze jours avant la réunion) :

- Prévenir les différentes cellules de la date de la réunion
- Chaque une des cellules doivent faire parvenir à la secrétaire une copie des documents et fiches rapports complétés lors de l'événement

La secrétaire doit recenser l'ensemble des informations pour pouvoir commencer le rapport :

- Main courante
- Schéma d'alerte (complété et en faisant apparaître les dates et heures)
- Les communications de presse
- Photographies de dégâts, revue de presse relatant des faits, compte rendu des interviews de terrains
- Etc.....

Etablir une chronologie à l'aide des documents. Cela va permettre de donner un fil conducteur à la réunion de débriefing.

PENDANT LA REUNION
--------------------

La secrétaire anime la réunion de débriefing. Elle suit la chronologie mise en place. Cette réunion permet à chaque acteur de visualiser l'histoire de l'évènement. Elle se déroule de la manière suivante :

- Contexte de survenue de l'évènement source
- Description chronologique de l'évènement
- Analyse de l'évènement du point de vue technique, humain
- Analyse des mesures de gestion prises
- Proposition de pistes d'amélioration.

Remplir les tableaux de dysfonctionnement :

- Tableau sur les aspects matériels

Objet de dysfonctionnement	Observation sur le dysfonctionnement	Résolution du problème	Date de résolution du problème
<b>Exemple :</b> voiture	Ne démarre pas	Oui, intervention d'un garagiste	Le 24/06/2009

- Tableau sur les aspects humains

Objet de dysfonctionnement	Observation sur le dysfonctionnement	Résolution du problème	Date de résolution du problème
<b>Exemple :</b> responsable cellule population	Absent	Oui, relais du suppléant	Le 24/06/2009

APRES LA REUNION : REDACTION DU RAPPORT
---

Le compte rendu doit faire apparaître :

- Le nom du département
- Le nom de la commune
- Sa population
- Sa superficie
- Les acteurs présents lors de la gestion de crise (leurs fonctions)
- La durée de la crise
- Le jour d'apparition de l'événement
- Chronologie de l'évènement (des signaux d'alerte, de l'organisation mise en place pour répondre à l'évènement)
- Les points forts et points faibles de la gestion de l'évènement,
- Les difficultés rencontrées (y compris en termes d'acteurs) et des éléments de surprise en analysant quels ont été les facteurs de blocage,
- Les mises en œuvre des décisions d'amélioration prises au cours du retour d'expérience.

Par la suite, l'ensemble des documents de la gestion de crise sera archivé ainsi que le rapport de retour d'expérience. Ainsi la mairie conservera une mémoire des événements survenus dans la commune.



<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p style="text-align: center;"><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXEMPLE DE MESSAGE</b></p>	
--	--	--

Exemple de message à diffuser par haut-parleur : le risque d'inondation

<p><b>ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS</b></p>
<p><b>Un risque d'inondation menace votre quartier.</b></p> <p><b>Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.</b></p> <p><b>Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.</b></p>

<p><b>ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS</b></p>
<p><b>Une inondation exceptionnelle est attendue.</b></p> <p><b>Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.</b></p> <p><b>Rejoignez le point de ralliement le plus proche et suivez toutes les instructions données par la maire ou les forces de l'ordre.</b></p>

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>CONSIGNES DE CONFINEMENT</b>	
---	---	--

### **Matériels utiles pour pouvoir se confiner (kit de confinement)**

- Ruban adhésif assez large, en quantité suffisante pour obturer fenêtres et portes.
- Linges et couvertures pouvant être mouillés et servir de protection.
- Lampes torches.
- Des piles de rechange pour le poste radio et les lampes électriques.
- Un plan de confinement du bâtiment.
- Les plans indiquant les circuits d'évacuation ainsi que les points de rassemblement.
- Une trousse de premiers secours.
- De quoi écrire pour noter des informations données à la radio (papier et crayons).
- Un poste de radio fonctionnant à piles, permettant le choix des fréquences, et sur lequel sera inscrite la fréquence des radios.

### **Les établissements publics**

En amont de la crise, la municipalité devra :

- Repérer les bouches d'aération
- Identifier les ventilations mécaniques contrôlées (VMC) et la climatisation dans les bâtiments publics afin de couper en cas de besoin
- Prévoir la capacité maximum des établissements (1m<sup>2</sup> par personne).
- Prévoir les circuits d'évacuation et les points de rassemblement.
- Disposer d'un kit de confinement dans chaque bâtiment.
- Assurer le contrôle des différents accès aux bâtiments.

### **Message type d'alerte**

#### **CONFINEMENT**

Vous vous trouvez actuellement dans la zone soumise au confinement, nous vous demandons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- Restez à votre domicile.
- Mettez-vous à l'abri rapidement dans un espace clos.
- Eloignez-vous des vitres et si possible choisir une pièce sans fenêtres. La meilleure protection étant une pièce sans fenêtres munie d'une arrivée d'eau.
- Calfeutrer toutes les ouvertures vers l'extérieur et arrêter la ventilation, climatisation et chauffage.
- Allumez la radio. Les instructions nécessaires y seront alors diffusées tout comme les premiers renseignements sur la nature du risque et les premières consignes à appliquer.
- N'allumez aucune flamme qui serait susceptible de générer une explosion.
- Gardez à portée de main kit de confinement.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

- La mairie : n°
- La police : n°
- La préfecture : n°



<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p> <p><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p><b>MAIN COURANTE</b></p>	
--	---	--



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ET ERP »</b>	
---	---	--

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
1 - Identification de l'établissement :	
2 - Domaine d'activité :	
3 - Nom et Prénom de la personne contactée :	
4 - Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone (si possible, identité de la personne désignée : .....)	
5 - Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	
6 - Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
7 - Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
8 - Combien y a-t-il d'enfants ? Si possible, indiquez leur âge	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation	
Demander au personnel de l'établissement accueillant des enfants (écoles, crèches, lycées,...) de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles,...)	
Mesures spécifiques destinées au personnel de la piscine : - faire sortir de l'eau les personnes qui s'y trouvent - faire rhabiller les personnes - regrouper les personnes dans un endroit suffisamment grand pour les accueillir sans sortir des lieux	

 **Une fiche par établissement à compléter le jour de l'événement.**

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>QUESTIONNAIRE « COMMERCANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES »</b>	
---	---	--

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
1 - Identification de l'établissement :	
2 - Domaine d'activité :	
3 - Nom et Prénom de la personne contactée :	
4 - Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone (si possible, identité de la personne désignée : .....)	
5 - Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	
6 - Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
7 - Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
8 - Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge	
9 - Quelle(s) substance(s) susceptibles de porter atteinte à l'environnement est utilisée dans l'entreprise ?	
10 - Y a-t-il des contraintes particulières liées au fonctionnement de l'activité (élevage, processus de fabrication ne pouvant être interrompu,...) ?	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation	
Donner les consignes à suivre concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation des locaux, confinement...)	
Transmettre les coordonnées de la Cellule de Crise Municipale à votre interlocuteur	



**Une fiche par établissement à compléter le jour de l'événement.**

<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p> <p><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p><b>ACCUEIL DES PERSONNES AU CENTRE D'ACCUEIL / D'HEBERGEMENT</b></p>	
--	---	--

DATE - HEURE	NOM - PRENOM	ADRESSE	OBSERVATION		En cas de départ du centre, coordonnées où la personne peut être jointe
			SANTE	AUTRES	
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :
					Adresse : Téléphone :

<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p><b>RECENSEMENT DES PERSONNES EVACUEES</b></p>	
--	---	--





<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p> <p><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p><b>ETAT DES LIEUX DU MATERIEL</b></p>	
--	--	--

Désignation	Propriétaire et Adresse	Localisation actuelle	Matériel à récupérer ou à rendre ? OUI / NON	Etat après l'opération

<p>Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS</p>	<p><b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p> <p><b>FICHE SUPPORT</b></p> <p><b>SUIVI DES BENEVOLES ENGAGES SUR LE TERRAIN</b></p>	
--	--	--



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>CHAPELLE ARDENTE</b>	
---	---	--

CHOISIR UN LOCAL



PREPARER LE LOCAL



RELEVER L'IDENTITE DES VICTIMES ET EFFECTUER LES RECHERCHES DES  
FAMILLES



PREVOIR UN GARDIENNAGE DE LA SALLE



PREVOIR L'EVACUATION DES CORPS



PREVOIR AVEC LES POMPES FUNEBRES ET LA FAMILLE L'ORGANISATION DES  
FUNERAILLES

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>REQUISITION : RAPPEL REGLEMENTAIRE</b>	
---	---	--

Le droit de réquisition que détient le Maire est fondé sur l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la police municipale.

Serait illégale la réquisition faite par un maire, s'il a la possibilité de mettre en œuvre ses propres moyens et s'il possède les éléments indispensables à l'accomplissement de sa mission.

La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile autorise les autorités de l'Etat à procéder à la réquisition de moyens privés de secours nécessaires pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes (art. 10).

La commune pour laquelle une réquisition a été faite doit verser au prestataire ou à ses ayants droit, dans le délai d'un mois à compter de la demande d'indemnisation, une provision proportionnée à l'importance du dommage subi. La commune doit présenter au prestataire une offre d'indemnisation dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la justification du préjudice.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>MODELE D'ARRETE DE REQUISITION</b>	
---	---	--

**Vu :**

- La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 et notamment son article 10 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- L'urgence.

**Considérant :**

- l'accident, l'événement.....  
.....survenu le.....à.....heures.
- qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

Il est prescrit à Monsieur / Madame .....  
Demeurant a :

- .....
- .....
- de se présenter sans délai à la Mairie de..... pour effectuer la mission de :  
.....  
.....qui lui sera confié(e).

Ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :  
.....  
.....  
.....
- Et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

**Article 2 :**

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ....., le

Le Maire,

Rappel : les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>FICHE SUPPORT</b>  <b>RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE</b>	
---	--	--

Loi n°82.600 du 13 Juillet 1982 modifiée

**Commune de .....**

Département de la Haute-Garonne

voir cerfa sur site Internet de la préfecture :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/catnat>

Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>PROCEDURE D'INTERVENTION</b>	
---	---	--

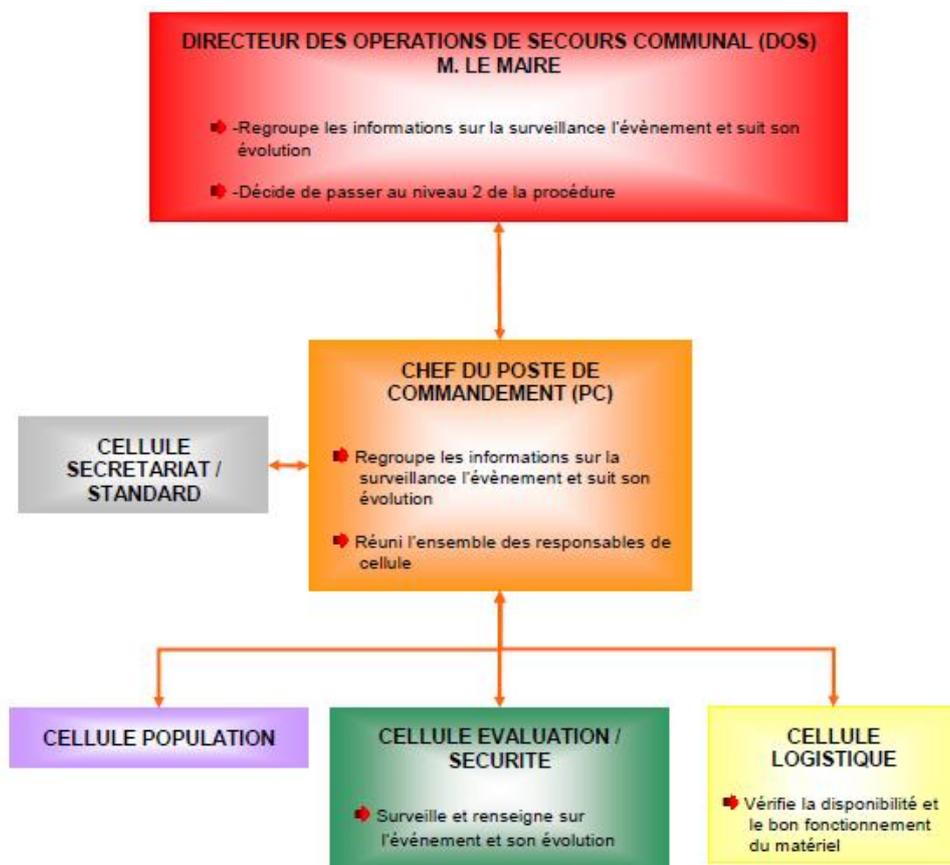


Les procédures d'intervention sont essentielles dans le dispositif d'anticipation et de réaction immédiate. Elles permettent une organisation adaptée en fonction du niveau de risque définie dans les stratégies. Il vous faut construire vos propres procédures en fonction de vos moyens en y définissant le ou les rôles de chaque acteur.

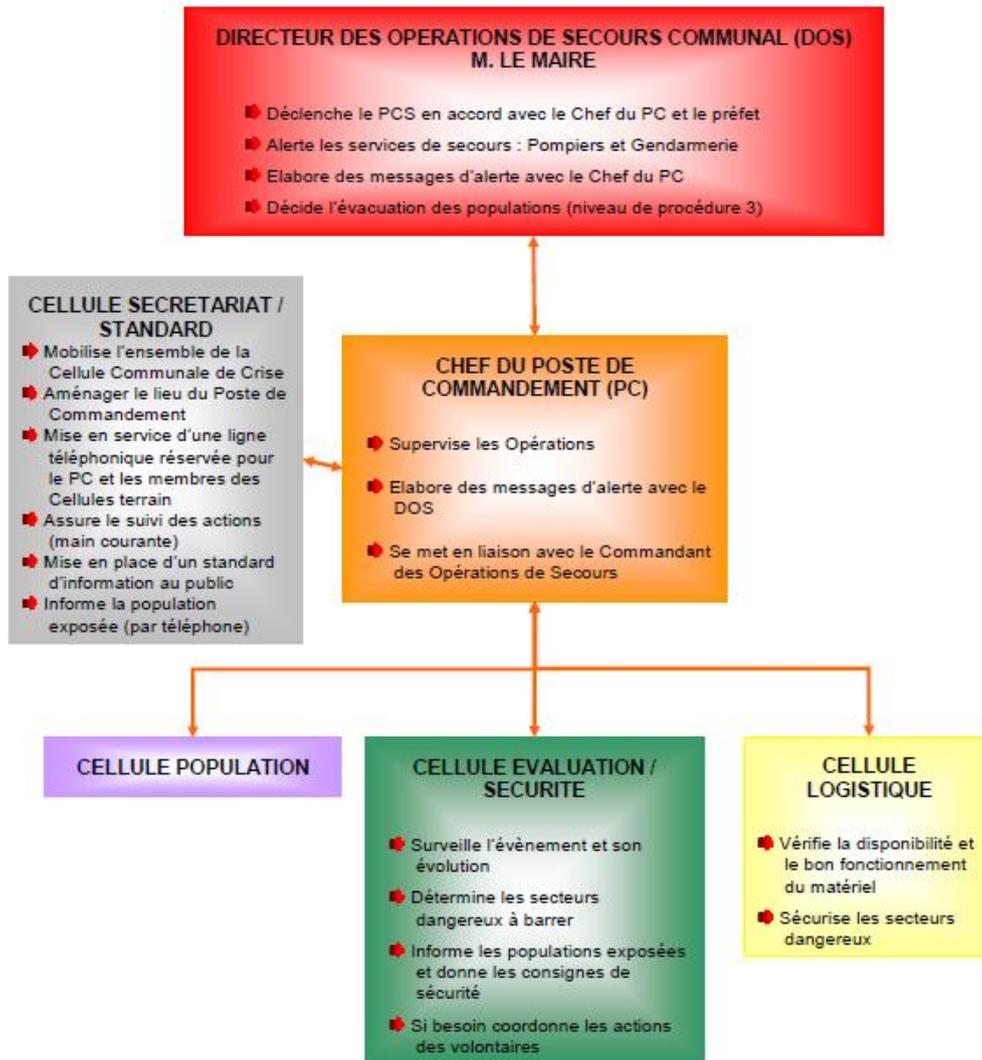


Voici un exemple de procédure pouvant être mise en place pour chaque stratégie d'intervention définie pour chaque risque.

### PROCEDURE N°1



## PROCEDURE N°2



## PROCEDURE N°3



Commune de MONTESQUIEU- LAURAGAIS	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>STRATEGIE D'INTERVENTION</b>	
---	---	--

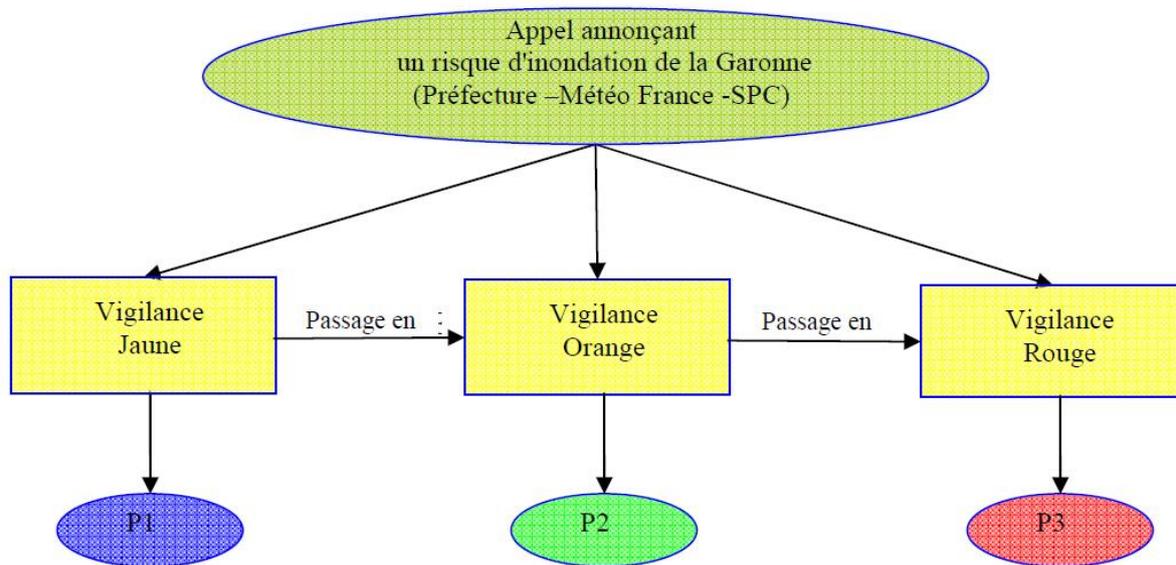


Les stratégies d'intervention sont en relation avec les procédures d'intervention. Ce sont des logigrammes de décision, Ils décrivent le cheminement qui peut s'opérer en fonction de différents critères aboutissant ainsi à la procédure à mettre en œuvre et donc à une organisation singulière bien identifiée.

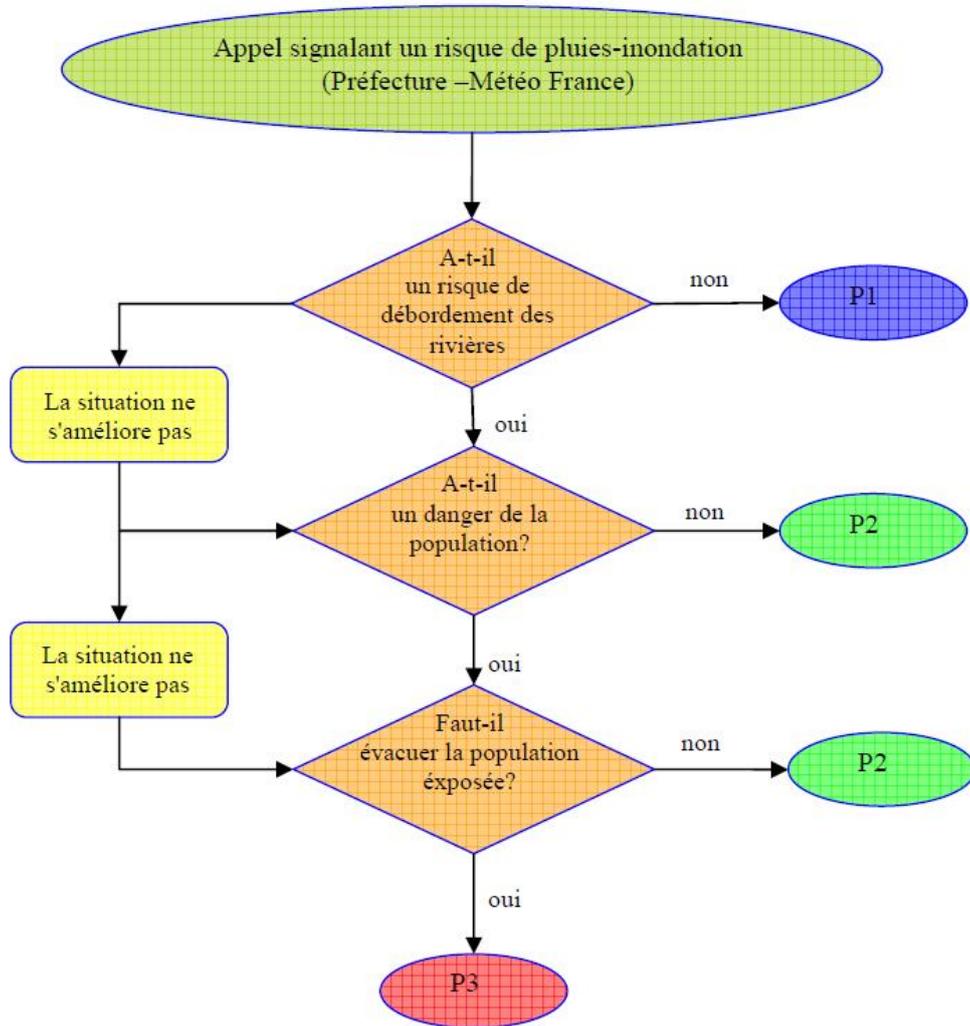


Voici des exemples de stratégie qui s'associent aux procédures précédemment illustrées.

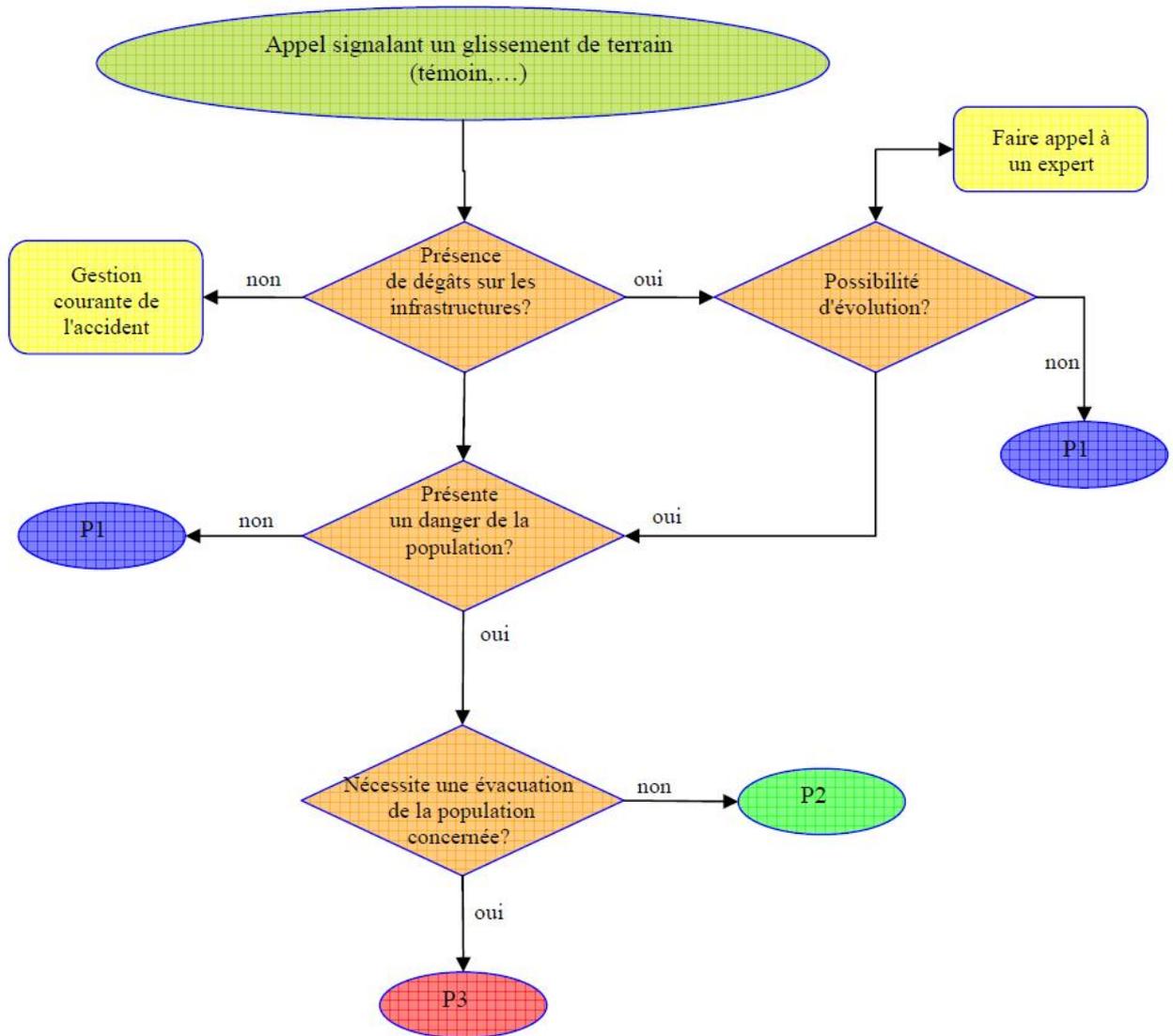
### STRATEGIE DU RISQUE D'INONDATION



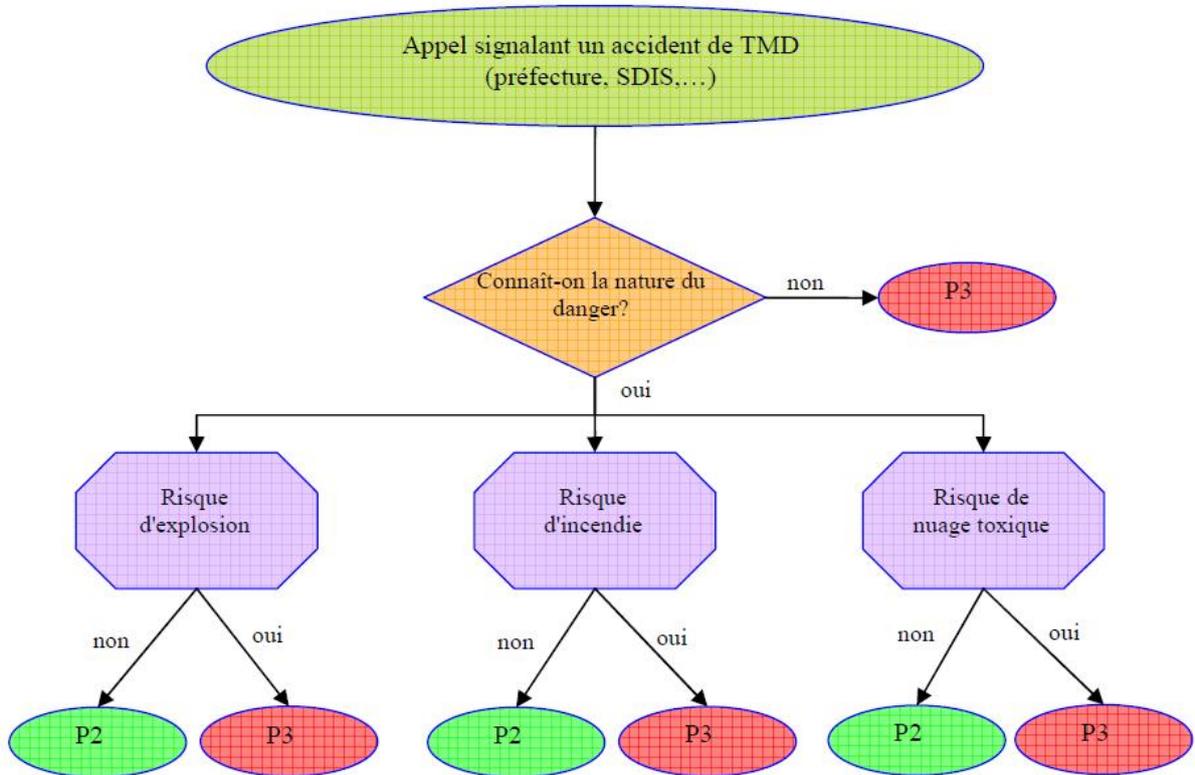
## STRATEGIE DU RISQUE INONDATION



## STRATEGIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



## STRATEGIE DU RISQUE TMD



## STRATEGIE DU RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

